

2022

# RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT



 Cubzadais  
Fronsadais

# EXERCICE 2022

## RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

Ce rapport est établi en application de l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales, qui prévoit que le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Le Président du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et d'Assainissement du Cubzadais Fronsadais présente un rapport unique pour la compétence assainissement collectif et non collectif.

Le SIAEPA du Cubzadais Fronsadais est compétent pour la collecte et le traitement des eaux usées domestiques auprès de 26 communes.

Ce rapport décrit l'organisation du syndicat, ses compétences et ses principes de fonctionnement.

A partir des indicateurs de performance, techniques et financiers, mentionnés dans le décret n°2007- 675 et l'arrêté du 2 mai 2007, ce rapport présente par la suite le fonctionnement et la performance du service public d'assainissement collectif.

Ce rapport a été présenté au comité syndical du SIAEPA du Cubzadais Fronsadais, le 29 septembre 2023.

# SOMMAIRE

<b>ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....</b>	<b>1</b>
<b>1 LES CARACTERISTIQUES DU SERVICE ASSAINISSEMENT.....</b>	<b>2</b>
1.1 SYNTHÈSE DES PRINCIPALES DONNÉES DU SIAEPA CUBZADAIS FRONSADAIS EN 2022 .....	2
1.2 LES INDICATEURS DE PERFORMANCES .....	3
1.3 FAITS MARQUANTS 2022.....	4
1.4 LE TERRITOIRE .....	6
1.5 GOUVERNANCE .....	6
1.6 MODE DE GESTION ET D'EXPLOITATION .....	7
1.7 LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) .....	1
1.8 LE PATRIMOINE DU SERVICE .....	1
<b>2 LES ABONNES .....</b>	<b>2</b>
2.1 DETAIL DES ABONNES ET D'HABITANTS AU 31/12/2022 .....	2
2.1.1 Taux d'abonnés desservis par l'assainissement collectif .....	3
2.1.2 Différents types d'abonnés.....	3
2.1.3 Identification des rejets particuliers .....	3
2.1.4 Volume par abonné .....	4
<b>3 SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT .....</b>	<b>5</b>
3.1 SUIVI DES INDICATEURS DE QUALITE.....	5
3.1.1 Connaissance des rejets au milieu naturel .....	5
3.1.2 CONNAISSANCE DES RESEAUX DE COLLECTE.....	6
3.2 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE CAVIGNAC .....	8
3.2.1 Le diagnostic du système .....	8
3.2.2 Le réseau de collecte .....	10
3.2.3 Le système de traitement .....	11
3.3 SYSTEME ASSAINISSEMENT DU BASSIN DE COLLECTE DE LA STATION D'EPURATION DE FRONSAC .....	14
3.3.1 Le réseau de collecte .....	14
3.3.2 La station de traitement .....	15
3.4 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE GALGON .....	17
3.4.1 Le Réseau de collecte.....	17
3.4.2 Le système de traitement de Galgon.....	18
3.5 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE LUGON ET L'ILE DU CARNAY.....	21
3.5.1 Le diagnostic du système de collecte.....	21
3.5.2 Le Réseau de collecte.....	22
3.5.3 Le système de traitement .....	23
3.6 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE PERISSAC .....	25
3.6.1 Le diagnostic du système d'assainissement.....	25
3.6.2 Le Réseau de collecte.....	26
3.6.3 Station d'épuration de Périssac .....	27

<b>3.7</b>	<b>LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DU BASSIN DE COLLECTE DE LA STATION D'EPURATION DE PORTO29</b>	
3.7.1	Le réseau de collecte .....	29
3.7.2	La station de traitement .....	32
<b>3.8</b>	<b>SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE PRIGNAC ET MARCAMPS.....</b>	<b>35</b>
3.8.1	Le reseau de collecte .....	35
3.8.2	Le systeme de traitement du bassin de collecte de Prignac et Marcamps.....	37
<b>3.9</b>	<b>SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE SAINT ROMAIN LA VIRVEE.....</b>	<b>39</b>
3.9.1	Le reseau de collecte .....	39
3.9.2	Le système de traitement du bassin de collecte de saint romain la virvee .....	40
<b>3.10</b>	<b>SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE VERAC .....</b>	<b>42</b>
3.10.1	Le reseau de collecte .....	42
3.10.2	Le système de traitement de VERAC .....	43
<b>3.11</b>	<b>SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE VILLEGOUGE .....</b>	<b>44</b>
3.11.1	Le reseau de collecte .....	44
3.11.2	le système de traitement de villegouge .....	45
<b>3.12</b>	<b>ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE MARCENAI, TARNES, MOUILLAC, SAILLANS, SAINT AIGNAN ET SAINT GENES DE FRONSAC.....</b>	<b>46</b>
<b>3.13</b>	<b>SYNTHESE DU FONCTIONNEMENT DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT DU SIAEPA .....</b>	<b>47</b>
3.13.1	SYNTHESE DES CONFORMITES 2022 des stations d'épuration .....	47
3.13.2	Opérations de curage .....	48
3.13.3	Opérations de désobstruction.....	49
3.13.4	Débordements chez les usagers .....	49
<b>4</b>	<b>INTERVENTIONS ET TRAVAUX.....</b>	<b>50</b>
4.1	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX .....	50
4.2	EXTENSIONS DE RESEAUX PAR LE SIAEPA .....	50
4.3	TRAVAUX SUR OUVRAGES .....	50
4.4	EXTENSIONS DE RESEAUX D'OPERATIONS PRIVEES.....	51
4.5	BILAN DES INTERVENTIONS DE L'ANNEE ET INDICATEURS ASSOCIES .....	51
4.6	PROGRAMME DE TRAVAUX DE L'ANNEE 2023.....	53
<b>5</b>	<b>TARIFICATION DE L'EAU.....</b>	<b>53</b>
5.1	PRIX DE L'EAU .....	53
5.1.1	Les modalités de tarification.....	53
5.1.2	Le prix de l'eau .....	54
5.1.3	Présentation d'une facture .....	54
5.2	FACTURATION .....	56
5.2.1	Taux d'impayés .....	57
5.2.2	Taux de réclamations.....	57
5.2.3	Ecrêtements et dégrèvements.....	58
5.3	REDEVANCES AEAG .....	59
<b>6</b>	<b>BILAN FINANCIER ANNUEL SIAEPA.....</b>	<b>59</b>
6.1.1	Autofinancement et capacité d'emprunt .....	59
6.1.2	Durée d'extinction de la dette .....	60
6.1.3	Investissements .....	60

<b>7</b>	<b><i>ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE.....</i></b>	<b>60</b>
7.1	<b><i>ABANDON DE CREANCES .....</i></b>	<b>60</b>
7.2	<b><i>OPERATION DE COOPERATION DECENTRALISEE .....</i></b>	<b>60</b>
	<b><i>ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF .....</i></b>	<b>61</b>
<b>1</b>	<b><i>CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE.....</i></b>	<b>63</b>
<b>2</b>	<b><i>INDICATEURS DE PERFORMANCE .....</i></b>	<b>65</b>
<b>3</b>	<b><i>OPERATIONS REALISEES EN 2022 .....</i></b>	<b>66</b>
3.1	<b><i>INSTRUCTIONS DES REALISATIONS ET DES REHABILITATIONS .....</i></b>	<b>66</b>
3.1.1	<i>Avis sur les projets .....</i>	66
3.1.2	<i>Contrôles de conformité .....</i>	67
3.2	<b><i>CONTROLES DE BON FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS EXISTANTES....</i></b>	<b>67</b>
3.2.1	<i>Communes faisant l'objet de la campagne de visites périodiques .....</i>	67
3.2.2	<i>par les Mairies ou les particuliers en 2022 .....</i>	69
3.2.3	<i>dans le cadre de ventes immobilières .....</i>	70
3.2.4	<i>Synthèse des contrôles réalisés en 2022 .....</i>	71
<b>4</b>	<b><i>OPERATIONS PREVUES POUR 2023 .....</i></b>	<b>72</b>
<b>5</b>	<b><i>TARIFICATION ET BILAN FINANCIER DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF .....</i></b>	<b>72</b>
5.1	<b><i>REDEVANCE .....</i></b>	<b>72</b>
5.2	<b><i>FACTURATION DANS LE CADRE DE VENTES IMMOBILIERES .....</i></b>	<b>72</b>
5.3	<b><i>BILAN FINANCIER .....</i></b>	<b>72</b>

# ASSAINISSEMENT COLLECTIF

# 1 LES CARACTERISTIQUES DU SERVICE ASSAINISSEMENT

## 1.1 SYNTHÈSE DES PRINCIPALES DONNÉES DU SIAEPA CUBZADAIS FRONSADAIS EN 2022

Domaine	Indicateurs spécifiques	Unité	2021	2022	Evolution
Gestion patrimoniale	Nombre de stations d'épuration	-	11	10	-9%
	Nombre de postes de refoulement	-	113	117	+ 3,5 %
	Linéaire Réseau Gravitare	ml	224 612	226 930	+ 1 %
	Linéaire Réseau Refoulement	ml	62 780	62 970	+ 0,3 %
	Indice de connaissance des réseaux	%	85	85	-
	Indice de connaissance des rejets directs au milieu naturel	%	80	80	-
	Nombre de secteurs nécessitant un curage fréquent par 100 km de réseau	-	3,5	3,5	-
	Nombre de stations conformes (*)	Nb	6	7	+ 16 %
	Taux moyen de renouvellement des réseaux	%	0.94	0,54	-42,5 %
Continuité du service	Taux de débordement des effluents chez les usagers	Nb /1000 hab	0.09	0	-
	Linéaire de curage réalisé	ml	28 414	23 442	-17,5 %
	Volumes Assainissement facturés	m <sup>3</sup> /an	1 589 120	1 668 244	+4,9 %
	Volumes traités	m <sup>3</sup> /an	1 931 715	1 690 861	-12,5 %
	Consommation par abonné	m <sup>3</sup> /an	103	110	+6,8 %
	Boues traitées	T de ms	572.61	476,1	-16,8 %
	Conformité de la filière boues	%	100 %	100 %	-
Gestion des abonnés	Nombre d'abonnés	-	14 850	15 061	+1,4 %
	Nombre d'abonnés domestiques	-	14 847	15 057	+ 1,4 %
	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	3.02 %	2,80 %	-7,3 %
	Taux de réclamations	-	0,20	0,19	-5 %
	Prix de l'Assainissement pour 120 m <sup>3</sup>	€TTC / m <sup>3</sup>	3.171	3,25	+ 2,5 %

(\*) conformités ERU

## 1.2 LES INDICATEURS DE PERFORMANCES

Les indicateurs du service de l'assainissement collectif sont au nombre de 19, dont 4 indicateurs descriptifs. Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis le niveau de la desserte jusqu'à la performance de l'ensemble du système de traitement des eaux usées, en passant par la qualité du service à l'utilisateur.

Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, de la collecte des eaux usées à leur dépollution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social.

Code	Thème	Titre	Unité	Origine	2022
<b>Indicateurs descriptifs des services d'assainissement</b>					
D201.0	Abonnés	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Nb	INSEE	33 878
D202.0	Réseau	Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	Nb	Collectivité	4
D203.0	Boue	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	SOGEDO	476,1
D204.0	Abonnés	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	€ TTC / m <sup>3</sup>	Collectivité	3.22
<b>Indicateurs de performance</b>					
IP201.1	Abonnés	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	Collectivité	63
IP202.2	Réseau	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	De 0 à 120 points	SOGEDO	85
P203.3	Collecte	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	DDTM	100
P204.3	Epuration	Conformité des équipements d'épuration aux prestations nationales issues de la directive ERU	%	DDTM	100
P205.3	Epuration	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	DDTM	70
IP206.3	Boue	Taux des boues issues des ouvrages d'épuration évacuées lors des filières conformes à la réglementation	%	SOGEDO	100
IP207.0	Gestion financière	Montant des versements à un fond de solidarité du SIAEPA	€ / m <sup>3</sup> facturé	Collectivité	0
IP251.1	Abonnés	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Nb / 1000 hab desservis	SOGEDO	0
IP252.2	Réseau	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	Nb / 100km	SOGEDO	3.5
IP253.2	Réseau	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte d'eaux usées	%	Collectivité	0.54
P254.3	Epuration	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	DDTM	97%
IP255.3	Collecte	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Unité	SOGEDO	80
IP256.2	Gestion financière	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Année	Collectivité	3,2
IP257.0	Gestion financière	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	Service d'eau potable	2,80
IP258.1	Abonnés	Taux de réclamations	Nb / 1000 abonnés	Collectivité	0.19



### 1.3 FAITS MARQUANTS 2022

- Mise en service du réseau de transfert de Peujard à Saint André et suppression de la station d'épuration de Peujard

L'année 2022 a été marquée par la suppression de la station d'épuration de Peujard et la mise en service du réseau de transfert des effluents depuis l'ancienne station d'épuration de Peujard jusqu'à la station d'épuration de Porto.

Dans un premier temps, les travaux de création du poste de refoulement de Peyrot, ont permis une période transitoire, en acheminant les effluents traités de la station de Peujard jusqu'à la station de Porto, via ce nouvel ouvrage.

Puis une fois la station d'épuration de Peujard réhabilitée en poste de refoulement, les effluents bruts ont pu transiter par le PR Peyrot et atteindre la station d'épuration de Porto. L'ancien PR « Port Neuf » a été mis hors service.

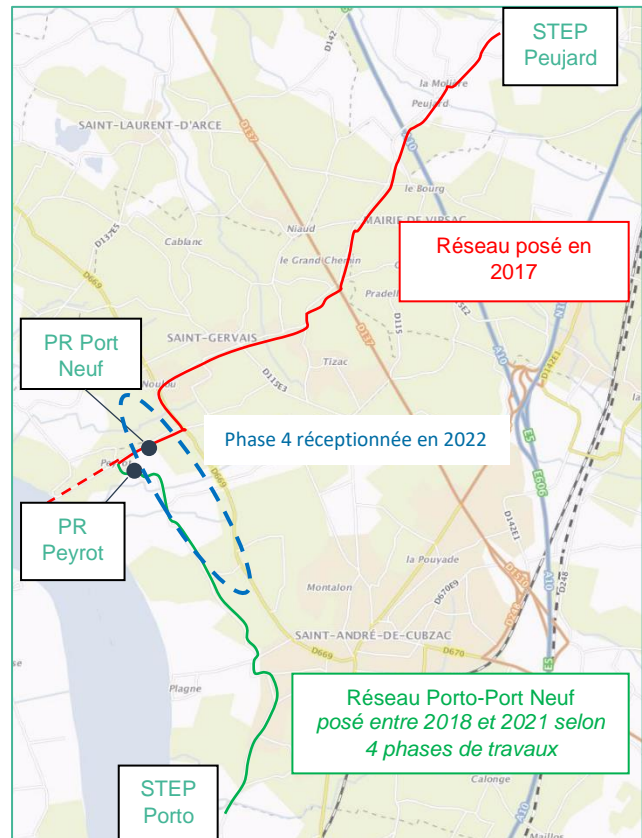
Cette modification de fonctionnement a engendré la formation d'H2S dans les réseaux sur la commune de Saint Gervais durant l'été 2022. De nombreuses réclamations ont été faites auprès de SOGEDO et du Syndicat.

A noter que la pose du réseau Chemin de Peyrot a permis le raccordement de 44 habitations au réseau d'assainissement collectif.

La station d'épuration de Porto, d'une capacité de 30 000 EH a été inaugurée en septembre 2022. Les travaux sont terminés mais non réceptionnés totalement au 31/12/2022.

- Extensions de réseaux

En sus de l'extension de réseau Chemin de Peyrot, une extension de 650 ml a été réalisée Route de Salignac sur la commune de SAINT ANDRE DE CUBZAC permettant le raccordement de 51 habitations au réseau d'assainissement collectif :



- Mise en place d'un diagnostic permanent sur le bassin de collecte de Porto

L'Arrêté du 31 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, fixe les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif.

Son article 9 prévoit, en application du code général des collectivités territoriales (R.2224-15), que les maîtres d'ouvrage mettent en place « une surveillance des systèmes de collecte des eaux usées et des stations d'épuration en vue d'en maintenir et d'en vérifier l'efficacité, d'une part, du milieu récepteur du rejet, d'autre part ». Celui-ci mentionne ainsi une obligation de mettre en place un diagnostic permanent pour les systèmes d'assainissement de taille supérieure ou égale à 10 000 équivalents habitants (EH) au plus tard le 31 décembre 2021. Pour celles de taille inférieure à 10 000 EH, un diagnostic périodique est à faire, et à réviser à une fréquence n'excédant pas dix ans.

Sur le territoire du SIAEPA du CUBZADAIS-FRONSADAIS, seul le système d'assainissement de la station d'épuration de PORTO est concerné par la mise en place de ce diagnostic permanent.

13 points de mesures de débit sur le réseau d'assainissement du bassin de collecte de la station d'épuration de Porto ont été mis en place en 2022 :

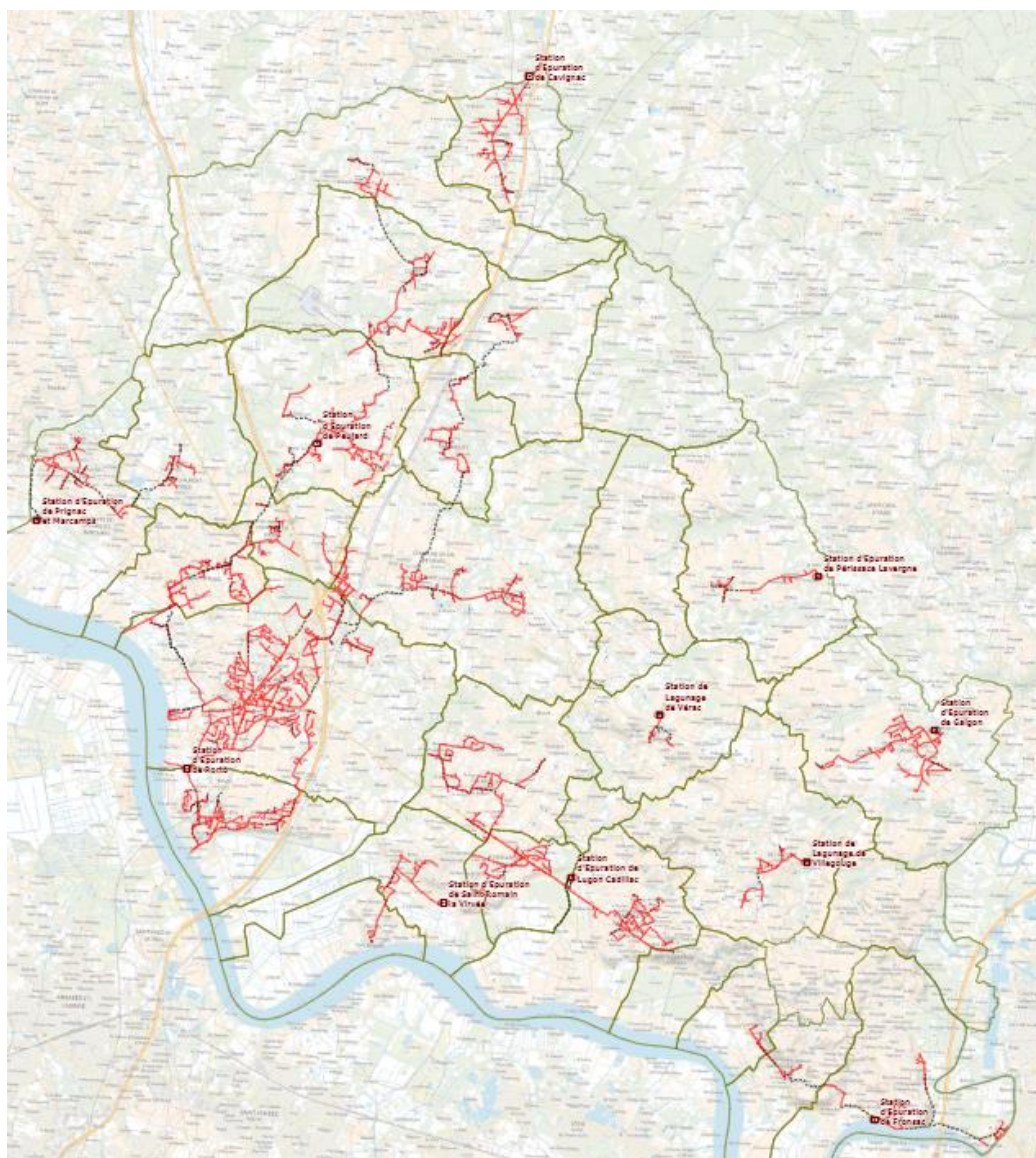
- 8 points de mesure sur le refoulement des postes suivants :
  - Point n°1 - PR Basque – Cubzac les ponts
  - point n°2 - PR Conseillant – Cubzac les ponts
  - point n°3 - PR Peyrot – Saint-Andre de Cubzac
  - point n°5 - PR lavoir – Val de Virvée (Saint Antoine)
  - point n°6 - PR Barouilley – Aaint-Andre de Cubzac
  - point n°7 - PR Eglise – Gauriaguet
  - point n°8 - PR Bouchet – Gauriaguet
  - point n°8bis - PR Saint martial – Cubnezais
- 5 points de mesure dans des regards sur le réseau gravitaire aux points suivants :
  - Point n°9 – Chemin de Terrefort – Saint-Andre de Cubzac
  - Point n°10 - Rue Henry Grouès – Saint-Andre de Cubzac
  - Point n°11 - Avenue de la République – Saint-Andre de Cubzac
  - Point n°12 - Gare – Saint-Andre de Cubzac
  - Point n°13 - Rue de la Tour du Pin – Saint-Andre de Cubzac

## 1.4 LE TERRITOIRE

32 communes adhèrent pour les compétences eau potable et assainissement collectif et assainissement non collectif au SIAEPA Cubzadais Fronsadais. Parmi ces 32 communes, 26 sont dotées de réseaux d'assainissement d'eaux usées.

Le plan ci-après présente l'implantation des stations d'épuration et des réseaux associés sur le territoire.

Le territoire est composé de 10 STEP dont 5 intercommunales (la STEP de Peujard a été réhabilitée en poste de refoulement et bassin tampon en 2022).



## 1.5 GOUVERNANCE

Le comité syndical installé en septembre 2020 est composé de 64 délégués désignés par les membres adhérents. Il vote les budgets, les tarifs des services, les grandes orientations stratégiques et financière et valide les comptes administratifs du SIAEPA.

Le bureau syndical comprend 24 membres élus du comité.

## 1.6 MODE DE GESTION ET D'EXPLOITATION

La gestion courante du patrimoine est confiée à un exploitant, en délégation de service public pour toutes les sous-compétences production, stockage, transfert et distribution.

Le SIAEPA dispose depuis le 01 janvier 2021 d'un contrat de concession des services publics de l'eau potable et des eaux usées avec la société SOGEDO, jusqu'au 31 décembre 2032.

Le premier avenant de ce contrat a été délibéré lors du Conseil Syndical du 30 Juin 2022 et comprenait notamment :

- L'intégration dans le périmètre affermé des travaux réalisés sur le service assainissement (nouveaux ouvrages, diagnostic permanent)
- La prise en compte de l'évolution de l'assiette de facturation 2022
- La mise en place d'un groupe électrogène sur le site de la station d'épuration de Porto
- La mise en cohérence des documents contractuels du contrat de concession et la modification du règlement de service.

Les missions du SIAEPA et de la SOGEDO sont réparties comme suit :

SIAEPA	SOGEDO
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ <b>Gère et protège</b> la ressource en eau potable</li><li>➤ <b>Réalise les investissements nécessaires</b> au bon fonctionnement du service (construction et rénovation des ouvrages et des nouveaux réseaux, remplacement des conduites d'eau potable et d'eaux usées vétustes)</li><li>➤ <b>Pilote le contrat de concession</b></li><li>➤ <b>Rend compte</b> aux élus locaux, à ses adhérents et aux partenaires institutionnels</li><li>➤ <b>Informe et sensibilise</b> les populations</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ <b>Gère le service au quotidien</b> : pilote les ouvrages (usines, station de pompes...)</li><li>➤ <b>Entretient et renouvelle les équipements</b></li><li>➤ <b>Relève les compteurs d'eau et assure la facturation</b> aux usagers</li><li>➤ <b>Rend compte au SIAEPA</b> du bon respect des objectifs assignés (rapport annuel, indicateurs de performance)</li><li>➤ <b>Informe et sensibilise</b> les populations</li></ul>

Les règlements de Service Assainissement Collectif et Assainissement Non Collectif existent et sont appliqués sur le territoire syndical.

## 1.7 LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article 1413-1), les communes de plus de 10 000 habitants et les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants doivent créer une CCSPL pour l'ensemble des services publics pour lesquels ils sont compétents. Cette commission, présidée par le Président du SIAEPA Cubzadais Fronsadais, Monsieur Patrice GALLIER, comprend des membres de l'assemblée délibérante et des représentants d'associations locales nommés par l'assemblée délibérante.

La constitution d'une CCSPL impose un contenu du présent rapport plus complet, avec des indicateurs supplémentaires.

La CCSPL créée par le SIAEPA Cubzadais Fronsadais est composée des membres suivants :

ASSOCIATIONS ET AUTRES	Jacques MAUGEIN	ELUS	Monsieur Patrice GALLIER
	Max PORTETS		Madame Isabelle LAVANDIER
	Jean-Michel MEUNIER		Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU
	Alain MICHAUX		Monsieur Frédéric DUBOSCQ
	Didier BENOIST		Monsieur Francis DELPECH
	Gilbert SICOT		Marie-Claude FOURCADET
	Jean-Marie LOUBRADOU		
	Louis QUETIER		
	Jean-Louis MASSON PISSEU		

Au moins deux réunions annuelles ont lieu avec les membres de la CCSPL. La première se déroule au mois de Juin pour la présentation du Rapport Annuel du Délégué avant délibération par le Comité Syndical. La seconde est organisée au mois de septembre pour la présentation du présent rapport, avant délibération par le Comité Syndical.

## 1.8 LE PATRIMOINE DU SERVICE

	2021	2022
Linéaire de réseau gravitaire (hors branchements), en km	224,6	226,93
Linéaire de réseau refoulement (hors branchements), en km	62,78	62,97
Nombre de station d'épuration	11	10
Nombre de poste de refoulement	113	117
Nombre d'abonnés	14 850	15 061

## 2 LES ABONNES

### 2.1 DETAIL DES ABONNES ET D'HABITANTS AU 31/12/2022

Le nombre d'abonnés par commune est détaillé dans le tableau ci-dessous :

COMMUNES	2021		2022		Evolution nbe abonnés 2021/2022
	ABONNES	POPULATION estimée RACCORDEE*	ABONNES	POPULATION estimée RACCORDEE**	
Asques	72	141	71	139	-1,39%
Cadillac en Fronsadais	576	1 298	583	1313	1,22%
Cavignac	845	1 915	852	1931	0,83%
Cézac	262	677	259	669	-1,15%
Cubnezais	492	1 149	498	1163	1,22%
Cubzac les Ponts	976	2 121	972	2113	-0,41%
Fronsac	290	589	288	585	-0,69%
Galgon	937	1 910	938	1912	0,11%
Gauriaguet	330	790	349	835	5,76%
La Lande de Fronsac	631	1 496	635	1505	0,63%
La Rivière	69	157	69	157	0,00%
Lugon et l'île du Carney	509	1 081	519	1102	1,96%
Marcenais		0	0	0	-
Marsas	182	446	196	484	7,69%
Mouillac	0	0	0	0	-
Perissac	173	391	183	414	5,78%
Peujard	773	1 909	780	1926	0,91%
Prignac et Marcamps	436	915	459	963	5,28%
Saillans	0	0	0	0	-
St Aignan	0	0	0	0	-
St André de Cubzac	4 724	10 389	4791	10536	1,42%
St Genès de Fronsac	0	0	0	0	-
St Germain la Rivière	23	52	24	54	4,35%
St Gervais	634	1 543	641	1560	1,10%
St Laurent d'Arce	180	427	183	434	1,67%
St Michel de Fronsac	80	164	81	166	1,25%
St Romain la Virvée	210	461	211	463	0,48%
Tarnes	0	0	0	0	-
Val de Virvée	796	1 888	811	1924	1,88%
Vérac	59	145	61	150	3,39%
Villegouge	237	498	251	528	5,91%
Virzac	354	848	356	853	0,56%
<b>TOTAUX</b>	<b>14 850</b>	<b>33 400</b>	<b>15061</b>	<b>33 878</b>	<b>1,43 %</b>

*\*Pour l'année 2021, la population estimée avait été calculée en ajoutant à la population 2020 estimée la différence entre le nombre d'abonnés 2021 et 2020, multiplié par le nombre moyen d'habitant par logement. La population 2020 avait été estimée en ajoutant à la population INSEE 2019 la différence entre le nombre d'abonnés 2020 et 2019, multiplié par le nombre moyen d'habitant par logement. L'estimation de la population raccordée a été faite en multipliant le nombre d'abonné par le nombre moyen d'occupant par logement sur la commune.*

*\*\*Le calcul de l'estimation de la population 2022 a été fait à partir des données INSEE 2019 (dernières données disponibles). Le nombre moyen d'habitant par commune a été déterminé avec le ratio population totale / nombre d'abonné. La population estimée a été calculée en ajoutant à la population 2021 estimée la différence entre le nombre d'abonnés 2022 et 2021, multiplié par le nombre moyen d'habitant par logement.*

Le nombre d'abonnés inactifs n'est pas pris en compte.

### **2.1.1 TAUX D'ABONNES DESSERVIS PAR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Nombre d'abonnés eau des communes avec un réseau d'assainissement : 23 850

Nombre d'abonnés assainissement : 15 061

Taux :  $15\ 061 / 23\ 850 = 63\%$

En effectuant le calcul sur la base des documents de zonage d'assainissement en vigueur, le taux passe à environ **87%**.

### **2.1.2 DIFFERENTS TYPES D'ABONNES**

En application de l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2007, nous définissons différents types d'abonnés :

- Abonnés domestiques et assimilés qui sont redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L.213-10-3 du Code de l'Environnement,
- Abonnés spéciaux dont la Taxe Contre Valeur Pollution est perçue directement par l'Agence de l'Eau,

Un abonné domestique ou assimilé est raccordable lorsqu'un réseau de collecte des eaux usées passe à proximité de sa propriété.

### **2.1.3 IDENTIFICATION DES REJETS PARTICULIERS**

- Les eaux usées assimilables à un usage domestique

Suite à la Loi WARSMAN 2, les établissements rejetant des eaux usées assimilables à un usage domestique sont soumis au droit au raccordement et non obligatoirement à une convention spéciale de déversement. Dans ce cadre, toutes les activités concernées auront lors de leur dépôt de projet un avis du Syndicat (lorsqu'il est consulté). Le raccordement sera autorisé sous réserve de respecter les préconisations des prétraitements à mettre en place. Le Syndicat peut se réserver le droit d'effectuer des contrôles inopinés sur ces installations pour vérifier la conformité des installations, la fréquence d'entretien, la qualité des rejets (mission intégrée au contrat de concession).

- Les eaux usées autres que domestiques

Un arrêté du Syndicat doit être pris pour autoriser ces rejets et dans certains cas une convention de déversement associée peut être établie.

Les abonnés de type "industriel" raccordés et susceptibles d'avoir une influence significative sur le fonctionnement du système d'assainissement sont :

Etablissement	Activité	Charge polluante moyenne rejetée (kg DBO <sub>5</sub> /j)	Caractéristiques de l'effluent	Volume rejeté (m <sup>3</sup> /an)	Date de fin de convention spéciale de rejet
CORDIER EXCEL	Vinification	58,2 kg/j	Eaux de process	13 772	31/12/2031
Fruidor	Grande distribution	0,2 kg/j	Eaux sanitaires	150	31/12/2031
Géant	Grande Distribution	6.7 kg/j	Eaux de lavage	6 111	31/12/2031
Mauco Cartex	Cartonnage Imprimerie	2,4 kg/j	Eaux de process	839	31/12/2031

SOGEDO procède au recensement de tous les abonnés assimilés domestiques et non domestiques. L'étape suivante consistera à réaliser un contrôle de conformité et de tenir à jour le suivi de ces entreprises.

#### 2.1.4 VOLUME PAR ABONNE

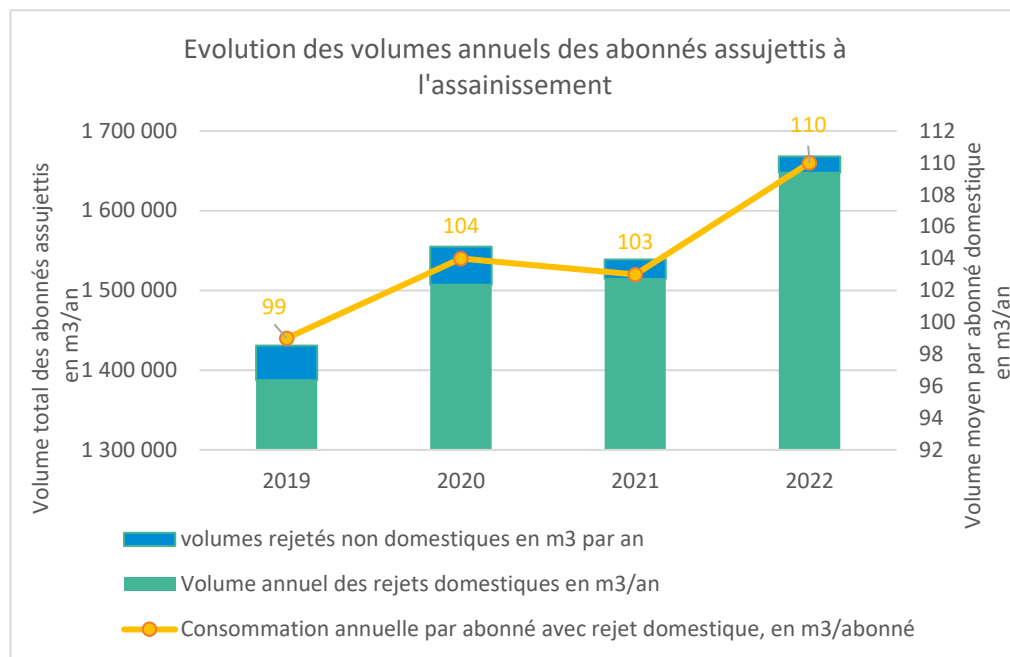
Les volumes facturés en assainissement sur l'ensemble du territoire représentent **1 668 244 m<sup>3</sup>**.

En tenant compte uniquement des volumes facturés en assainissement, la consommation moyenne par abonné assujetti domestique est de **109 m<sup>3</sup>/abonné** en 2022 (118 m<sup>3</sup>/abonné en eau potable en 2022).

La part des rejets non domestiques représente **20 872 m<sup>3</sup>** (24 416 m<sup>3</sup> en 2021).



Le graphique ci-contre montre l'évolution des rejets des abonnés assujettis à l'assainissement des dernières années :



### 3 SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT

#### 3.1 SUIVI DES INDICATEURS DE QUALITE

##### 3.1.1 CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL

Afin de recenser et corriger les rejets inopinés d'effluents non traités directement au milieu naturel, un **indicateur de performance**, dont la valeur est comprise entre 0 et 120, a été défini sur les critères suivants :

Indicateur	Définition
Connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	<p>➤ <b>Etape A</b> : Eléments communs à tous les types de réseaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>+ 20 : Localisation des points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte non raccordés, déversoirs d'orage, trop-pleins de poste de refoulement)</li> <li>+ 10 : Evaluation de la pollution collectée en amont de chaque point de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)</li> <li>+ 20 : Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejets au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement</li> <li>+ 30 : Réalisation de mesures de débit et pollution sur ces rejets</li> <li>+ 10 : Présentation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration</li> <li>+ 10 : Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur ceux-ci</li> </ul> <p>Eléments suivants pris en compte si Etape A &gt; 80 points</p>

	<p>➤ <b>Etape B</b> : Pour les secteurs équipés (même partiellement) en réseaux séparatifs</p> <p>+ 10 : Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total</p> <p>➤ <b>Etape C</b> : Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes</p> <p>+ 10 : Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage</p>
--	---

Indice de la connaissance des rejets au milieu naturel	2022
	<b>80</b>

Les données nécessaires à l'amélioration de la connaissance du fonctionnement du réseau et à la limitation de la pollution directement rejetée au milieu naturel ne peuvent être obtenues que par la réalisation d'un diagnostic très précis du réseau de collecte.

### 3.1.2 CONNAISSANCE DES RESEAUX DE COLLECTE

Barème	Critères	Informations disponibles	Points attribués
+ 10 points	Existence <b>d'un plan des réseaux de collecte des eaux usées</b> mentionnant la localisation des ouvrages annexes (poste de refoulement ou de relèvement, déversoirs d'orage,...), et s'ils existent, les points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement.	oui	<b>10</b>
+ 5 points	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés (extension, réhabilitation, ou renouvellement des réseaux) et les données acquises depuis la dernière mise à jour. Mise à jour à minima annuelle du plan.	oui	<b>5</b>
L'obtention des 15 premiers points est nécessaire, avant de pouvoir ajouter les points suivants :			
+ 10 points	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage, de la précision des informations cartographiques, et <u>pour au moins la moitié du linéaire total de réseau</u> les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons.	oui	<b>10</b>
Lorsque les matériaux et les diamètres sont renseignés pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué lorsque les informations sur les matériaux et diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total.			
De 1 à 5 points supplémentaires	<b>Pourcentage du linéaire</b> de réseau dont les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons sont renseignées	100 %	<b>5</b>

+ 10 points	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, <b>pour au moins la moitié du linéaire total de réseau.</b>	oui	<b>10</b>
Lorsque l'année ou la période de pose est renseignée pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué lorsque l'année ou la période de pose est renseignée pour au moins 95% du linéaire total.			
De 1 à 5 points supplémentaire	<b>Pourcentage du linéaire</b> de réseau dont les informations sur les années ou périodes de pose des tronçons sont renseignées	100 %	<b>5</b>
A ce stade du barème, 40 points au minimum doivent être obtenus pour pouvoir y ajouter les points suivants :			
+ 10 points	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, <b>pour au moins la moitié du linéaire total de réseau.</b>	non	<b>0</b>
Lorsque l'altimétrie est renseignée pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué lorsque l'altimétrie des canalisations est renseignée pour au moins 95% du linéaire total.			
De 1 à 5 points supplémentaire	<b>Pourcentage du linéaire</b> de réseau dont les informations sur l'altimétrie des tronçons sont renseignées	22 %	<b>0</b>
+ 10 points	Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...)	oui	<b>10</b>
+ 10 points	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existant sur les ouvrages de collecte et transport des eaux usées.	oui	<b>10</b>
+ 10 points	Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite).	oui	<b>10</b>
+ 10 points	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,...)	oui	<b>10</b>
+ 10 points	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa résiliation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectués à leur suite.	non	<b>0</b>
+ 10 points	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins trois ans).	non	<b>0</b>
Nombre de points total obtenus			<b>85</b>

## 3.2 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE CAVIGNAC

### 3.2.1 LE DIAGNOSTIC DU SYSTEME

Le diagnostic réalisé en 2022 permet de préciser les points suivants :

- Par temps sec, lors de la campagne de mesures de nappe haute, le volume journalier moyen d'eaux usées est estimé à environ 330 m<sup>3</sup> /j, soit environ **122 %** de la capacité hydraulique nominale de la STEP (1500 EH ou 270 m<sup>3</sup> /j).
- Par temps sec, lors de la campagne de mesures de nappe basse, le volume journalier moyen d'eaux usées est estimé à environ 287 m<sup>3</sup> /j, soit environ **106 %** de la capacité hydraulique nominale de la STEP.
- Le réseau de collecte est très sensible aux intrusions d'eaux parasites météoriques et sont localisés essentiellement dans le bassin amont STEP. Lors des campagnes de mesures, la surface active hors ressuyage a été estimée au minimum entre 1 et 1.3 ha pouvant atteindre 1.8 ha en période de ressuyage.
- Le taux de collecte en entrée STEP est très bon par rapport à l'attendu. Le volume d'eaux usées strictes est voisin de 210 m<sup>3</sup> /j (contre 207 m<sup>3</sup> /j en théorie).
- Lors de la campagne de mesures de nappe haute, les volumes d'eaux parasites de nappe sont élevés et représentent environ 120 m<sup>3</sup> /j (36 % des volumes totaux entrants par temps sec) contre environ 75 m<sup>3</sup> /j en nappe basse.
- Atteinte des charges hydrauliques et organiques nominales de la STEP par temps sec avec dépassement par temps de pluie.
- Les tests à la fumée sur les secteurs les plus concernés par les eaux météoriques ont été réalisés. Le tableau ci-contre fait figurer les non-conformités identifiées. Des contrôles colorants seront réalisés par la SOGEDO afin de confirmer ces informations. La mise en conformité de chaque dossier sera suivie.
- Dans le cadre des inspections nocturnes, AQUALIS a identifié des secteurs sensibles aux intrusions d'eaux parasites permanentes. Au total, environ 4 km de collecteurs ont été inspectés sur la commune pour un objectif de gain d'environ 80 % d'abattement sur les eaux parasites de nappe. Des défauts ont été observés dans les collecteurs ou les regards. Pour chaque défaut, une solution de réhabilitation est proposée et un chiffrage associé.

	Nombre défauts	SA
Gouttière	29	2 622 m <sup>2</sup>
Descente de garage	0	00 m <sup>2</sup>
Siphon de Cour	0	00 m <sup>2</sup>
Avaloir	1	950 m <sup>2</sup>
Regard EP	0	00 m <sup>2</sup>
Regard EU	0	00 m <sup>2</sup>
Boîte de branchement	2	40 m <sup>2</sup>
Autre :	1	81 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>33</b>	<b>3 693 m<sup>2</sup></b>

Année	Opération	Localisation	Nature de l'intervention	Coût total domaine public assainissement (€HT)
2023	Création de 2 regards d'assainissement (2 sorties Lotissement Le carosse)	Lotissement Le carosse	Mise en place d'un regard sur chaque sortie du lotissement	6 000
2023	Inspection nocturne par temps de pluie	ensemble du réseau EU	Sectoriser les apports d'eaux météoriques	PM
2023	Envoi courriers de mise en conformité des branchements non conformes	Intégralité du réseau d'eaux usées	Suivi des mises en conformités par la commune et/ou l'exploitant	PM
2023	Diagnostic complet Etat des lieux des réseaux EP EU du lotissement Le carosse et clos de l'étang		Remise à la côte des regards EU et EP, ITV, tests aux colorants/fumée.	PM, à la charge propriétaire lotissements
2023	Tests au colorant complémentaires sur BV7 et BV4 (330 abonnés)		Fixé à taux de réussite d'environ 70 %	12 000 €
2023	Remplacement regards (10)		Remplacements des regards (10) avec défauts	50 000 €
2024	Réhabilitation du poste de refoulement	PR Papon La Gare	Remplacement de la cuve + électromécanique	70 000 €
2024	Réhabilitation du poste de refoulement	PR Taillis	Remplacement de la cuve + électromécanique+ armoire électrique	80 000 €
2024	Réhabilitation sur collecteurs (secteurs 2 à 7)	Ensemble du réseau	Réhabilitation par l'intérieur/extérieur	200 000 €
2024	Remise à la côte des regards non accessibles	cf. SIG (accessibilité)	Remise à la côte/ouverture des regards EU	
2023	Enquêtes et établissement des conventions de rejet	ZAC et BV PR Lavandières	Enquêtes sur site, rédaction d'autorisation de rejets ou contrôles assimilés domestiques	5 000 €
2024	Construction nouvelle STEP	Identique à l'actuelle	Construction nouvelle STEP	<i>Etude en cours</i>
<b>TOTAL 2023 – 2024 (hors travaux STEP)</b>				<b>423 000 €</b>

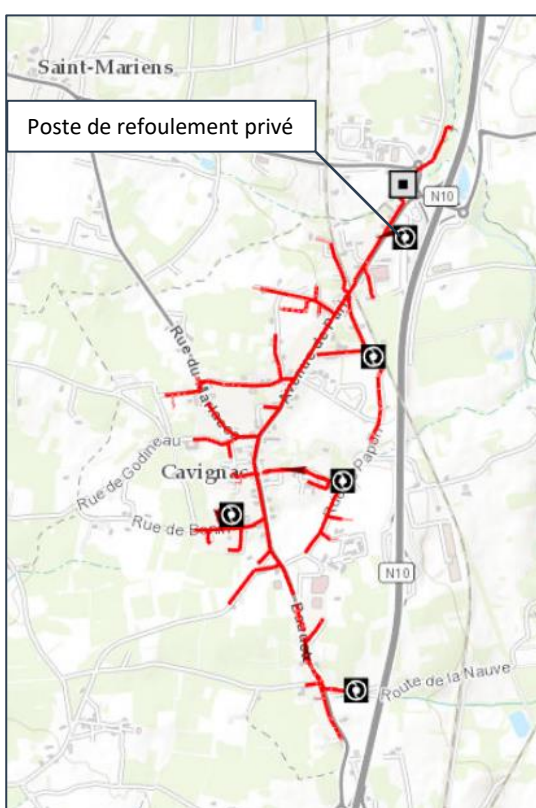
Une partie des travaux sera prévue au budget primitif 2023.

Le calcul du dimensionnement de la future station d'épuration à une projection à 10-15 ans peut être fait en tenant compte :

- D'une condition de pluie mensuelle fixée à 17 mm/j,
- D'une estimation de gains sur les eaux parasites de pluie,
- Du développement futur (1400 EH),
- Des gains sur les travaux proposés.

Sur la base des données hydrauliques des débits moyens temps sec période nappe haute, des gains et des développements estimés, le dimensionnement hydraulique de la future STEP est de 3300 EH tps sec et 4000 EH tps de pluie. La future charge organique nominale DCO et DBO5 de la STEP est comprise entre 3400 et 3700 EH.

### 3.2.2 LE RESEAU DE COLLECTE



Le linéaire de réseaux associé à ce système de traitement est de **11,1 kilomètres** (9,7 km de réseaux gravitaires et 1,4 km de réseau de refoulement) et comprend 4 postes de refoulement publics.

6 opérations de désobstruction de réseaux ont été réalisées.

Aucun débordement chez les usagers n'a été déclaré.

Concernant l'entretien des postes de refoulement, plus de deux curages annuels ont été faits, avec 10 curages sur les 4 ouvrages. Les sous-produits associés ont été évacués à la STEP de Porto.

En 2022, **852 abonnés** (contre 845 en 2021) sont raccordés au réseau d'assainissement collectif du système de Cavignac, représentant **110 032 m<sup>3</sup>** comptabilisé en entrée de STEP (137 271 m<sup>3</sup> en 2021).

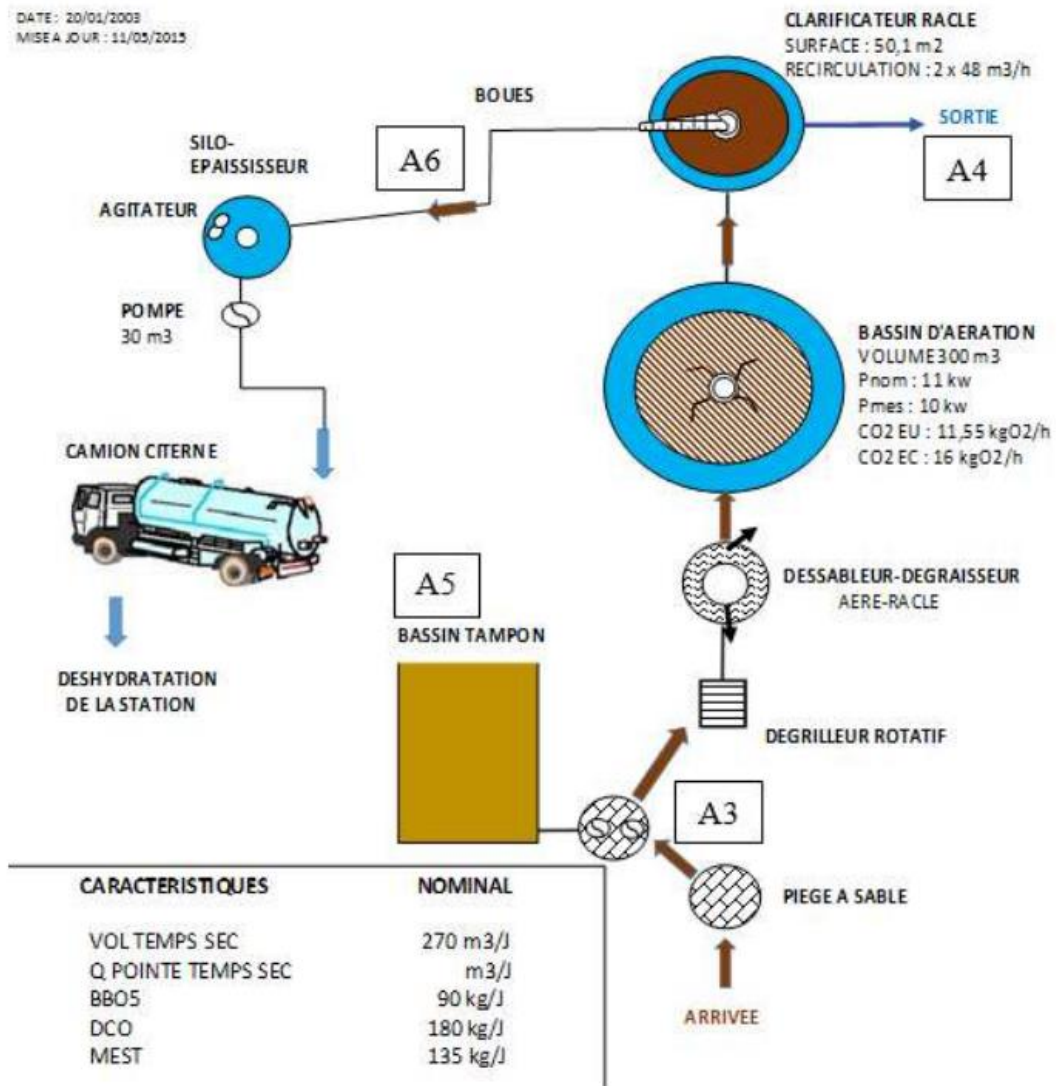
En 2022, 92 488 m<sup>3</sup> (85 949 m<sup>3</sup> en 2021) ont été facturés sur la commune.

#### ➔ Situation des contrôles branchements au 31/12/2022 :

	2021	2022
<b>Réalisé</b>	<b>0</b>	<b>6</b>
Conforme	0	6
Non conforme	0	0

### 3.2.3 LE SYSTEME DE TRAITEMENT

La station de traitement de Cagnac a actuellement une capacité de 1500 EH.



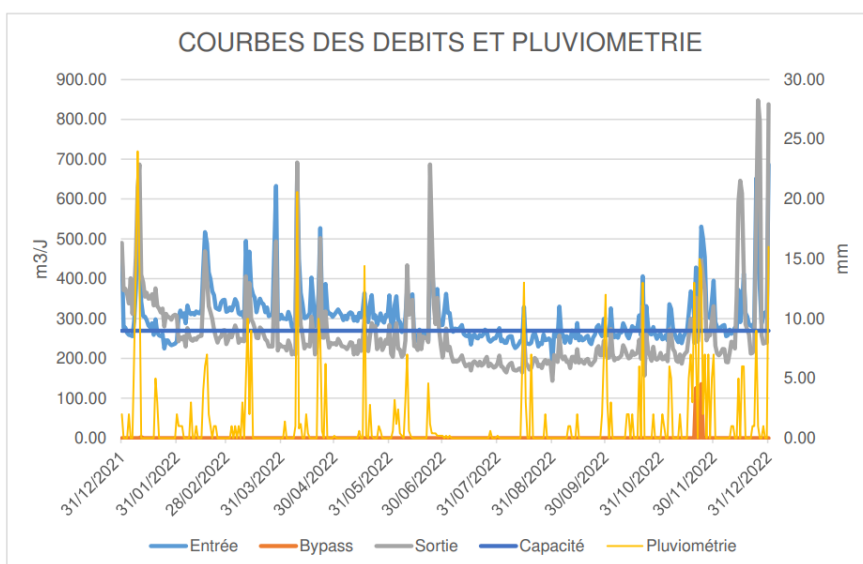
## ➔ CHARGE HYDRAULIQUE

Le tableau ci-après synthétise les éléments concernant l'évolution de la charge hydraulique de l'ouvrage :

Charge hydraulique	2021	2022	2021/2022
Volume d'eaux usées traitées (m <sup>3</sup> /an)	137 271	110 032	-19,8 %
Dont Volume d'eaux usées traitées (m <sup>3</sup> /an) St Mariens	5 836	0	-
Débit moyen journalier (m <sup>3</sup> /j)	376	301	-19.9 %
Volume by-passé (m <sup>3</sup> /an)	302	264	-12.6 %
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec* (m <sup>3</sup> /j)	281	269	-4.3 %
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux** (m <sup>3</sup> /j)	426	318	-25.3 %

\*Mois le plus sec en 2022 : juillet avec 1 mm (8342 m<sup>3</sup> d'eaux usées brutes)

\*\*Mois le plus pluvieux en 2022 : novembre avec 108 mm (9529 m<sup>3</sup> d'eaux usées brutes)



Le canal de sortie ne permet pas d'obtenir une bonne mesure en sortie, ce qui explique la différence entrée/sortie.

Depuis 2014, la station d'épuration de Cagnac possède un bassin tampon de 185 m<sup>3</sup> pour prévenir les déversements vers le milieu récepteur. Ce dernier est équipé d'un trop plein dont le comptage est actuellement réalisé via une boîte de déversement avec

lampe en V et via la sonde piézométrique du poste de relèvement des effluents. Le SATESE demande depuis plusieurs années un affichage in situ des hauteurs, débits et un totalisateur. Dans l'attente de l'extension future de la station de Cagnac et afin d'obtenir des valeurs contrôlables, le SIAEPA souhaite améliorer son dispositif de comptage.

Comme cela peut être observé sur le graphique ci-avant et conformément aux éléments recensés lors du diagnostic, le réseau paraît très sensible aux eaux claires parasites. Les travaux de réhabilitation sur les réseaux seront programmés les prochaines années.



## ➔ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MES	NTK	Pt
Entrée Station	124.07	305.52	2.46	109	20.81	2.43
Sortie Station	5.83	50.81		9.93	7.46	1.80
Rendement épuratoire	98.6 %	94.6 %		97.2 %		
Rendement minimum exigé	80%	95%		90%	-	-

1 non-conformité en sortie de station lors du bilan du mois de novembre a été relevée concernant le dépassement en DCO (139 mg/l et un rendement de 77%).

La station a été en surcharge hydraulique et organique la majeure partie de l'année, ce qui peut également expliquer ce dépassement sur ce paramètre.

## ➔ LE SUIVI DU MILIEU

Les suivis physico-chimiques du milieu de la Saye ont été faits le :

- 08/05/2022 : l'état écologique est bon et il n'y a pas d'impact de la STEP sur le milieu récepteur.
- 19/07/2022 : l'état écologique est moyen et le rejet de la STEP impacte le milieu récepteur sur les paramètres Orthophosphates (PO<sub>4</sub>), Ammonium (NH<sub>4</sub>), Phosphore total (Pt) et nitrites (NO<sub>2</sub>). Toutefois le rejet ne décline pas le cours d'eau.

## ➔ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Traitement des boues	2021	2022	Evolution
Quantité de Matières sèches (tonnes/an)	25.49	30.28	+18.8 %
Nombre d'analyses effectuées	2	2	0.00%
Taux de conformité	100%	100 %	0.00%
Destination des boues	Porto	Porto	-

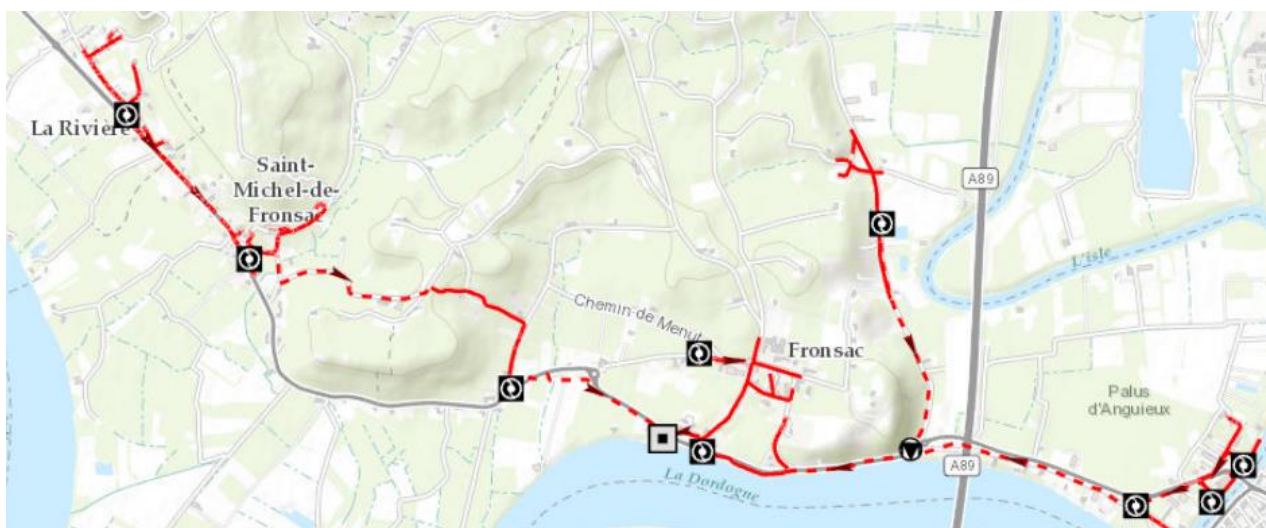
**Le système d'assainissement de CAVIGNAC est déclaré CONFORME en collecte, en équipement et en performance pour l'année 2022.**

### 3.3 SYSTEME ASSAINISSEMENT DU BASSIN DE COLLECTE DE LA STATION D'EPURATION DE FRONSAC

Les communes de Saint-Michel-de-Fronsac, Fronsac et La Rivière sont raccordées sur l'ouvrage de traitement situé sur la commune de Fronsac.

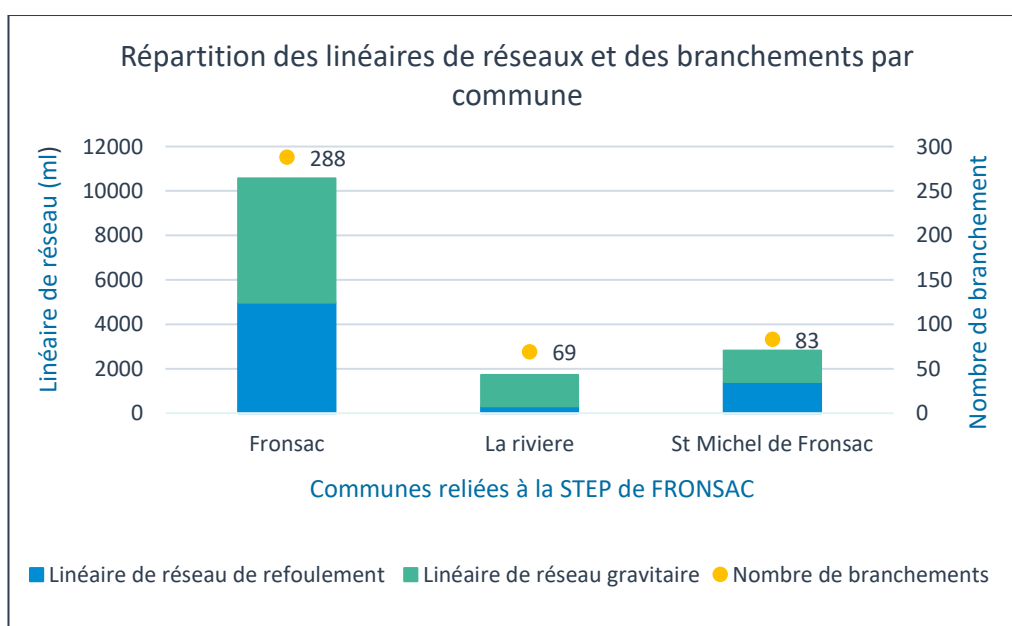
#### 3.3.1 LE RESEAU DE COLLECTE

Le linéaire de réseaux associé à ce système de traitement est de **15,1 kilomètres** (6,7 km de réseau de refoulement et 8,4 km de réseau gravitaire) et comprend **9 postes de refoulement publics**.



6 opérations de désobstruction de réseaux ont été réalisées en 2022.

Aucun débordement chez les usagers n'a été déclaré.



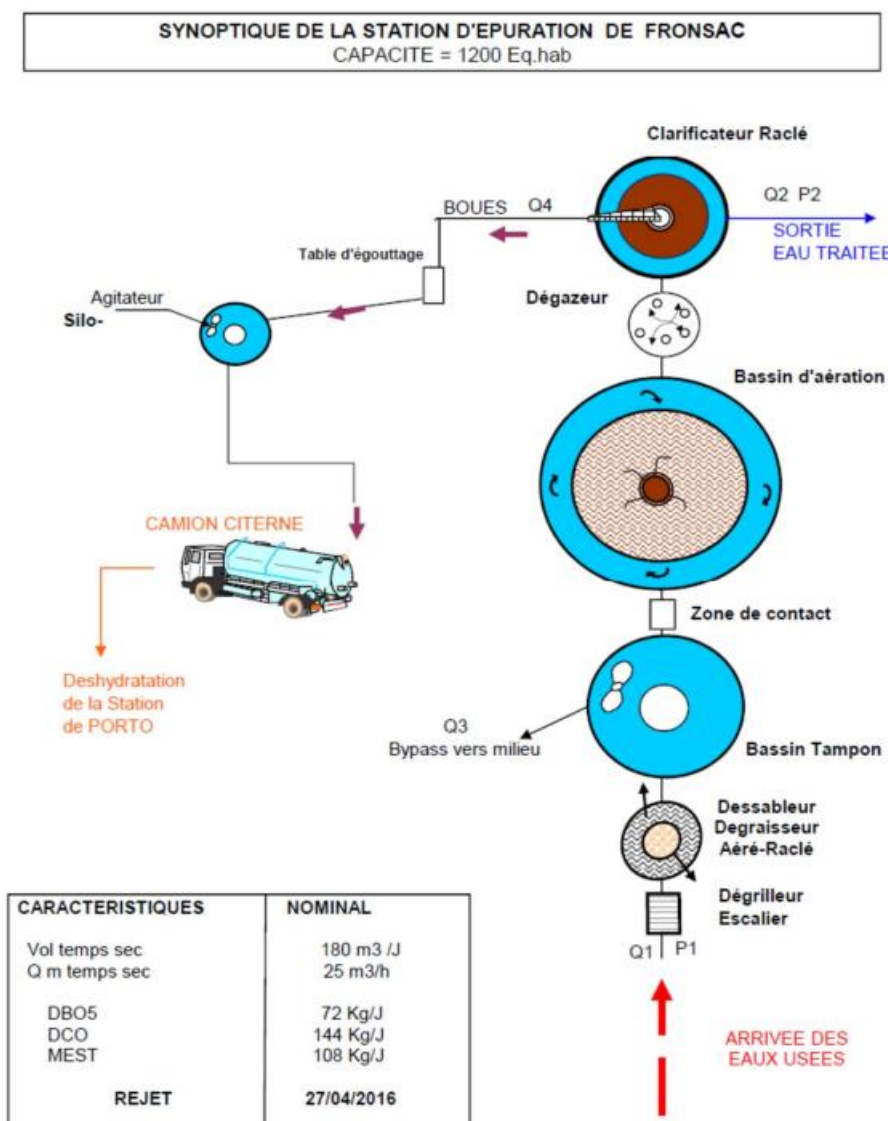
En 2022, **438 abonnés** étaient raccordés au réseau d'assainissement collectif du système de Fronsac, représentant 53 314 m<sup>3</sup> (51 390 m<sup>3</sup> en 2021) facturés.

- Situation des contrôles branchements au 31/12/2022 :

	2021	2022
Réalisé	22	12
Conforme	17	7
Non conforme	5	5

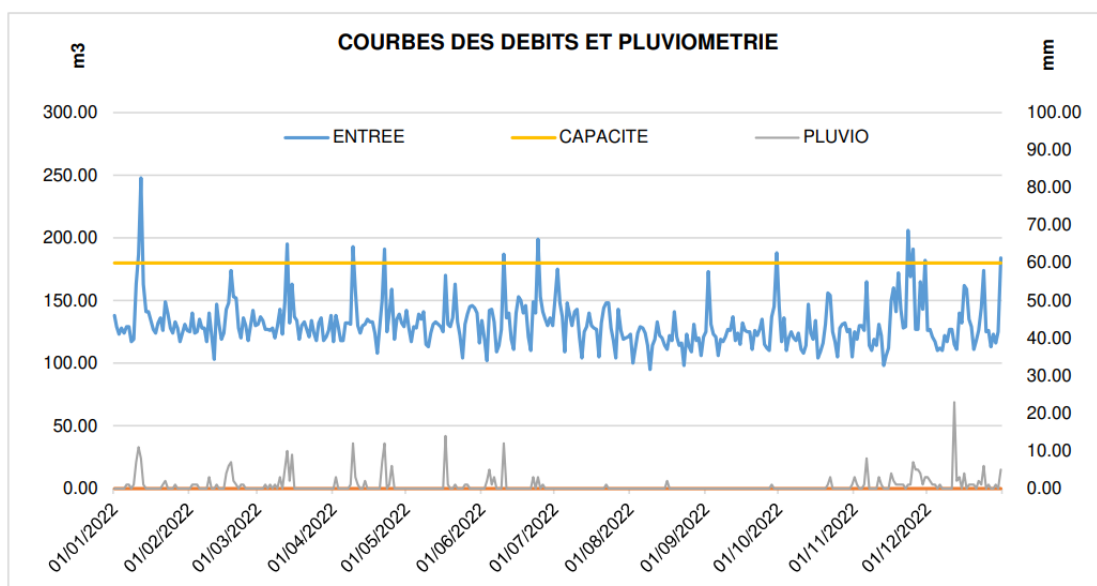
### 3.3.2 LA STATION DE TRAITEMENT

La station de traitement de Fronsac a actuellement une capacité de 1200 EH.



## ➤ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2021	2022	Evolution
Volume d'eaux usées brutes (m <sup>3</sup> /an)	61 783	47 870	- 22,5 %
Débit moyen journalier (m <sup>3</sup> /j)	153	131	- 14,4 %
Volume by-passé (m <sup>3</sup> /an)	-	-	-
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m <sup>3</sup> /j)	128	137	7 %
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m <sup>3</sup> /j)	241	128	- 47 %



Le graphique ci-avant témoigne de la sensibilité de ce système d'assainissement aux eaux claires parasites, lié à un phénomène de ressuyage.

## ➤ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MES	NTK	Pt
Entrée Station (kg/j)	58,1	119,1	2,05	48,2	10,8	1,3
Sortie Station (mg/l)	6,5	43		8,35	16,5	2,49
Rendement épuratoire	98 %	94%		97%	73 %	-
Rendement minimum exigé	60%	60%		50%	-	-

## ➔ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Traitement des boues	2021	2022	Evolution
Volume extrait de boues liquides (m <sup>3</sup> /an)	2 307	1562	-32,3 %
Concentration g/l	6.00	10.1	68,3 %
Quantité de Matières sèches (tonnes/an)	14.54	15.88	9,2 %
Nombre d'analyses effectuées	2	1	-
Taux de conformité	100 %	100 %	-
Destination des boues	Porto	Porto	-

**Le système d'assainissement de FRONSAC est déclaré CONFORME en collecte, équipement et performance pour l'année 2022.**

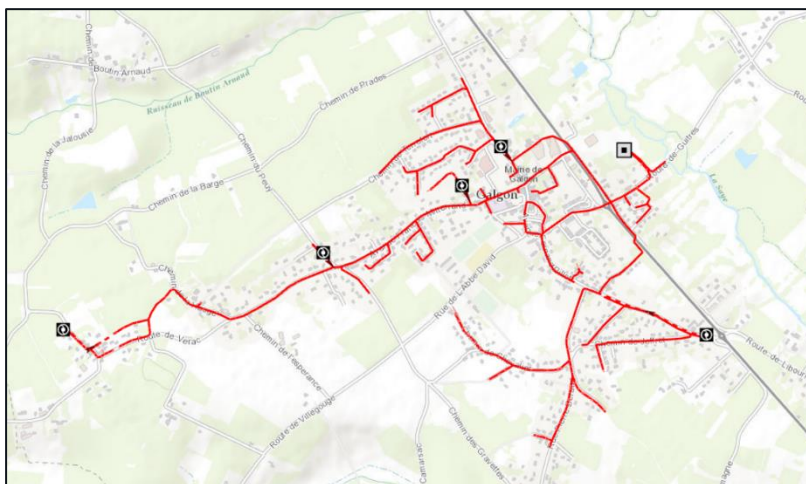
## 3.4 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE GALGON

### 3.4.1 LE RESEAU DE COLLECTE

Le linéaire de réseaux associé au système de traitement de Galgon est de **13,9 kilomètres** et comprend 4 postes de refoulement publics.

Concernant l'entretien des postes de refoulement, deux curages annuels ont été faits, avec 8 curages sur les 4 ouvrages. Les sous-produits associés ont été évacués à la STEP de Porto.

745 ml de réseaux ont été curé en 2022.



Aucun débordement chez les usagers n'a été déclaré.

En 2022, **938 abonnés** (contre 937 en 2021) étaient raccordés au réseau d'assainissement collectif du système de Galgon, représentant 93 495 m<sup>3</sup> (87 181 m<sup>3</sup> en 2021) facturés.

Le diagnostic du réseau a été lancé fin d'année 2022 et sera finalisé en 2023.

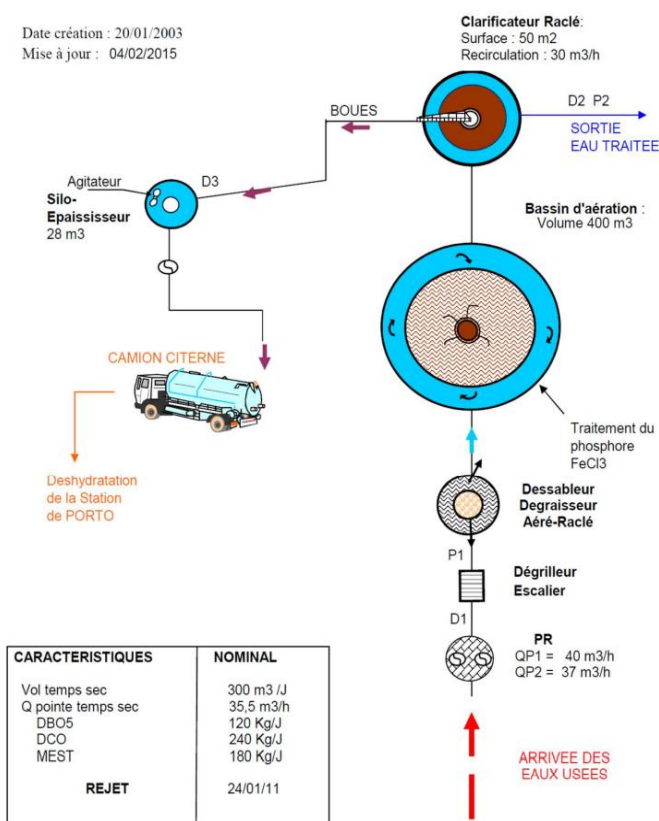
- Situation des contrôles branchements au 31/12/2022 :

	2021	2022
Réalisé	1	5
Conforme	1	5
Non conforme	0	0

Le diagnostic du système de collecte de Galgon a été lancé fin d'année 2022.

### 3.4.2 LE SYSTEME DE TRAITEMENT DE GALGON

La STEP de Galgon a une capacité nominale de 2 000 EH.

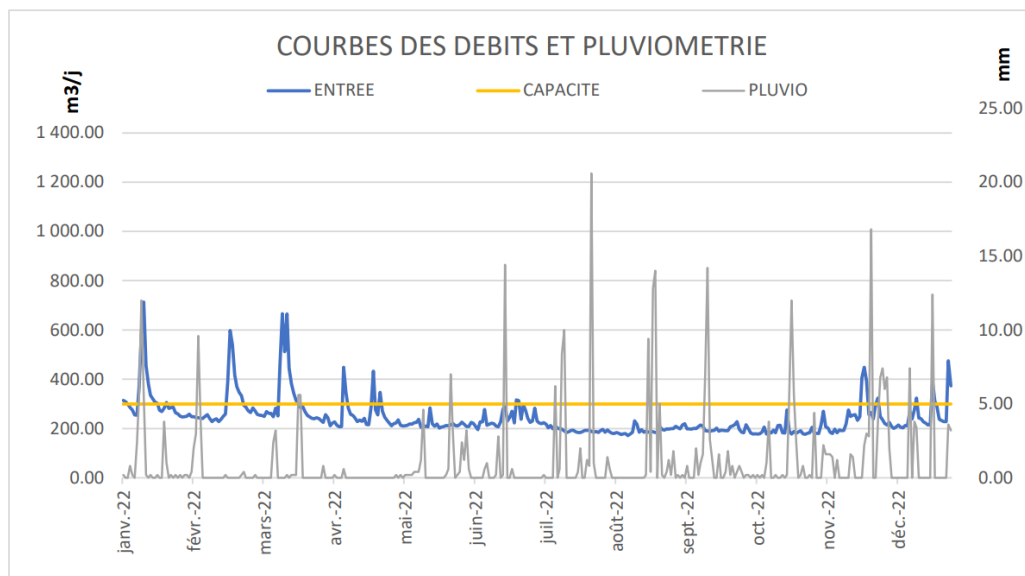


### ➔ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2021	2022	Evolution
Volume d'eaux usées traitées (m³/an)	121 430	88 614	-27 %
Débit moyen journalier (m³/j)	318	243	-23,6 %
Volume by-passé (m³/an)			
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m³/j)	212.81	258	+0.8%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m³/j)	379.06	251	-39.8 %

Les débits moyens journaliers sur le mois le plus sec (Avril – 1 mm) ou le plus pluvieux (décembre – 56 mm) ne sont pas forcément les mois où les débits sont les moins ou plus importants :

- Le mois pour lequel la moyenne journalière est la moins importante est le mois de d'août (190 m<sup>3</sup>/j pour une pluie mensuelle de 48mm),
- Le mois pour lequel la moyenne journalière est la plus importante est le mois de janvier (315 m<sup>3</sup>/j pour une pluie mensuelle de 34mm).

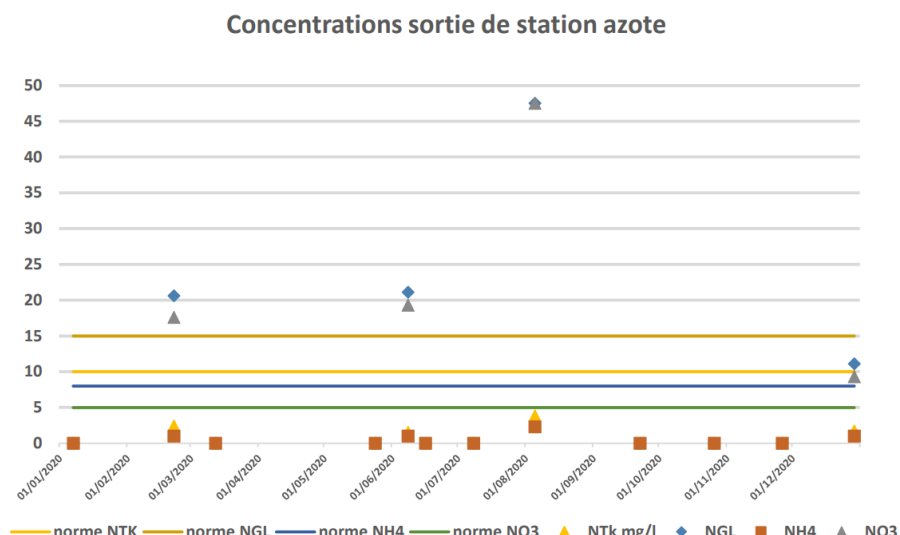


Ces valeurs sont données à titre indicative puisque les périodes comparées ne sont exactement les mêmes : les volumes facturés ne sont pas basés sur l'année civile mais selon les périodes de relèves de compteurs.

### ➔ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NTK	Pt
Entrée Station (kg/j)	79	183,04	2.33	78,25	24,07	2,58
Sortie Station	4,5	32,3		6,8	11,6	0.9
Rendement épuratoire	98,2%	94,9%		96,4%	85,5%	89,2%
Rendement minimum exigé	80%	75%		90%	-	-

La station a présenté globalement un bon fonctionnement en 2022 excepté lors des bilans des mois d'Avril et Octobre où les paramètres ammonium et azote total ont été dépassés. L'exploitant précise dans son RAD que cela s'explique par le fait que la station était en sous aération ces mois-ci. Une attention particulière devra être portée sur cet aspect en 2023.



### ➔ LE SUIVI DU MILIEU RECEPTEUR

Conformément à l'arrêté de cet ouvrage, un suivi de la qualité physico-chimique des eaux de la Saye est réalisé, avec une mesure en aval et en amont du point de rejet.

En 2022, ces suivis ont été réalisés aux mois de Juin et Août. Les concentrations sur les paramètres phosphore, orthophosphate et ammonium présentent des concentrations élevées lors du mois d'août.

### ➔ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Traitement des boues	2021	2022	Evolution
Volume extrait de boues liquides (m <sup>3</sup> /an)	2564	1559	-39,2 %
Concentration g/l	9,60	14,5	51 %
Quantité de Matières sèches (tonnes/an)	23,41	22,41	-4,3%
Nombre d'analyses effectuées	4	4	-
Taux de conformité	100 %	100 %	-
Destination des boues	Porto	Porto	-

**Le système d'assainissement de GALGON est déclaré CONFORME en collecte et en équipement mais NON CONFORME en performance pour l'année 2022.**

La non-conformité est liée au non-respect des prescriptions fixées dans l'arrêté préfectoral concernant les paramètres NTK et ammonium.



## 3.5 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE LUGON ET L'ILE DU CARNAY

Les communes de La Lande de Fronsac, Lugon et l'île du Carnay, Saint Germain la Rivière et Cadillac en Fronsadais sont raccordées sur l'ouvrage de traitement situé sur la commune de Lugon.

### 3.5.1 LE DIAGNOSTIC DU SYSTEME DE COLLECTE

Il a été lancé en 2022. La campagne de mesures en condition nappe haute a été faite au mois de février et la campagne en condition de nappe basse en septembre 2022.

Les campagnes de mesures hydrauliques ont permis de révéler les principaux éléments suivants.

- Par temps sec, lors de la campagne de mesures de nappe basse :
  - le volume journalier représente 2500 EH (47% de la capacité hydraulique nominale STEP – marge de 427 m<sup>3</sup> /j ou 2850 EH),
  - la charge organique moyenne estimée lors des bilans est de 2980 EH, soit 56 % de la charge organique nominale.
- Par temps sec, lors de la campagne de mesures de nappe haute :
  - le volume journalier moyen d'eaux usées est estimé à environ 576 m<sup>3</sup> /j (71 % de la capacité hydraulique nominale STEP – marge de 226 m<sup>3</sup> /j ou 1500 EH),
  - les volumes d'eaux parasites de nappe sont élevés et représentent environ 250 m<sup>3</sup> /j (44% des volumes entrants à la STEP) contre environ 50 m<sup>3</sup> /j en période de nappe basse. Le réseau est très sensible aux phénomènes de ressuyage en nappe haute.
- Le volume journalier maximal mesuré en entrée STEP est d'environ 1070 m<sup>3</sup>, ce qui représente 134 % de la capacité hydraulique nominale.
- Le réseau est moyennement sensible à la pluviométrie hors phénomène de ressuyage (environ 0.75 ha en entrée STEP). Les entrées sont globalement diffuses sur l'ensemble de la zone de collecte.

Les préconisations d'investigations pour l'année 2023 sont les suivantes :

- Un passage caméra sur 10 km environ,
- Des contrôles de branchement complémentaires sur le bassin versant le plus sujet à ces entrées d'eaux claires,
- Si les contrôles de branchement sont infructueux, il est recommandé d'effectuer des inspections télévisées des branchements sur collecteur en partie public.

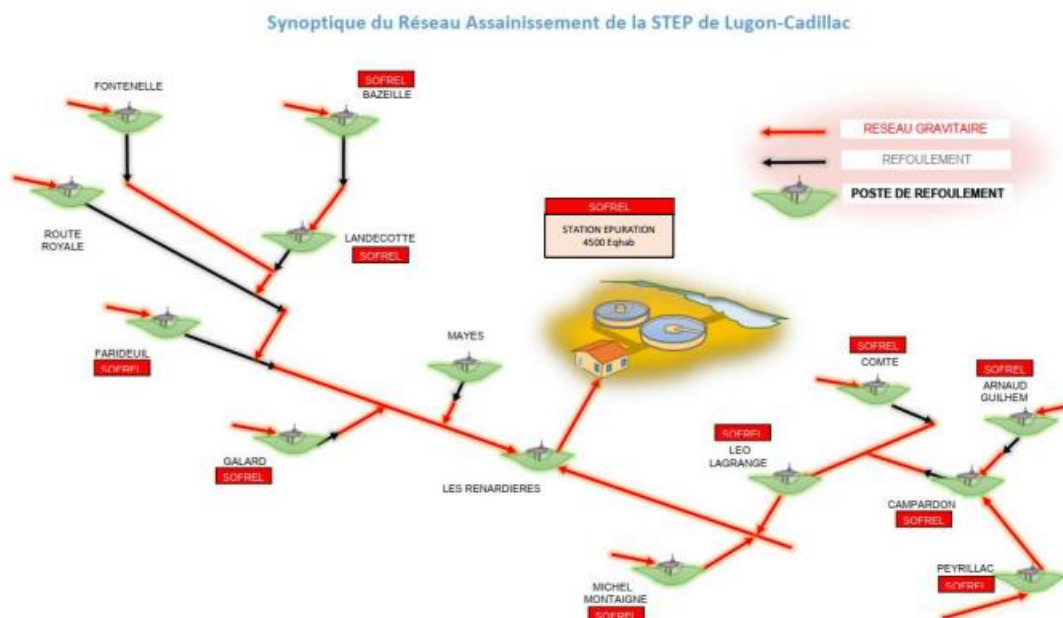
#### ➔ Investigations complémentaires rue du 14 Juillet – Amont du PR Léo Lagrange

Les interventions récurrentes sur le réseau d'eaux usées Rue du 14 Juillet à Lugon ont permis de déceler un dysfonctionnement sur un tronçon. Il a ainsi été découvert qu'un bouchage du réseau d'eaux usées par des racines entraînait des mises en charge du réseau engendrant des débordements dans une parcelle privée (le réseau traverse une propriété privée parsemée de bambous).

Ce tronçon a été renouvelé par l'exploitant et l'écoulement transite dorénavant de façon normale.

### 3.5.2 LE RESEAU DE COLLECTE

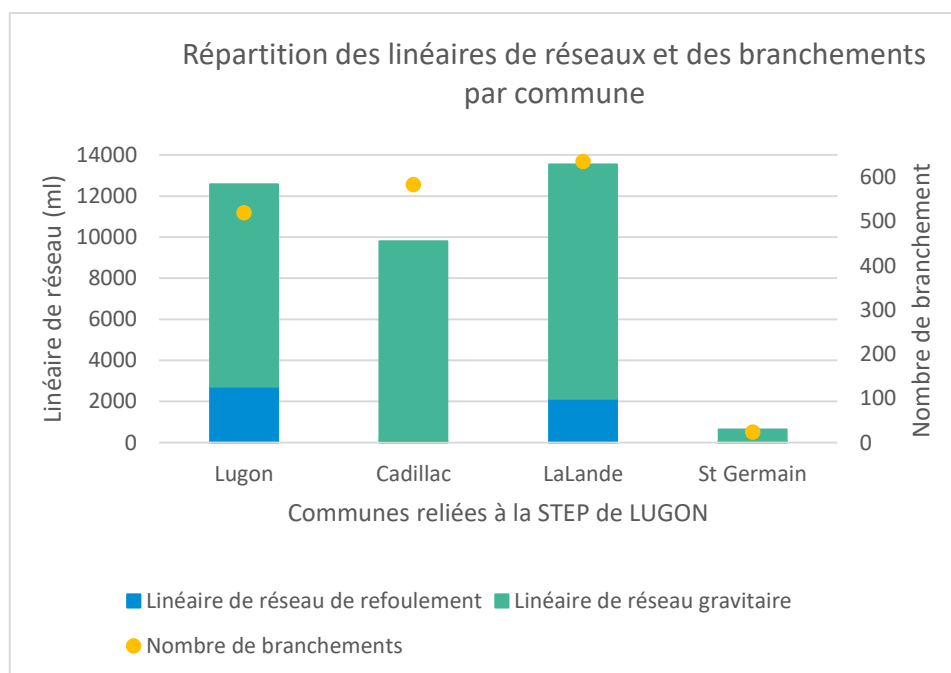
Le linéaire de réseaux associé au système de traitement de Lugon est de **35,8 kilomètres** (32 km de réseau gravitaire et 3,8 km de réseau de refoulement) et comprend 14 postes de refoulement publics.



Concernant l'entretien des postes de refoulement, deux curages annuels ont été réalisés sur chaque ouvrage. Les sous-produits associés ont été évacués à la STEP de Porto. 6 opérations de désobstruction de réseaux ont été réalisées en 2022.

Aucun débordement chez les usagers n'a été déclaré.

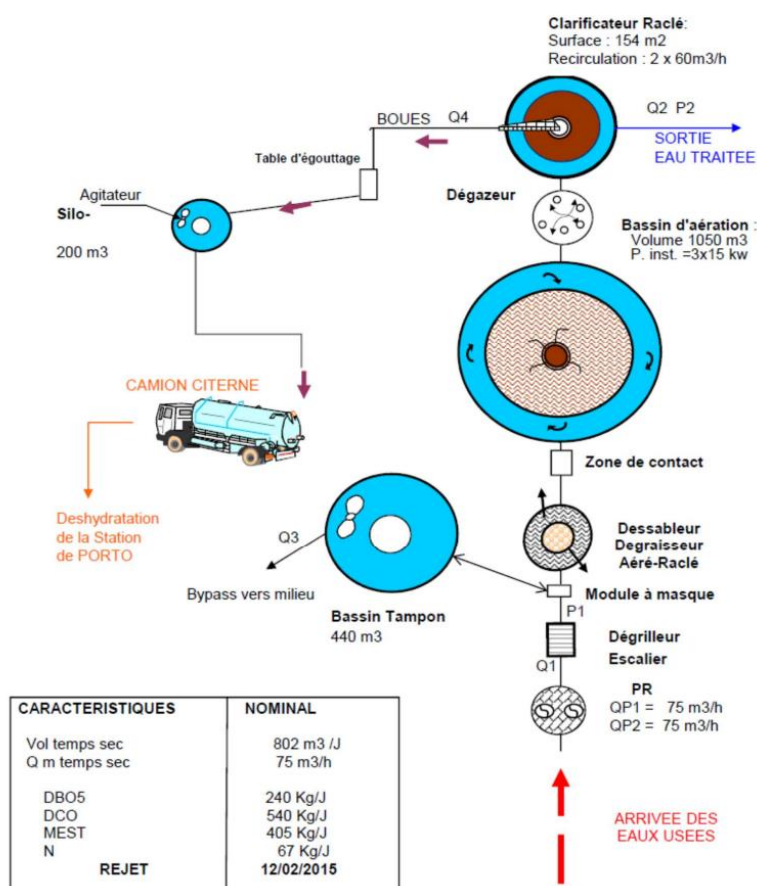
En 2022, **1761 abonnés** (contre 1739 en 2021) étaient raccordés au réseau d'assainissement collectif du système de Lugon, représentant 171 584 m<sup>3</sup> (159 279 m<sup>3</sup> en 2021) facturés (soit environ 10 % du volume total facturé).



- Situation des contrôles branchements au 31/12/2022 :

	2021	2022
Réalisé	44	29
Conforme	41	24
Non conforme	3	5

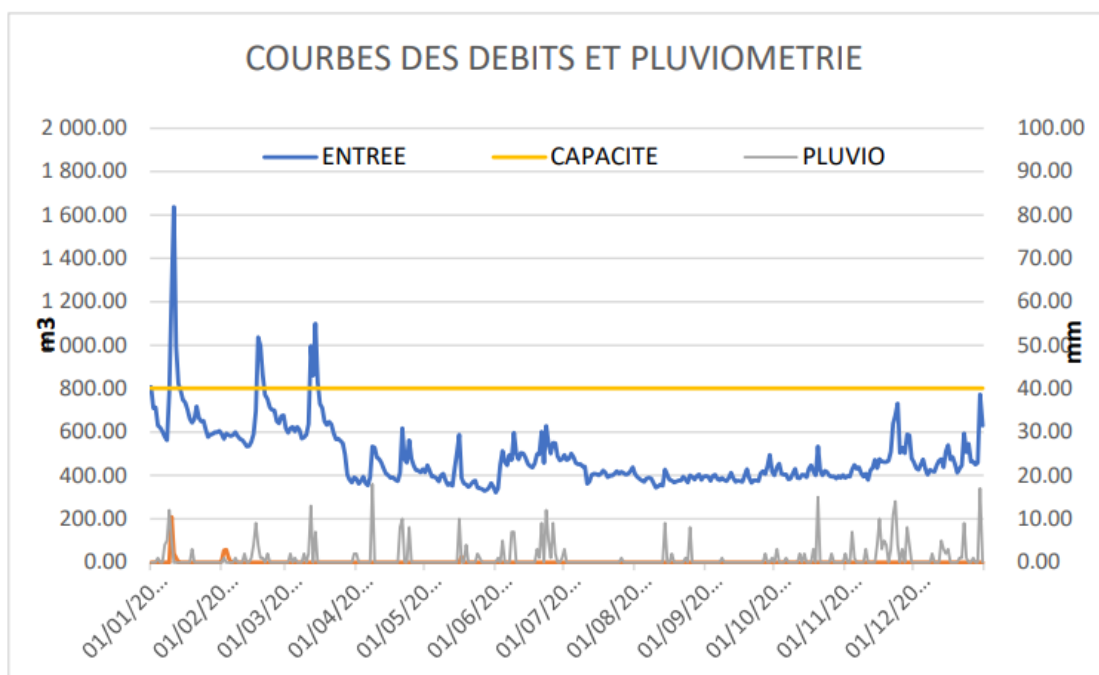
### 3.5.3 LE SYSTEME DE TRAITEMENT



La STEP a une capacité nominale de 4500 EH et un débit nominal de 802 m³/j.

### ⇒ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2021	2022	Evolution
Volume d'eaux usées traitées (m³/an)	235 341	202 061	-14,1 %
Débit moyen journalier (m³/j)	645	489	-24,2 %
Volume by-passé (m³/an)	2 690	434	-83,9 %
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m³/j)	427	395	-7,5 %
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m³/j)	1 184	478	-59,6 %



Le graphique ci-avant témoigne de la sensibilité de ce système d'assainissement aux eaux claires parasites.

#### ➤ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NTK	Pt
Entrée Station	136	347	2.55	177	49	5
Sortie Station	3,5	31		12,25	7,36	0,9
Rendement épuratoire	99%	95%		96%	92%	92%
Rendement minimum exigé	70%	75%		90%	-	-

#### ➤ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Traitement des boues	2021	2022	Evolution
Volume extrait de boues liquides (m <sup>3</sup> /an)	5 039	4 066	-19,3 %
Concentration g/l	10.50	12,1	15,3 %
Quantité de Matières sèches (tonnes/an)	52.98	46,72	-11,8 %
Nombre d'analyses effectuées	4	4	-
Taux de conformité	100 %	100 %	-
Destination des boues	Porto	Porto	-

**Le système d'assainissement de LUGON est déclaré CONFORME en collecte, équipement et en performance pour l'année 2022.**

## 3.6 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE PERISSAC

### 3.6.1 LE DIAGNOSTIC DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Le diagnostic réalisé permet de préciser les points suivants :

- Les capacités nominales de la station d'épuration (STEP) indiquées dans l'arrêté sont :
  - o Capacité nominale : 320 EH ;
  - o Capacité hydraulique : 48 m<sup>3</sup> /j ;
  - o Capacité organique : 19.2 kg/DBO5/j.

L'analyse de la capacité réelle de la station de traitement réalisée en se basant sur la dimension des lits indique des valeurs différentes (*source : rapport de diagnostic – SUEZ CONSULTING – 2022*) :

	Surface (m <sup>2</sup> )	Règle de dimensionnement usuelle (m <sup>2</sup> /EH)	Capacité réelle (EH)
1 <sup>er</sup> étage	315	1.2	263
2 <sup>ème</sup> étage	160	0.8	200

Ainsi, il apparaît que la STEP de Périssac est sous-dimensionnée par rapport aux capacités nominales définies par l'arrêté. Pour information et d'après ces mêmes règles de calcul, une STEP de 320 EH nécessiterait un 1er étage de 385 m<sup>2</sup> et un 2ème étage de 255 m<sup>2</sup>. Les études faites dans le cadre du diagnostic ont donc pris en compte une capacité réelle de la STEP de 200 EH.

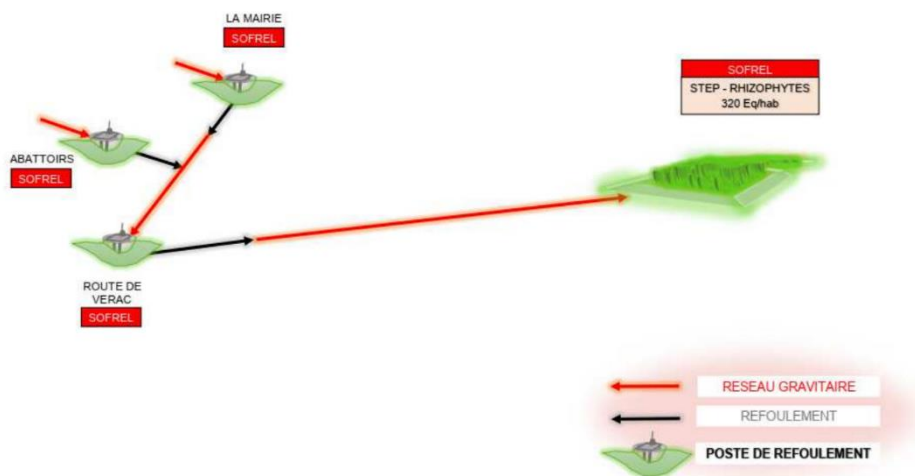
- Par temps sec, lors de la campagne de mesures de nappe haute 1 (Avril 2021), le volume journalier moyen est d'environ 49 m<sup>3</sup>/j dont 37 m<sup>3</sup>/j d'eaux usées. Avec un débit nominal de 48 m<sup>3</sup>/j, la capacité hydraulique nominale de la STEP est atteinte.
- Par temps sec, lors de la campagne de mesures de nappe haute 2 (Avril 2022), le volume journalier moyen est d'environ 40 m<sup>3</sup>/j dont 32 m<sup>3</sup>/j d'eaux usées. Avec un débit nominal de 48 m<sup>3</sup>/j, la capacité hydraulique nominale de la STEP est presque atteinte.
- Pour les deux campagnes de mesures, les volumes d'eaux parasites de nappe sont faibles et représentent 7 à 12 m<sup>3</sup>/j.
- Le réseau est peu sensible à la pluviométrie et la surface active totale estimée est de 1400 à 2000m<sup>2</sup> et peu d'anomalies ont été détectées suite aux tests fumées. SOGEDO assure le suivi de ces essais avec l'envoi de courrier pour la réalisation des contrôles de branchements concernés.
- La charge organique par temps sec en entrée STEP est d'environ 250 EH.
- La STEP de Périssac apparaît d'ores et déjà en surcharge hydraulique et organique. Le diagnostic de la STEP indique un taux de charge hydraulique en période de pointe pouvant dépasser 200%. Ces pics de débit ont principalement lieu lors d'épisode pluvieux intenses. A l'horizon 10 ans, les estimations montrent que la STEP sera à environ 150% de sa capacité en charge hydraulique et 130% de sa capacité en charge organique. La réhabilitation complète de l'installation existante est préconisée, avec une augmentation de sa capacité nominale de traitement à 300 EH en organique.

Le programme des travaux à réaliser sur le système de Périssac en conclusion du diagnostic est le suivant (*source : rapport de phase 4 du diagnostic de Périssac – SUEZ-AQUALIS – 2022*) :

Catégorie	Libellé de l'opération	Localisation	Montant H.T	Priorité
Investigations complémentaires	Inspections nocturnes régulières afin de surveiller le vieillissement des canalisations : Une nocturne tous les 3 ans sur 10 ans	Système	4 000 €	1-2
Investigations complémentaires	Inspections en temps de pluie régulières pour la recherche des intrusions d'eaux de pluie : Une nocturne tous les 3 ans sur 10 ans	Système	3 000 €	1-2
Travaux sur les postes de refoulement	Reprise du génie civil du muret de soutien	PR Route de Vérac	5 000 €	1
Travaux sur les postes de refoulement	Reprise de l'étanchéité de la bache de pompage	PR Les Abattoirs	10 000 €	1
Travaux sur les regards	Reprise de l'étanchéité du regard de visite en amont directe de la STEP	Regard R70	2 000 €	1
Travaux sur les branchements	Incitation pour la mise en conformité des installations du domaine public et privé (gouttières)	Voir fiches en annexe	-	-
Travaux sur les branchements	Incitation pour la mise en conformité des branchements présentant des défauts d'étanchéité	Voir compte rendu SOGEDO	-	-
Travaux sur la STEP	Etudes amont pour la réhabilitation de la STEP : Maitrise d'œuvre, études topographiques, études géotechniques...	STEP	25 000 €	1
Travaux sur la STEP	Réhabilitation et augmentation de la capacité de traitement : Capacité nominale de 300 EH organique	STEP	325 000 €	1
		<b>TOTAL</b>	<b>374 000 €</b>	<b>-</b>

Une partie des travaux sera prévue au budget 2023.

### 3.6.2 LE RESEAU DE COLLECTE



Le linéaire de réseaux associé au système de traitement de Périssac est de **4,9 kilomètres** (3,7 km de réseau gravitaire et 1,2 km de refoulement) et comprend 3 postes de refoulement publics.

Concernant l'entretien des postes de refoulement, deux curages annuels sur chaque ouvrage ont été faits. Les sous-produits associés ont été évacués à la STEP de Porto.

Aucun débordement chez les usagers n'a été déclaré.

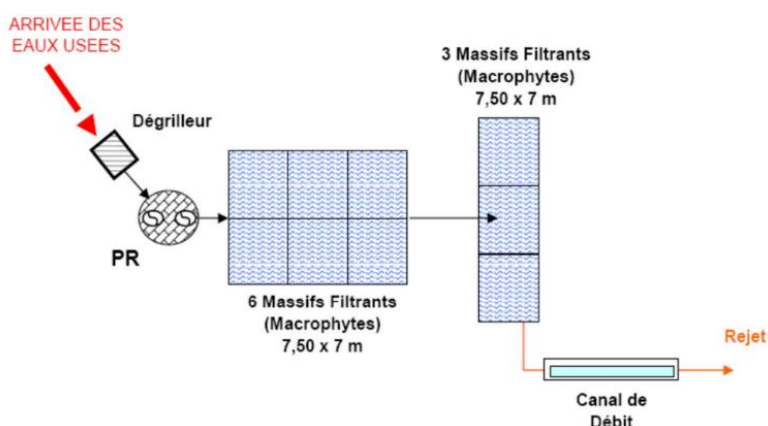
En 2022, **183 abonnés** (contre 173 en 2021) étaient raccordés au réseau d'assainissement collectif du système de Périssac, représentant 17 033 m<sup>3</sup> (13 776 m<sup>3</sup> en 2021) facturés.

- Situation des contrôles branchements au 31/12/2022 :

	2021	2022
Réalisé	1	2
Conforme	1	2
Non conforme	0	0

### 3.6.3 STATION D'EPURATION DE PERISSAC

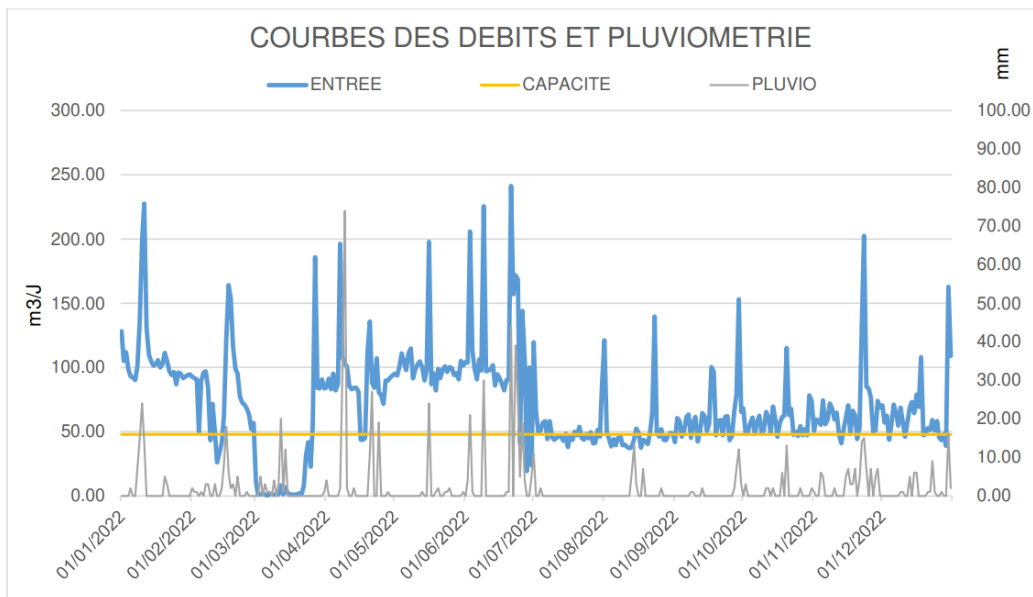
La STEP de Périssac a une capacité nominale de 320 EH et un débit nominal de 48 m<sup>3</sup>/j.



#### ❖ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2021	2022	Evolution
Volume d'eaux usées traitées (m <sup>3</sup> /an)	23 365	27 643	18,3 %
Débit moyen journalier (m <sup>3</sup> /j)	70	76	8,6 %
Volume by-passé (m <sup>3</sup> /an)	-		-
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m <sup>3</sup> /j)	34	62	82,3 %
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m <sup>3</sup> /j)	103	111	7.8 %

\* : Pour les petites unités d'épuration, les volumes traités ne sont pas mesurés. Les volumes sont des estimations avec les débits des pompes.



Le graphique ci-contre démontre une sensibilité aux eaux claires parasites, amenant à une surcharge hydraulique.

### ➔ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NTK	Pt
Entrée Station (kg/j)	14,1	34,4	2,45	8	8,8	
Sortie Station (mg/l)	160	460		102	145	11,2
Rendement épuratoire	33 %	22 %		25 %	-	-
Rendement minimum exigé	60%	60%		50%	-	-

Les résultats du bilan du 03/11/2022 sont non-conforme à l'arrêté de rejet. La station d'épuration est en surcharge hydraulique et organique ce qui impacte fortement les performances de la station. Ces résultats reflètent des problèmes de fonctionnement rencontrés depuis la réhabilitation des lits plantés de roseaux.

Le diagnostic mené par le SIAEPA sur le système d'assainissement préconise la réhabilitation totale de cette station d'épuration, d'une capacité finale de 300 EH.

### ➔ LE SUIVI DU MILIEU RECEPTEUR

Conformément à l'arrêté de cet ouvrage, un suivi de la qualité physico-chimique des eaux de la Saye est réalisé, avec une mesure en aval et en amont du point de rejet, concomitant au bilan d'autosurveillance de la station d'épuration.

En 2022, ce suivi a été réalisé au mois de Novembre. Les résultats d'analyse démontrent que le milieu est dégradé en amont et en aval de la STEP mais le rejet n'impacte toutefois pas le milieu.

### ➔ FILIERE BOUES

Les boues sont retenues sur les lits de roseaux.

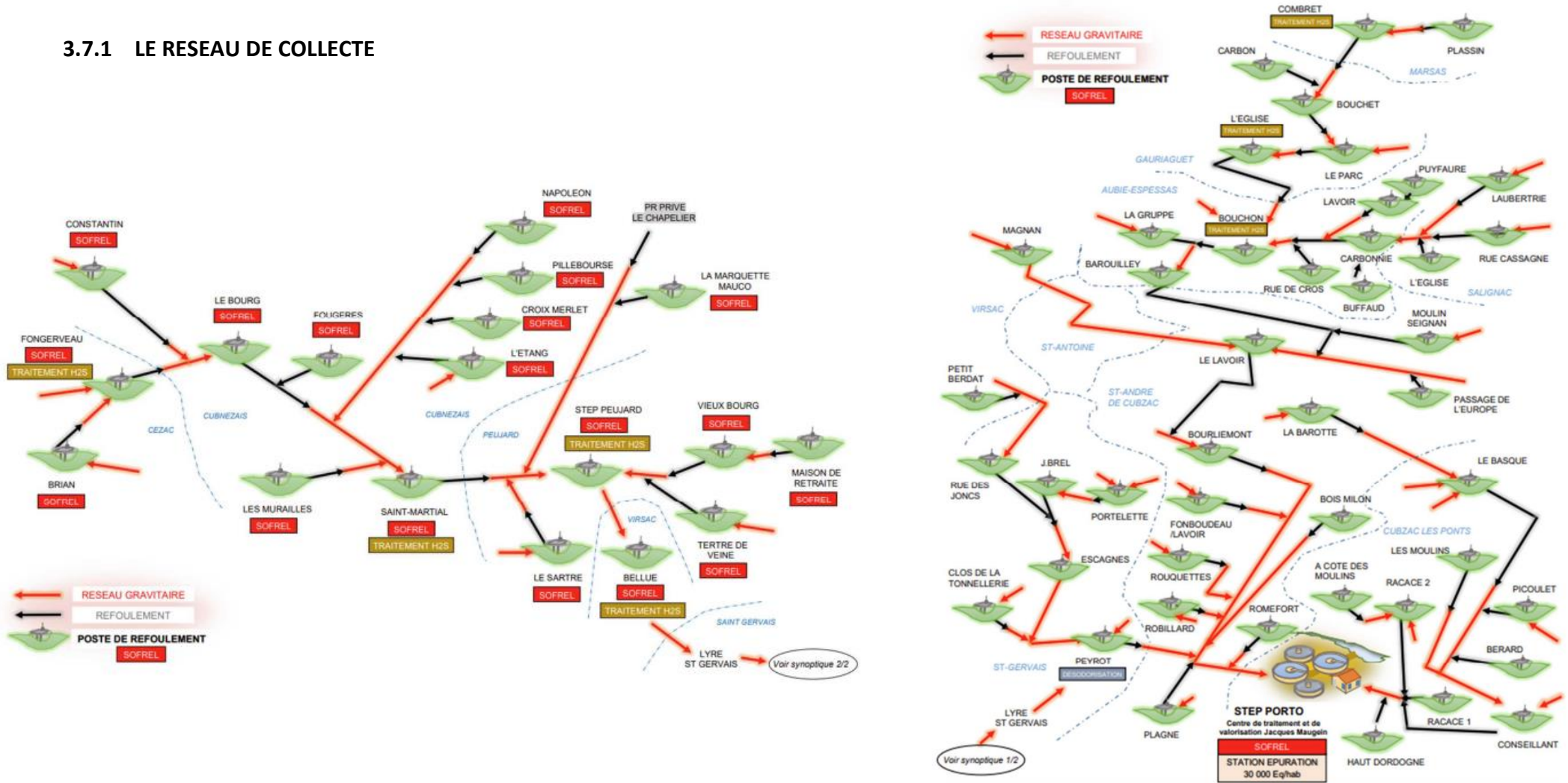
**Le système d'assainissement de PERISSAC est déclaré CONFORME en collecte, équipement et NON CONFORME en performance pour l'année 2022.**



### 3.7 LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DU BASSIN DE COLLECTE DE LA STATION D'EPURATION DE PORTO

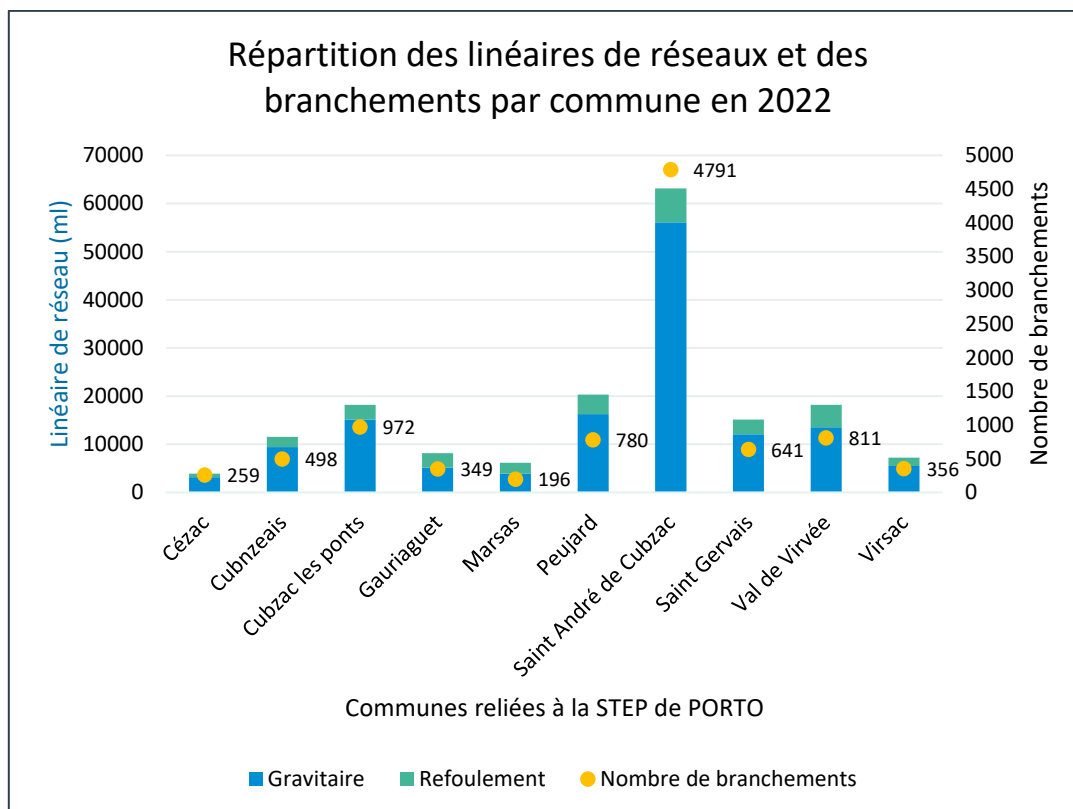
Jusqu'au 08 Juillet 2022, la station de traitement des eaux usées de Porto reçoit les effluents des communes de Marsas, Gauriaguet, Val de Virvée, Virsac, Saint André-de-Cubzac, Cubzac les Ponts et Saint Gervais. A compter du 08 Juillet 2022, les effluents des communes de Peujard, Cubnezais, Cézac et quelques habitations de Marsas sont aussi dirigés vers la station d'épuration de Porto, via le poste de refoulement de Peujard (site de l'ancienne station d'épuration de Peujard).

#### 3.7.1 LE RESEAU DE COLLECTE



Le linéaire de réseaux associé à ce système de traitement (en incluant le bassin de collecte de Peujard) est de **140 kilomètres** de réseau gravitaire et **32 kilomètres** de réseau de refoulement. Le système dispose de **65 postes de refoulement publics**.

En 2022, **9653 abonnés** étaient raccordés au réseau d'assainissement collectif du système de Porto.



58 opérations désobstruction de réseaux ont été effectuées en 2022.

- Situation des contrôles branchements au 31/12/2022 :

	2021	2022
Réalisé	195	202
Conforme	178	184
Non conforme	17	18

La totalité de ces communes représentent 1 110 052 m<sup>3</sup> (dont bassin de collecte de Peujard : 169 922 m<sup>3</sup>).

- Diagnostic permanent

Le système de collecte de Porto dispose de cet outil.

Une première analyse des données a été transmise au Syndicat par SOGEDO courant l'année 2022. Il en ressort la présence d'un volume de 300 000 m<sup>3</sup> d'eaux claires parasites sur le bassin de Porto, avec certains secteurs plus pourvoyeurs (secteur Bouchon - Le Lavoir – Bourliémont / Conseillant / Plagne)

Les équipes de SOGEDO travaillent activement à la recherche de ces eaux claires parasites sur ces secteurs et ont programmé des investigations (ITV, contrôles branchements et tests à la fumée) dès la fin de l'année 2022.

- Etudes et diagnostics

- Le diagnostic du bassin de collecte de Peujard est prévu d'être réalisé en 2023.
- Une étude hydraulique sur le bassin versant de Labry, démarrée en 2022 :

La station d'épuration de PORTO a récemment fait l'objet d'une extension à 30 000 Equivalents Habitants (EH) pour être en phase avec l'augmentation du nombre d'abonnés raccordés à l'assainissement collectif sur les communes rattachées à cette station. Elle est alimentée par les 3 grandes zones suivantes

(source: rapport de phase 1 de l'étude hydraulique du bassin versant de Labry – Cabinet d'Etudes Merlin - 2022) :

Zone 1 : Arrivée depuis le chemin de Terrefort

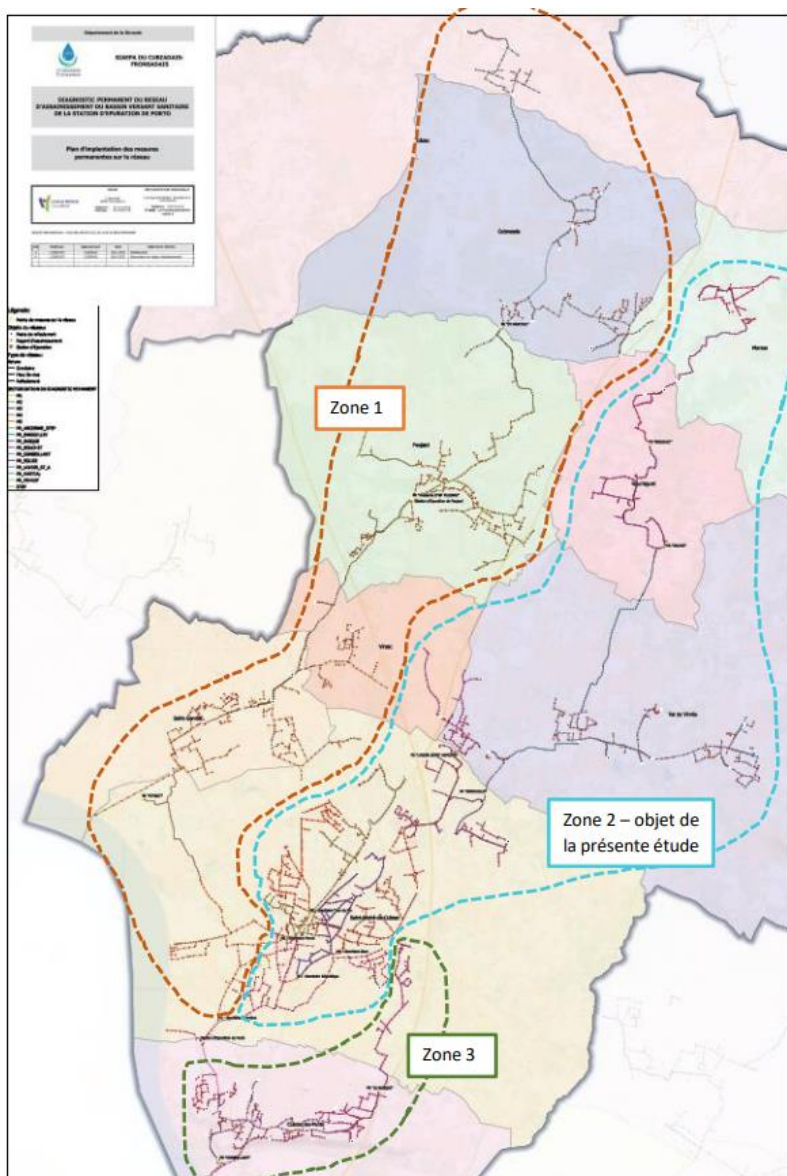
Zone 2 : Arrivée depuis le chemin de Labry

Zone 3 : Arrivée depuis Cubzac Les Ponts

Sur la zone n°2, SOGEDO constate des surcharges hydrauliques sur le réseau principal, notamment entre les secteurs de la Gare et le secteur de Bourliémont sur Saint-André de Cubzac.

Compte tenu de la situation actuelle et des perspectives d'urbanisation des communes raccordées sur cette zone, les problèmes hydrauliques actuellement constatés vont être amplifiés.

C'est la raison pour laquelle une étude hydraulique sur l'ensemble du bassin versant sanitaire situé en amont du chemin de Labry a été lancée en fin d'année 2022. Les objectifs de cette étude sont de diagnostiquer les problèmes constatés, d'évaluer la situation



future et de proposer des aménagements pour pallier aux problèmes observés.

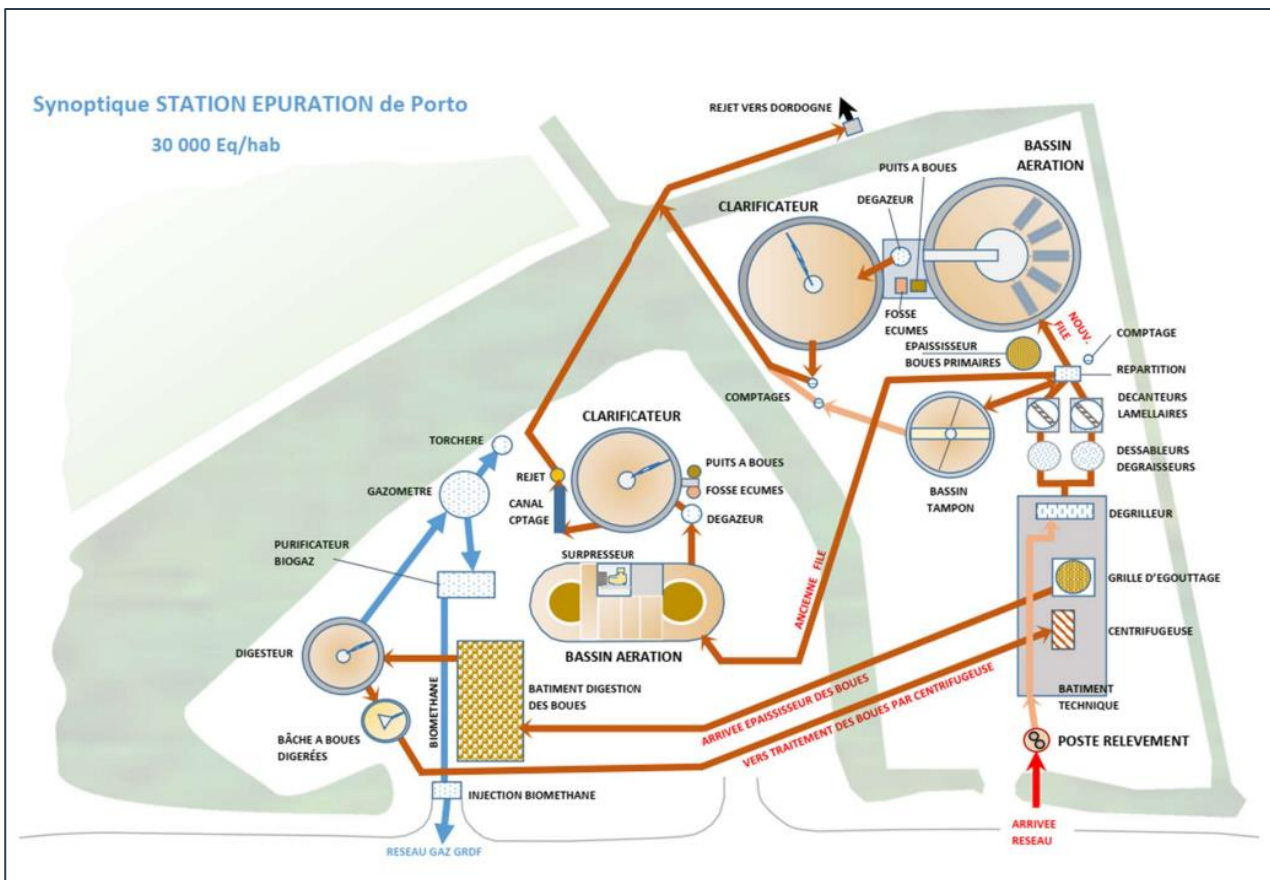
Cette étude, dissociée en deux phases, sera finalisée en 2023 :

- Phase 1 : Collecte des données – Analyse de l'existant – Définition de la campagne de mesures des débits en nappe haute (rendu fin 2022).
- Phase 2 : Modélisation, diagnostic et propositions d'aménagements (d'ici mi 2023).

### 3.7.2 LA STATION DE TRAITEMENT

Cette station d'épuration a une capacité de 30 000 EH et afin de valoriser les boues, un méthaniseur a été conçu.

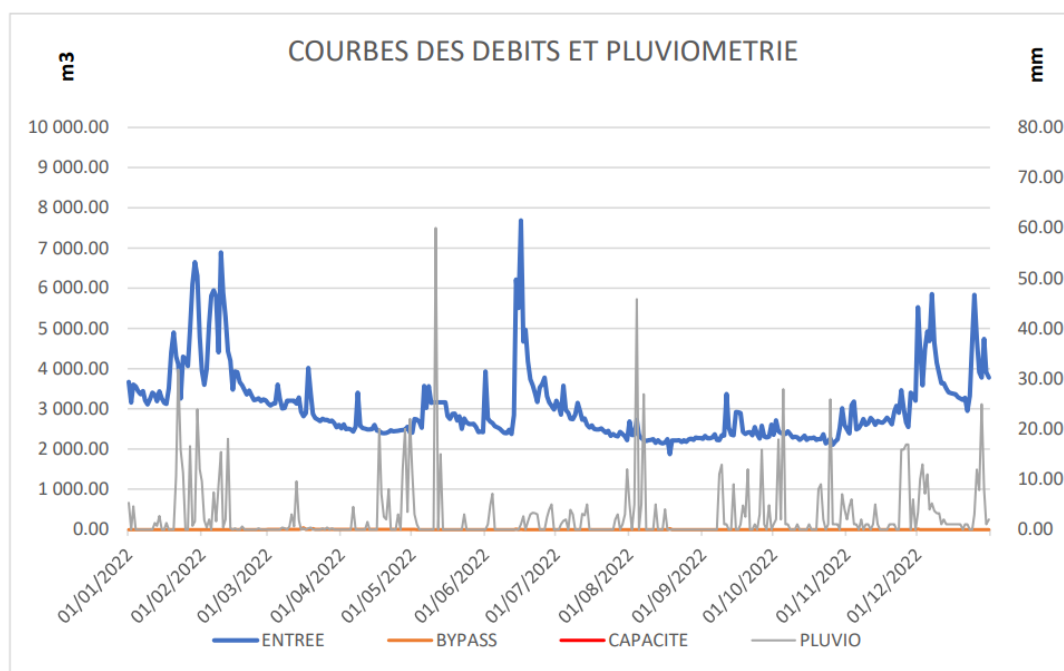
Le synoptique de cet ouvrage est présenté ci-après :



## ➤ CHARGE HYDRAULIQUE

Le débit de référence est 4 700 m<sup>3</sup>/j.

Charge hydraulique	2021	2022	Evolution
Volume d'eaux usées brutes (m <sup>3</sup> /an)	1 108 784	1 108 148	-0,06 %
Débit moyen journalier (m <sup>3</sup> /j)	3 159	2 979	-5,7 %
Volume by-passé (m <sup>3</sup> /an)	252	125	- 50,4 %
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m <sup>3</sup> /j)	2 311	2 651	+ 14,7 %
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m <sup>3</sup> /j)	4 030	3 503	- 13,1 %



## ➤ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MES	NTK	Pt
Entrée Station (kg/j)	754	2488	3.30	1308	206	21
Sortie Station	2,92	31.1		4,5	13,7	4
Rendement épuratoire	99%	95%		96%	72%	
Rendement minimum exigé	80%	75%		90%	-	-

## ➔ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Traitement des boues	2021	2022	Evolution
Volume extrait de boues liquides (m <sup>3</sup> /an)	50 314	55 429	10,2 %
Concentration g/l	8.80		
Quantité de Matières sèches (tonnes/an)	411.70	363	-11,8 %
Nombre d'analyses effectuées	11	7	-36,6 %
Taux de conformité	100 %	100 %	-
Destination des boues	PAPREC	PAPREC	-
Quantité de boues évacuées selon une filière conforme (T de MS)	548.84	417	24 %

Produits externes	2021	2022	Evolution
Boues des autres stations d'épuration en M <sup>3</sup>	8 735	3 906	-55,3 %
Matières de vidanges en M <sup>3</sup>	5 632	5 405	-4 %
Refus de dégrillage (tonnes/an)	113	92,5	-18,1 %
Sable en (m <sup>3</sup> /an)	64	66	3,1 %
Graisses en (m <sup>3</sup> /an)	67	72	7,5 %

## ➔ RECHERCHE ET REDUCTION DE REJETS SUBSTANCES DANGEREUSES DANS LES EAUX

La circulaire du 29 septembre 2010 a permis la réalisation de campagnes de Recherche des Substances Dangereuses dans les Eaux (RSDE 1) relatives à la surveillance de la présence de micropolluants dans les eaux rejetées au milieu naturel par les stations de traitements des eaux usées.

Les analyses réalisées fin d'année 2022 révèlent que sur 10 micropolluants retrouvés en entrée de STEP, seuls deux le sont également après traitement : le cuivre et le Di(2-ethylhexylphtalate), produit de synthèse utilisé comme produit insecticide.

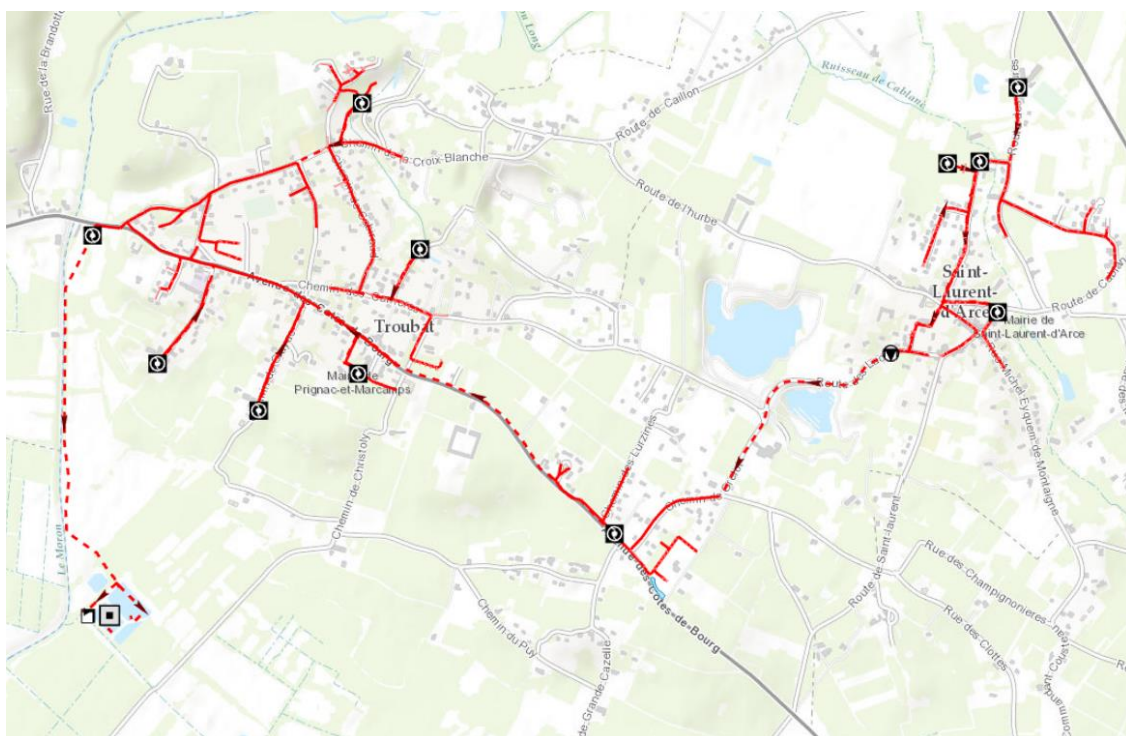
Les analyses se poursuivront sur le premier semestre 2023.

**Le système d'assainissement de PORTO est déclaré CONFORME en collecte, en équipement et en performance pour l'année 2022.**

### 3.8 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE PRIGNAC ET MARCAMP

Les communes de Saint Laurent d'Arce et Prignac et Marcamps sont raccordées sur la STEP située à Prignac et Marcamps.

#### 3.8.1 LE RESEAU DE COLLECTE



Le linéaire de réseaux associé au système de traitement de Prignac est de **14,4 kilomètres** (10,3 kms de réseau gravitaire et 4,1 km de réseau de refoulement) et comprend 10 postes de refoulement publics. Concernant leur entretien, deux curages annuels sur chaque ouvrage ont été faits. Les sous-produits associés ont été évacués à la STEP de Porto.

3 opérations de désobstruction de réseaux ont été réalisées en 2022.

Aucun débordement chez les usagers n'a été déclaré.

En 2022, **642 abonnés** (contre 616 en 2021) étaient raccordés au réseau d'assainissement collectif du système de Prignac avec 459 (436 en 2021) branchements sur la commune de Prignac et 183 (180 en 2021) sur Saint Laurent.

59 414 m<sup>3</sup> (57 611 m<sup>3</sup> en 2021) ont été facturés sur ces deux communes.

❖ Investigations complémentaires sur le réseau – Route des Faures :

Suite à une plainte d'un riverain au 1er semestre 2022 Route de Faures à Saint Laurent d'Arce relativement à des inondations successives depuis 3 ans par l'intermédiaire du réseau d'eaux usées lors de périodes pluvieuses, des investigations complémentaires ont été réalisées sur ce secteur.

La zone a fait l'objet :

- D'un passage caméra. Ces investigations n'auront révélé que des anomalies mineures (4 tronçons concernés sur 29 enquêtés) ne pouvant pas justifier des débordements observés.
- de tests à la fumée. Au total 22 anomalies ont pu être recensées : 8 anomalies en domaine privé et 8 autres sur une emprise de lotissement (allée de Brandat) et Un défaut d'étanchéité majeur de la bache du PR Moulin des Faures et de son regard de visite (RV) amont ont également été repérés.

Le poste de relevage (PR) Route des Faures n'est pas équipé de trop-plein (TP). Le pot de BP du 24 route des Faures semble donc remplir cette fonction au moment des surcharges hydrauliques provoquées par des périodes de précipitations. Le Maître d'œuvre du lotissement s'est engagé à réaliser les travaux de mise en conformité en 2023.

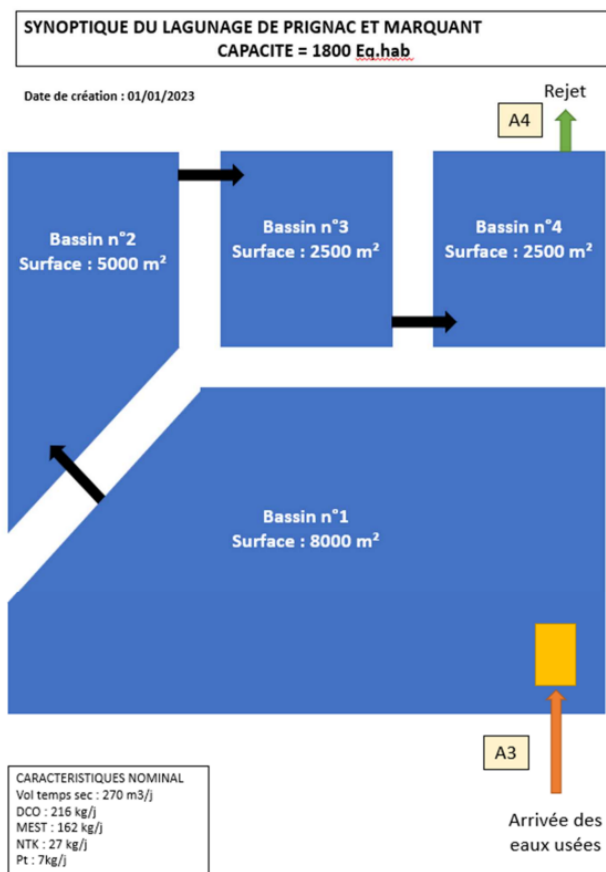
❖ Contrôles de branchement

	2021	2022
Réalisé	54	80
Conforme	54	70
Non conforme	0	10



### 3.8.2 LE SYSTEME DE TRAITEMENT DU BASSIN DE COLLECTE DE PRIGNAC ET MARCAMPS

La STEP de Prignac et Marcamps a une capacité nominale de 1560 EH.



Le suivi de la qualité des eaux de la nappe superficielle est réalisé via un piézomètre situé en aval de la station d'épuration. Les résultats d'analyse du piézomètre semblent indiquer que les installations de traitement ont un impact sur la nappe et que les lagunes présenteraient un défaut d'étanchéité.

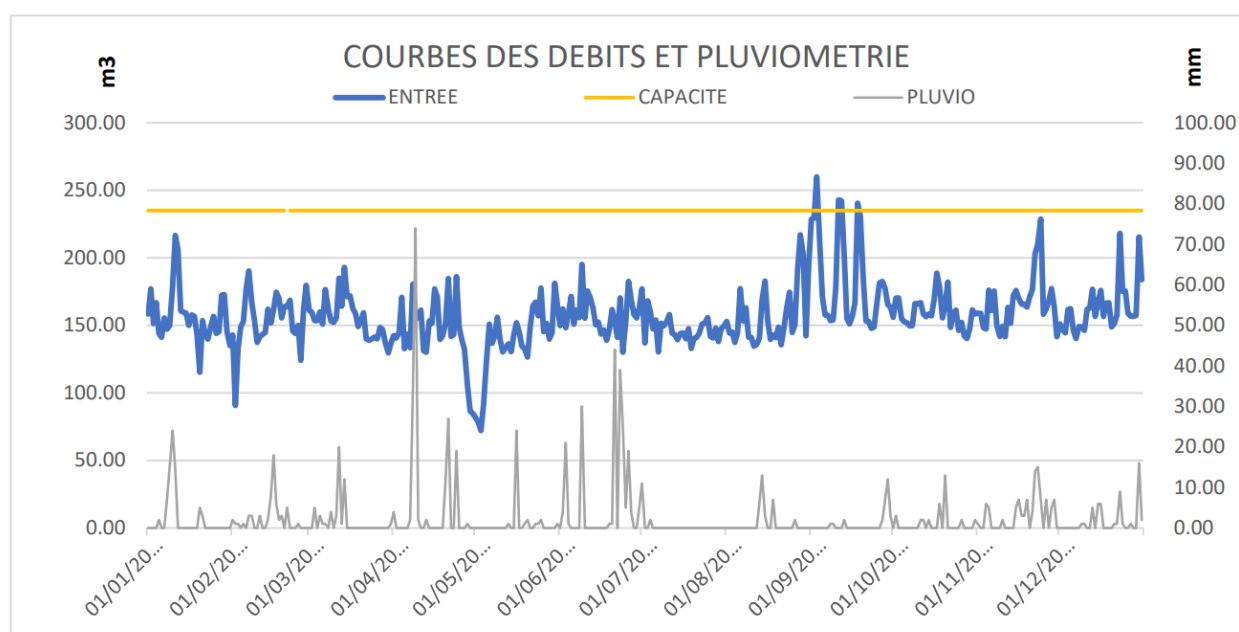
La station d'épuration fait l'objet d'une demande de renouvellement de l'arrêté d'exploitation. Un dossier loi sur l'eau soumis à autorisation a été élaboré ainsi que la réalisation d'une étude de perméabilité.

Il est constaté une forte érosion de l'ensemble des berges des 4 lagunes reliées par des conduites PVC. Ces dégradations ont essentiellement pour origine l'activité animale représentée en premier lieu par les ragondins, suivis par les taupes, les vers de terre et les rongeurs. Des effondrements en tête de digue sont déjà visibles (mini-fontis) et sont la conséquence directe du creusement des galeries de ragondins à partir des berges dans un état général de dégradation visiblement avancé.

Le syndicat prévoit de réaliser des travaux de reprise des talus en 2023.

## ➤ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2021	2022	Evolution
Volume d'eaux usées traitées (m <sup>3</sup> /an)	62 949	57 241	-9,1 %
Débit moyen journalier (m <sup>3</sup> /j)	172	157	-8,2 %
Volume by-passé (m <sup>3</sup> /an)			-
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m <sup>3</sup> /j)	138	184	33,3 %
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m <sup>3</sup> /j)	220	158	-28,2 %



Le système de Prignac apparaît sensible aux eaux claires parasites permanentes et météoriques.

## ➤ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station (kg/j)	47,8	99,1	2,07	52,1	18,7	1,6
Sortie Station (mg/l)	13	109,5		84	29,45	9,26
Rendement épuratoire		83 %			73 %	
Rendement minimum exigé	60%	60%		50%	60%	

Les capacités épuratoires de la station permettent de respecter les rendements exigés.

## ➔ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés Boues qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

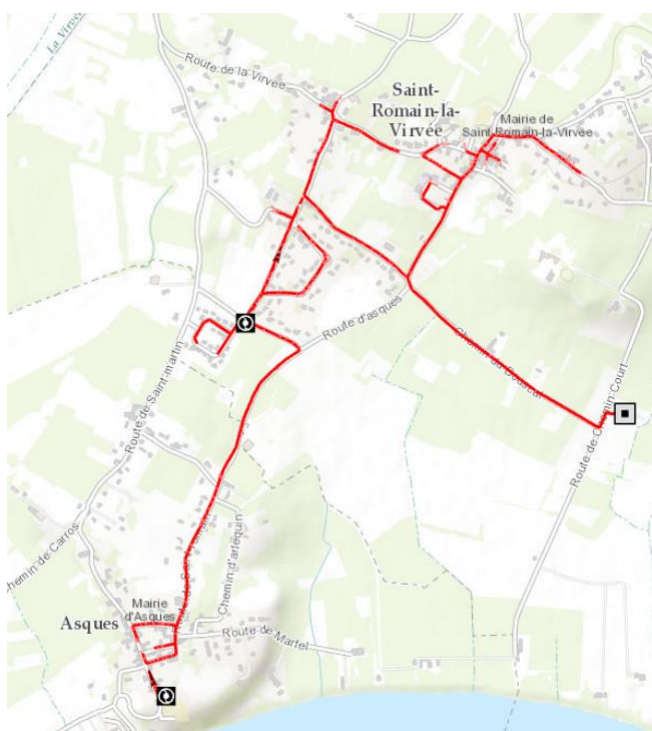
Une bathymétrie a été réalisée en 2017 indiquant une charge de boues de 18% dans le premier bassin, 17% dans le deuxième, 21% dans le troisième et 20% dans le quatrième. Dans le cadre des travaux de reprise des berges, une nouvelle bathymétrie sera effectuée.

**Le système d'assainissement de PRIGNAC ET MARCAMPS est déclaré CONFORME en collecte, équipement et performance pour l'année 2022.**

### 3.9 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE SAINT ROMAIN LA VIRVEE

Les communes d'Asques et de Saint Romain la Virvée sont raccordées sur le système de traitement situé sur la commune de Saint Romain la Virvée.

#### 3.9.1 LE RESEAU DE COLLECTE



Le linéaire de réseaux associé au système de traitement de Saint Romain la Virvée est de **7,6 kilomètres** (7 km de réseau gravitaire et 0,6 km de réseau de refoulement) et comprend 2 postes de refoulement publics. Concernant leur entretien, deux curages annuels sur chaque ouvrage ont été faits. Les sous-produits associés ont été évacués à la STEP de Porto.

Aucun débordement chez les usagers n'a été déclaré.

En 2022, **282 abonnés** (contre 282 en 2021) étaient raccordés au réseau d'assainissement collectif du système de Saint Romain la Virvée avec 211 branchements sur la commune de Saint Romain et 71 sur Asques. 36 847 m<sup>3</sup> (35 534 m<sup>3</sup> en 2021) ont été facturés sur ces deux communes.

❖ Contrôles de branchements

	2021	2022
Réalisé	0	1
Conforme	0	1
Non conforme	0	0

### 3.9.2 LE SYSTEME DE TRAITEMENT DU BASSIN DE COLLECTE DE SAINT ROMAIN LA VIRVEE

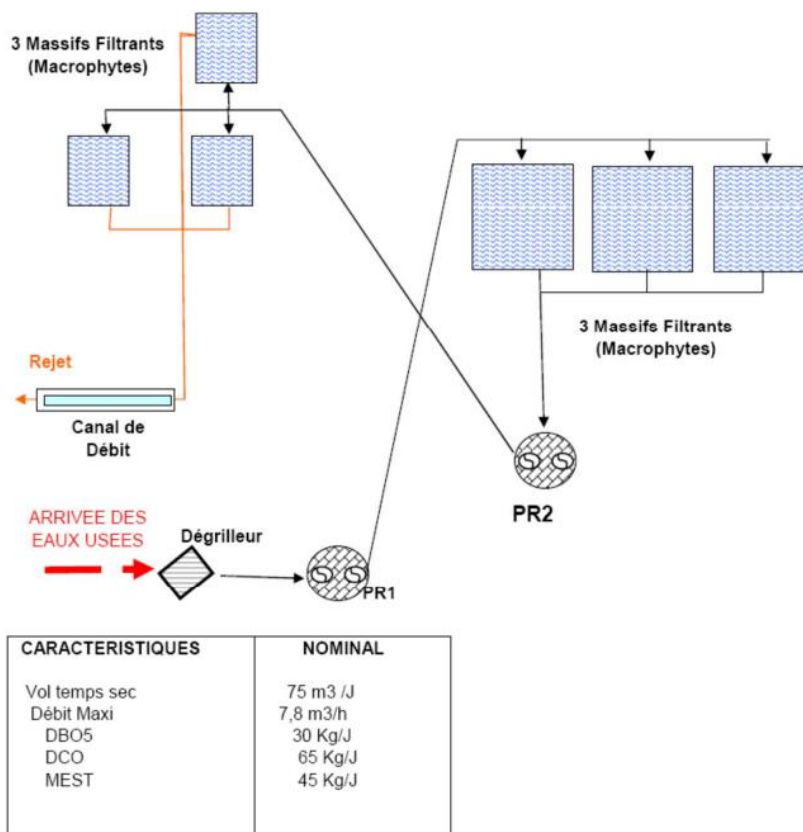
**SYNOPTIQUE DE LA STEP DE SAINT ROMAIN LA VIRVEE**  
CAPACITE = 500 Eq.hab

Date création : 03,03,09

Mise à jour :

La STEP a une capacité nominale de 500

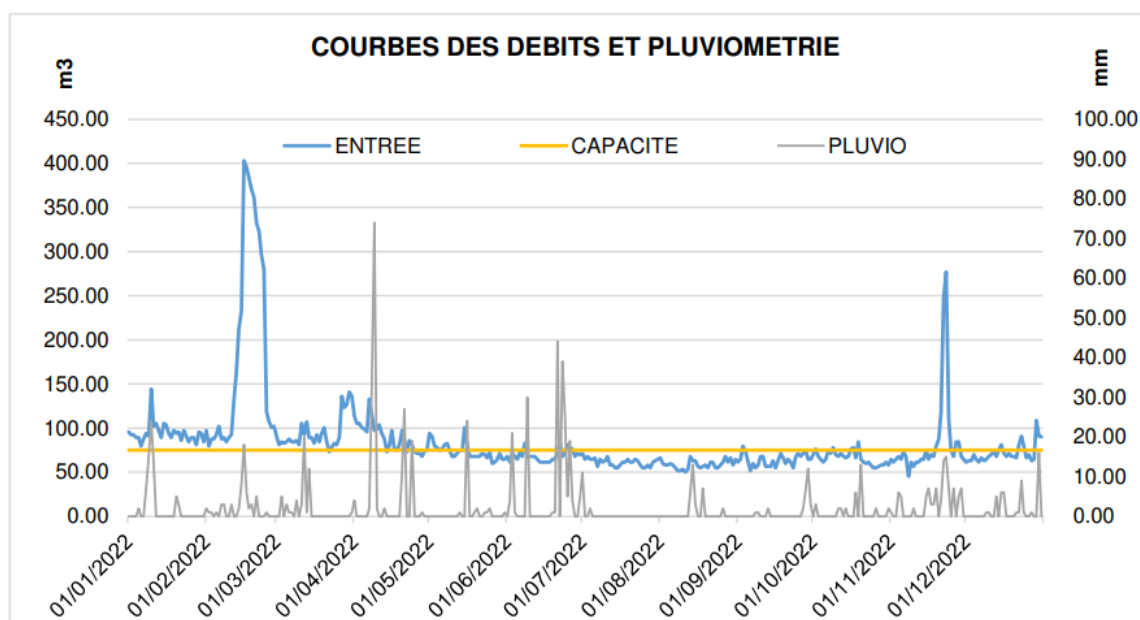
EH.



## ➤ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2021	2022	Evolution
Volume d'eaux usées traitées (m <sup>3</sup> /an)	41 870	32986	7.8%
Débit moyen journalier (m <sup>3</sup> /j)	91	84	-1.1%
Volume by-passé (m <sup>3</sup> /an)			-
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m <sup>3</sup> /j)	64	62	10.3%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m <sup>3</sup> /j)	165	62*	26%

\*en considérant le mois le plus pluvieux (199 mm au mois de juin), le débit moyen journalier est de 62 m<sup>3</sup>/j. Le débit le plus important se situe au mois de février avec 189 m<sup>3</sup>/ alors que la pluviométrie ce mois-ci n'était que de 59 mm.



La STEP de Saint Romain la Virvée est sensible aux eaux claires parasites et est souvent en surcharge hydraulique.

## ➤ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station (kg/j)	13,90	34,96	2,52	9,09	4,74	0,58
Sortie Station (mg/l)	8	70		11	28,9	11,85
Rendement épuratoire	96%	70%		91%		
Rendement minimum exigé	60%	60%		50%	-	-

## ➔ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Les boues sont retenues sur les lits de roseaux.

**Le système d'assainissement de SAINT ROMAIN LA VIRVEE est déclaré CONFORME en collecte, équipement et performance pour l'année 2022.**

## 3.10 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE VERAC

### 3.10.1 LE RESEAU DE COLLECTE

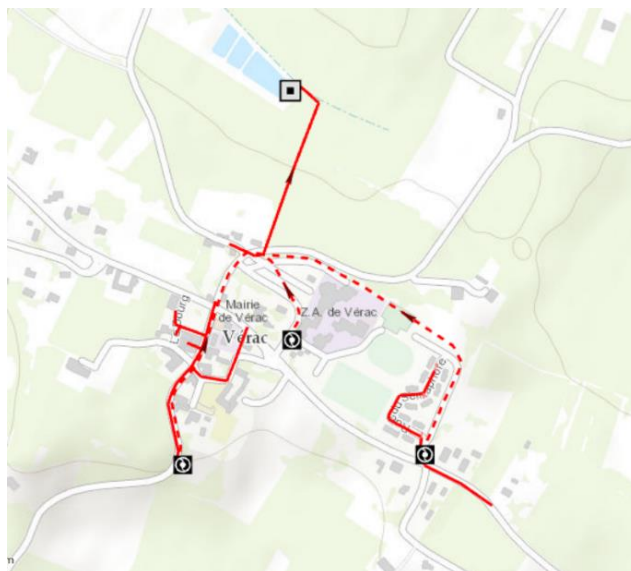
Le linéaire de réseaux associé au système de traitement de Vérac est de **2,5 kilomètres** (1,26 km de réseau gravitaire et 1,1 km de réseau de refoulement) et comprend 3 postes de refoulement publics. Concernant leur entretien, deux curages annuels sur chaque ouvrage ont été faits. Les sous-produits associés ont été évacués à la STEP de Porto.

150 ml de réseaux ont été curés en 2022.

Aucun débordement chez les usagers n'a été déclaré.

En 2022, **61 abonnés** (contre 59 en 2020) étaient raccordés au réseau d'assainissement collectif du système de Vérac.

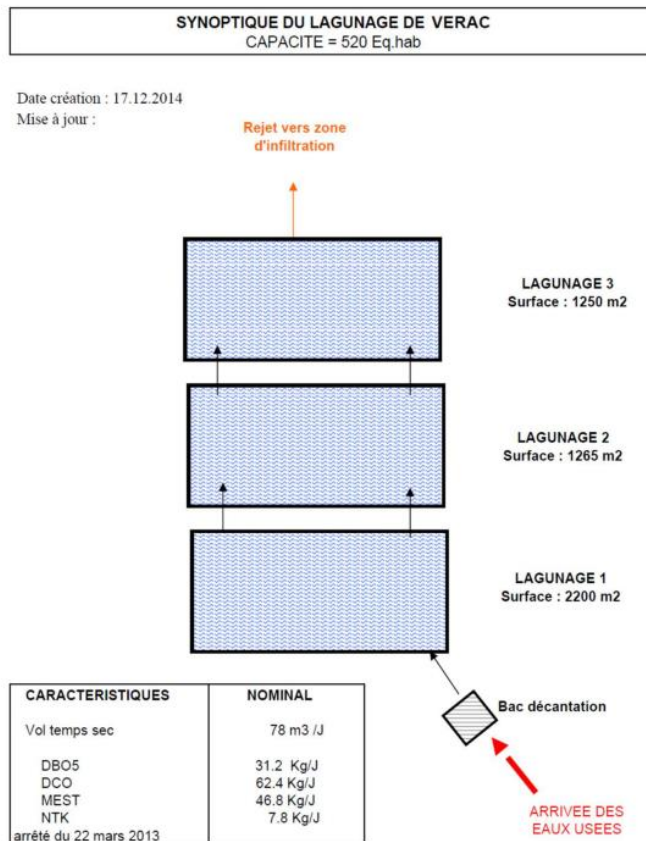
8 093 m<sup>3</sup> (9 270 m<sup>3</sup> en 2021) ont été facturés sur ces deux communes.



### ❖ Contrôles de branchements

	2021	2022
Réalisé	0	0
Conforme	0	0
Non conforme	0	0

### 3.10.2 LE SYSTEME DE TRAITEMENT DE VERAC



La STEP de Vérac a une capacité nominale de 520 EH.

Il n'y a aucun moyen de mesurer les volumes entrants et sortants de la station puisque son fonctionnement est intégralement gravitaire.

#### ➔ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station (kg/j)	7	12,9	1,86	13,5	4,1	0.33
Sortie Station (mg/l)	4	170		8,8	10,4	1,08
Rendement épuratoire	98 %	59%		98%	92%	90%
Rendement minimum exigé	60%	60%		50%	-	-

La pollution collectée par rapport au nombre d'abonnés est très élevée. Cela s'explique par la présence du collègue de Vérac.

#### ➔ SUIVI DES PIEZOMETRES

Une analyse annuelle est réalisée au niveau du piézomètre amont et du piézomètre aval. En 2022, les résultats analytiques ne montrent aucun impact du rejet de la station sur la nappe.

## ➔ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

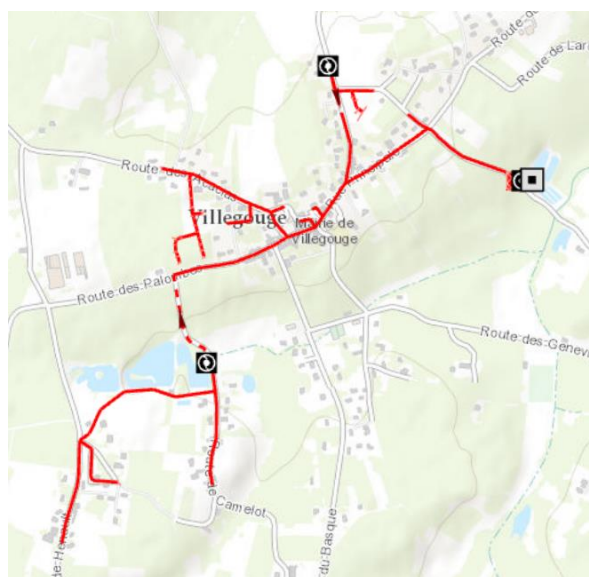
Les boues sont stockées dans les lagunes en fond de bassin.

**Le système d'assainissement de VERAC est déclaré CONFORME en collecte et équipement mais NON CONFORME en performance pour l'année 2022.**

La non-conformité en performance est liée au non-respect des prescriptions fixées par l'arrêté préfectoral concernant le paramètre DCO.

### 3.11 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE VILLEGOUGE

#### 3.11.1 LE RESEAU DE COLLECTE



Le linéaire de réseaux associé au système de traitement de Villegouge est de **4,5 kilomètres** (4,1 km de réseau gravitaire et 0,4 km de réseau de refoulement) et comprend 2 postes de refoulement publics. Concernant leur entretien, deux curages annuels sur chaque ouvrage ont été faits. Les sous-produits associés ont été évacués à la STEP de Porto.

850 ml de réseaux ont été curé en 2022.

En 2022, **251 abonnés** (contre 237 en 2021) étaient raccordés au réseau d'assainissement collectif du système de Villegouge.

25 924 m<sup>3</sup> (21 620 m<sup>3</sup> en 2021) ont été facturés sur cette commune.

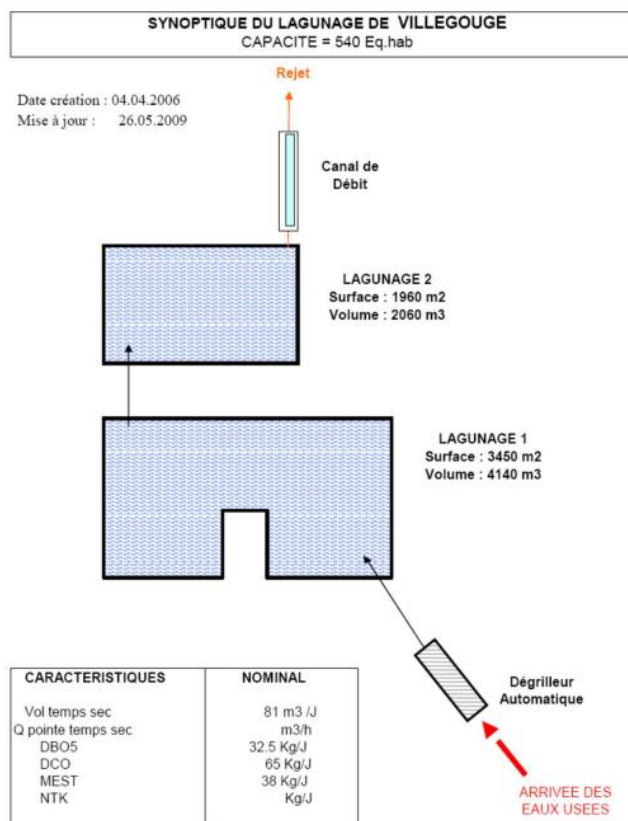
#### ❖ Contrôles de branchements

	2021	2022
Réalisé	0	0
Conforme	0	0
Non conforme	0	0



### 3.11.2 LE SYSTEME DE TRAITEMENT DE VILLEGOUGE

La STEP de VILLEGOUGE a une capacité nominale de 540 EH.



#### ➤ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2021	2022	Evolution
Volume d'eaux usées traitées (m <sup>3</sup> /an)	25 155	22 715	-9,7 %
Débit moyen journalier (m <sup>3</sup> /j)	83	62	-25,3 %
Volume by-passé (m <sup>3</sup> /an)			-

#### ➤ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station (kg/j)	13,1	25,1	1,92	16,6	3,5	0,3
Sortie Station (mg/l)	15,6	77,1		10	30,2	3,09
Rendement épuratoire	100 %	99,7 %		100 %	99,1 %	98,8 %
Rendement minimum exigé	60%	60%		50%	-	-

## ➔ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés Boues qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Depuis les travaux de modification des lagunes faits en 2006, les boues s'accumulent normalement au fond des bassins.

L'exploitant a effectué une bathymétrie à l'automne 2017 qui ne conclut pas sur la nécessité de curer les lagunes (17 à 19% de boues).

**Le système d'assainissement de VILLEGOUGE est déclaré CONFORME en collecte, équipement et performance pour l'année 2022.**

### **3.12 ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE MARCENAI, TARNES, MOUILLAC, SAILLANS, SAINT AIGNAN ET SAINT GENES DE FRONSAC**

Ces communes ne disposent pas de réseau d'assainissement collectif.

Hormis pour la commune de Tarnès, les autres communes disposent d'un zonage assainissement n'intégrant aucune zone en assainissement collectif. Aucune date prévisionnelle pour le raccordement des hameaux (Bourg / Mayne Olivier / Naubard / Casau Ricard / Agriaires / Cazeneuve et Renauderie) de Tarnès n'est connue.

### 3.13 SYNTHÈSE DU FONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT DU SIAEPA

#### 3.13.1 SYNTHÈSE DES CONFORMITÉS 2022 DES STATIONS D'ÉPURATION

❖ Selon la directive européenne ERU

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

La directive 91/271/CEE du 21 mai 1991 prévoit que l'ensemble des eaux usées produites par un système d'assainissement soient collectées, acheminées puis traitées avant leur rejet au milieu naturel, sans coût excessif.

Cette conformité est donnée par les services de l'OFB au regard des données transmises et des résultats de la surveillance des systèmes d'assainissements réalisés, dès que le système est supérieur à 200 EH.

STATION	CONFORMITÉ 2022 (conformité européenne ERU)				
	Filière eau	Filière Boues	Collecte	Équipement	Performance
CAVIGNAC	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
FRONSAC	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
GALGON	100 %	100 %	100 %	100 %	0 %
LUGON	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
PORTO	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
PERISSAC	100 %		100 %	100 %	0 %
PRIGNAC-ET-MARCAMPS	100 %		100 %	100 %	100 %
ST ROMAIN LA VIRVEE	100 %		100 %	100 %	100 %
VERAC	100 %		100 %	100 %	0 %
VILLEGOUGE	100 %		100 %	100 %	100 %
<b>TOTAL pondéré</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>70 %</b>

### ❖ Selon les conformités locales

Les conformités à la Directive ERU sont complétées par des conformités locales, relatives aux arrêtés préfectoraux portant prescriptions spécifiques.

L'indice global pondéré de la conformité est calculé comme suit :

somme des charges moyennes des STEP conformes (valeur DBO5 entrante) / total des charges moyennes des STEP (conformes et non conformes), en %.

Les valeurs entrantes DBO5 sont indiquées dans le tableau suivant.

STATION	CONFORMITE 2022 (conformité locale AP)		
	Charge entrante DBO5	Nombre de bilans conformes/nombre de bilans	Taux de conformité
CAVIGNAC	354,2	11/12	92%
FRONSAC	58,1	2/2	100%
GALGON	79	12/12	100%
LUGON	136	12/12	100%
PORTO	754	53/53	100%
PERISSAC	14,1	0/1	0%
PRIGNAC-ET-MARCAMPS	47,8	2/2	100%
ST ROMAIN LA VIRVEE	13,9	1/1	100%
VERAC	7	1/1	100%
VILLEGOUGE	13,1	1/1	100%
<b>TOTAL (pondéré)</b>	<b>1 477,2</b>	<b>95/97</b>	<b>97%</b>

### 3.13.2 OPERATIONS DE CURAGE

De manière à assurer un écoulement optimal des effluents, un curage préventif a été réalisé comme suit :

Curage préventif	2021	2022	Evolution
<b>Réseau</b>			
Eaux usées (ml)	28 414	23 442	-17,50 %
<b>Ouvrages singuliers</b>			
Postes de relèvement (nb) *	224	246	0 %

(\*) Les postes de refoulement peuvent être curés entre 2 et 5 fois par an suivant leur type et leur taux d'encrassement.

Certains secteurs présentent de fréquents problèmes d'écoulement et nécessitent un curage systématique plusieurs fois dans l'année.

En application de l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2007, les secteurs de collecte des eaux usées nécessitant au moins deux interventions par an (préventives ou curatives) font l'objet d'un **indicateur de performance** présenté ci-dessous :

Nbre de secteurs nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100km de réseau	2021	2022	Evolution
Nombre de secteurs recensés	10	10	0.00%
Linéaire réseaux séparatifs et unitaires (km)	287.4*	289,9	+0.87 %
Indice	3.5	3,5	

\*prise en compte du linéaire total de réseau (gravitaire et refoulement)

### 3.13.3 OPERATIONS DE DESOBSTRUCTION

Certains désordres sur le réseau de collecte ont nécessité une intervention ponctuelle et rapide. Un récapitulatif des interventions menées cette année est présenté ci-dessous :

Désobstructions	2021	2022	Evolution
Eaux usées (nb)	15	12	-20 %
Branchements EU (nb)	84	82	-2.4 %
<b>TOTAL</b>	<b>99</b>	<b>94</b>	<b>-5.1 %</b>

### 3.13.4 DEBORDEMENTS CHEZ LES USAGERS

En application de l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2007, sont recensés les débordements et inondations d'effluents chez les usagers. Ils sont mesurés par un **indicateur de performance** défini par le nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers ramené au millier d'habitants desservis :

Taux de débordement des effluents chez les usagers	2021	2022	Evolution
Demandes d'indemnisation	3	0	
Nombre d'habitants desservis *	33 400	33 878	+1,4 %
Taux de débordement des effluents (Nb / 1000 hab)	0.09 %	0.00	0.00%

\*cf paragraphe 2.1 pour le calcul.

---

## 4 INTERVENTIONS ET TRAVAUX

---

L'ensemble des travaux réalisés par le Syndicat dans le cadre du renouvellement ou des extensions du réseau en 2022 est présenté ci-après.

### 4.1 RENOUELEMENT DES RESEAUX

Aucun renouvellement de réseau n'a été effectué sur le territoire en 2022.

### 4.2 EXTENSIONS DE RESEAUX PAR LE SIAEPA

Localisation	Diamètre et matériau	Linéaire (ml)	Nombre de branchements créés
Saint André de Cubzac – Chemin de Peyrot	PVC 200 gravitaire	908 ml gravitaire 1450 ml refoulement	44
Saint André de Cubzac – Route de Salignac	PVC 200 gravitaire	650 ml gravitaire	51
<b>TOTAL gravitaire (ml)</b>		<b>1 558</b>	<b>95</b>
<b>TOTAL refoulement (ml)</b>		<b>1 450</b>	
<b>TOTAL (ml)</b>		<b>3 008</b>	

### 4.3 TRAVAUX SUR OUVRAGES

Localisation	Type d'ouvrage / équipement	Travaux réalisés
Saint André de Cubzac - Peyrot	Poste de refoulement	Mise en service
Saint André de Cubzac – Port Neuf	Poste de refoulement	Suppression
Saint André de Cubzac – Rue de la Cabeyre	Poste de refoulement	Mise en service
Bassin de Collecte de PORTO	Diagnostic permanent	Mise en œuvre de 13 points de mesure de débit

Le réseau de refoulement du PR Port Neuf a été supprimé du fait de la suppression du PR Port Neuf.

#### 4.4 EXTENSIONS DE RESEAUX D'OPERATIONS PRIVEES

Commune	Nom et adresse lotissement	Linéaire gravitaire (ml)	Linéaire refoulement (ml)	Nombre de branchements créés
CADILLAC EN FRONSDAIS	<b>Les jardins de Saint Romain</b>	65	24	4
	Rue de Saint Romain			
CUBZAC LES PONTS	<b>Lotissement le hameau de Lombagne</b>	151	125	15
	Rue du basque			
MARSAS	<b>Les jardins de Mahélan</b>	107	-	10
	Route Napoléon			
PRIGNAC ET MARCAMPES	<b>Les jardins de Cazelle</b>	248	-	18
	Rue du stade			
VAL DE VIRVEE (AUBIE)	<b>Les hauts de Lagerat</b>	83	115 1 PR créée	11
	La groupe			
VILLEGOUGE	Rue des noisetiers	106		1
<b>TOTAL</b>		<b>760</b>	<b>264</b>	<b>59</b>

#### 4.5 BILAN DES INTERVENTIONS DE L'ANNEE ET INDICATEURS ASSOCIES

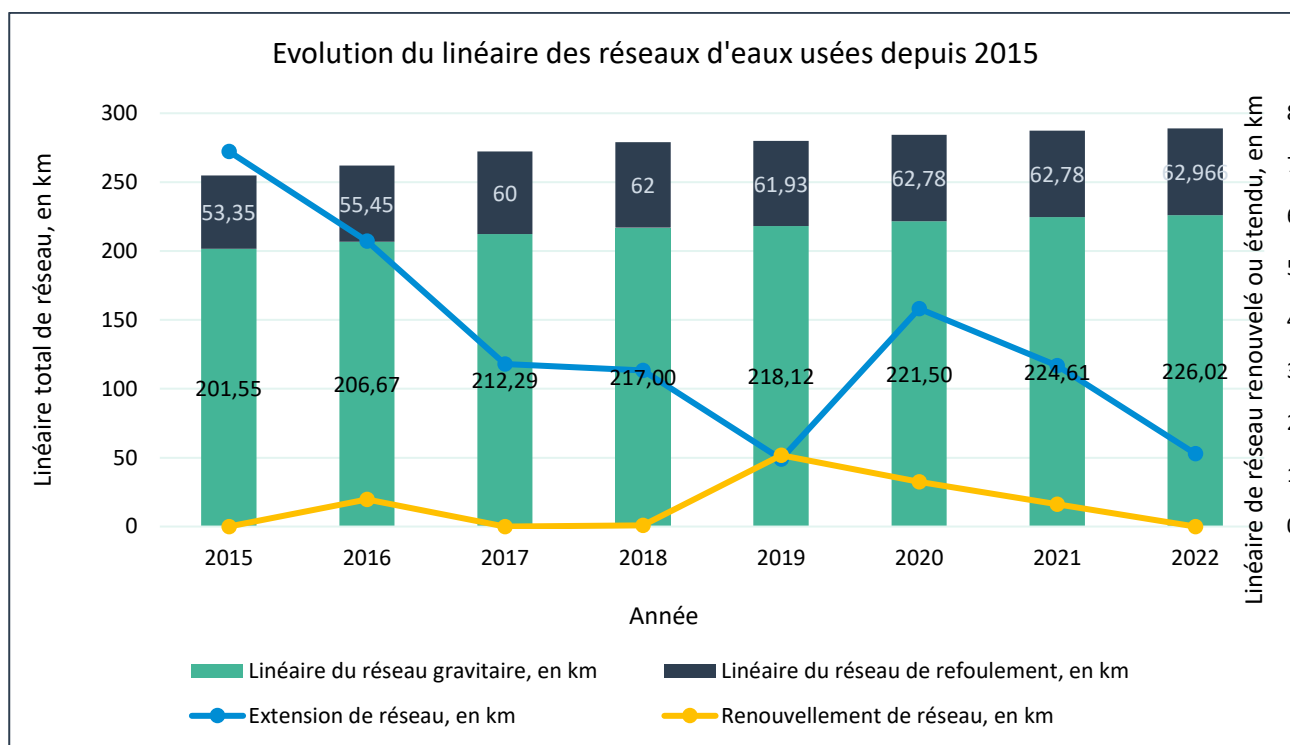
Le taux moyen de renouvellement des réseaux est défini par le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de conduites renouvelées au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections remplacées à l'identique ou renforcées, ainsi que les sections réhabilitées.

Travaux réceptionnés	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne annuelle (sur 5 ans)
Branchements	0	89	18	139	95	68,2
Extension (km)	3.021	1.307	4.217	3.112	4,032	3,14
Renouvellement (km)	0.022	1.380	0.864	0.430	0	0,54

Indicateurs des réseaux d'eaux usées	2021	2022
Longueur du réseau gravitaire en km	224.61	226,93
Longueur du réseau de refoulement en km*	62.78	62,97
Longueur totale du réseau en km	287.4	289,9
<b>Taux moyen d'extension du réseau sur 5 ans (%)</b>	<b>5.15 %</b>	<b>1.08 %</b>
<b>Taux moyen de renouvellement du réseau sur 5 ans (%)</b>	<b>0.19 %</b>	<b>0,19 %</b>

\*Addition des travaux ci-avant et suppression du linéaire de refoulement du PR Port Neuf de 1,528 km.

Le graphique ci-après montre l'évolution du réseau d'assainissement ces dernières années :



Afin de supprimer le rejet de la station d'épuration de Peujard dans le Riou Long, d'importants travaux ont débuté en 2015 pour permettre de transférer ces effluents vers la station d'épuration de Porto. Ces travaux consistent à :

- Créer un réseau de transfert de 10 km,
- Mettre en œuvre des postes de refoulement,
- Renforcer le réseau sur le secteur de Peyrot sur la commune de Saint André de Cubzac.

C'est une des raisons pour laquelle le linéaire de réseaux augmente considérablement ces dernières années.

L'autre raison est l'urbanisation grandissante sur le territoire. Le nombre de lotissements et donc de linéaires de réseaux privés ne cessent d'augmenter.

Une personne au sein du service SIG de l'exploitant est arrivée en 2022. Chaque année, il existe un écart de linéaire des réseaux entre le Rapport Annuel du Délégué et le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité des services du Syndicat. Aussi, compte tenu de la mise à jour permanente des réseaux sur le SIG, le linéaire pris en compte en 2023 sera issu d'une extraction SIG du 31/12/23. Ce linéaire sera ajusté et prendra également en compte le fait que certains réseaux sont privés et non donc pas à être intégrés dans le linéaire total. Ce travail de distinction privé / public sera réalisé au cours de l'année 2023.



## 4.6 PROGRAMME DE TRAVAUX DE L'ANNEE 2023

Le débat d'orientation budgétaire présenté lors du conseil syndical de décembre 2022 présente deux principaux axes pour l'année 2023 :

➤ La gestion patrimoniale : réhabilitation de réseaux

Les conclusions des diagnostics périodiques réalisés en 2021-2022 sur les systèmes d'assainissement de Périssac, Cavignac et Lugon engendreront un programme de travaux de réhabilitation à engager.

L'objectif est de limiter au maximum les entrées d'eaux claires parasites identifiées lors de ces diagnostics. Les travaux qui en découlent peuvent être ponctuels, avec ou sans ouverture de tranchée.

Les communes concernées par ces travaux sont potentiellement : Périssac, Cavignac, Lugon, Cadillac en Fronsadais, La Lande de fronsac et Saint Germain la Rivière.

Les diagnostics périodiques continueront en 2023, avec les systèmes de collecte de Galgon et du bassin de collecte de l'ancienne STEP de Peujard.

➤ Les investissements neufs

L'étude pour l'extension de la STEP de Cavignac sera finalisée début 2023, suite au diagnostic des réseaux. Selon l'avancement, ces travaux seront prévus au budget 2023.

Des études ponctuelles d'extension de réseaux sont étudiées, avec notamment le lotissement du Clos du Lavoir à La Lande de fronsac et la Route des châteaux à Virsac.

➤ Mise en place de pénalités

Afin d'inciter les propriétaires à réaliser les travaux de raccordement et/ou de mise en conformité du raccordement, il sera proposé aux élus la mise en application de pénalités en cas de non-respect de la réglementation et des délais imposés.

De même, afin d'inciter les occupants à autoriser l'accès aux installations d'Assainissement (Collectif ou Non Collectif), il sera proposé aux élus la mise en application de pénalités en cas d'obstacle mis à l'accomplissement de ces missions.

---

---

## 5 TARIFICATION DE L'EAU

---

---

### 5.1 PRIX DE L'EAU

#### 5.1.1 LES MODALITES DE TARIFICATION

Le prix de l'eau vendue à l'abonné comprend :

- le prix de vente par le délégataire (part SOGEDO) correspondant aux charges de fonctionnement du service ;
- un complément au prix délégataire (part collectivité), reversé à la collectivité par le fermier, pour permettre d'amortir les charges de construction des ouvrages (création, renouvellement,) ;

- des redevances et taxes telles que celles de l'Agence de l'Eau ou TVA.

La facturation est semestrielle et le relevé des compteurs s'effectue une fois par an en général en septembre ou octobre.

La facture émise au début de la 1<sup>ère</sup> période, en novembre ou décembre, comprend une prime fixe concernant le semestre à venir, ainsi que la consommation indiquée par le compteur, déduction faite de l'estimation facturée le semestre précédent.

La facture émise au début de la 2<sup>ème</sup> période, en mai ou juin, comprend une prime fixe semestrielle ainsi qu'une estimation d'une partie de la consommation annuelle fixée à 50 % de la consommation de l'année précédente.

### 5.1.2 LE PRIX DE L'EAU

➤ Par délibération du 12 Novembre 1993, le tarif de type binôme a été mis en place pour les factures d'eau, conformément aux dispositions de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992.

➤ Par délibération du 16 décembre 2019, le conseil syndical a renouvelé le contrat d'affermage du service public de l'assainissement pour une durée de 12 ans.

Les prix de base du délégataire s'établissaient à :

- 30,36 € H.T. par an pour la prime fixe
- 0,759 € H.T. par m<sup>3</sup> consommé.

Les prix de base de la collectivité s'établissaient à :

- 20.40 € H.T. par an pour la prime fixe
- 1,408 € H.T. par m<sup>3</sup> consommé.

Ces tarifs sont recalculés tous les ans par application d'une formule de révision.

### 5.1.3 PRESENTATION D'UNE FACTURE

Le détail de la facturation (tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et au 1<sup>er</sup> janvier 2023), pour un abonné raccordé au réseau d'eau potable est présenté page suivante.

La consommation moyenne en 2022 des abonnés assujettis à l'assainissement (domestiques et non domestiques) est de **110 m<sup>3</sup>**. Une facture pour une telle consommation est donc également présentée en parallèle.

Les tarifs de la part du fermier évoluent en application du nouveau Contrat de Concession.

**SIMULATION DE FACTURE POUR UNE CONSOMMATION ANNUELLE  
DE 120 M<sup>3</sup>**

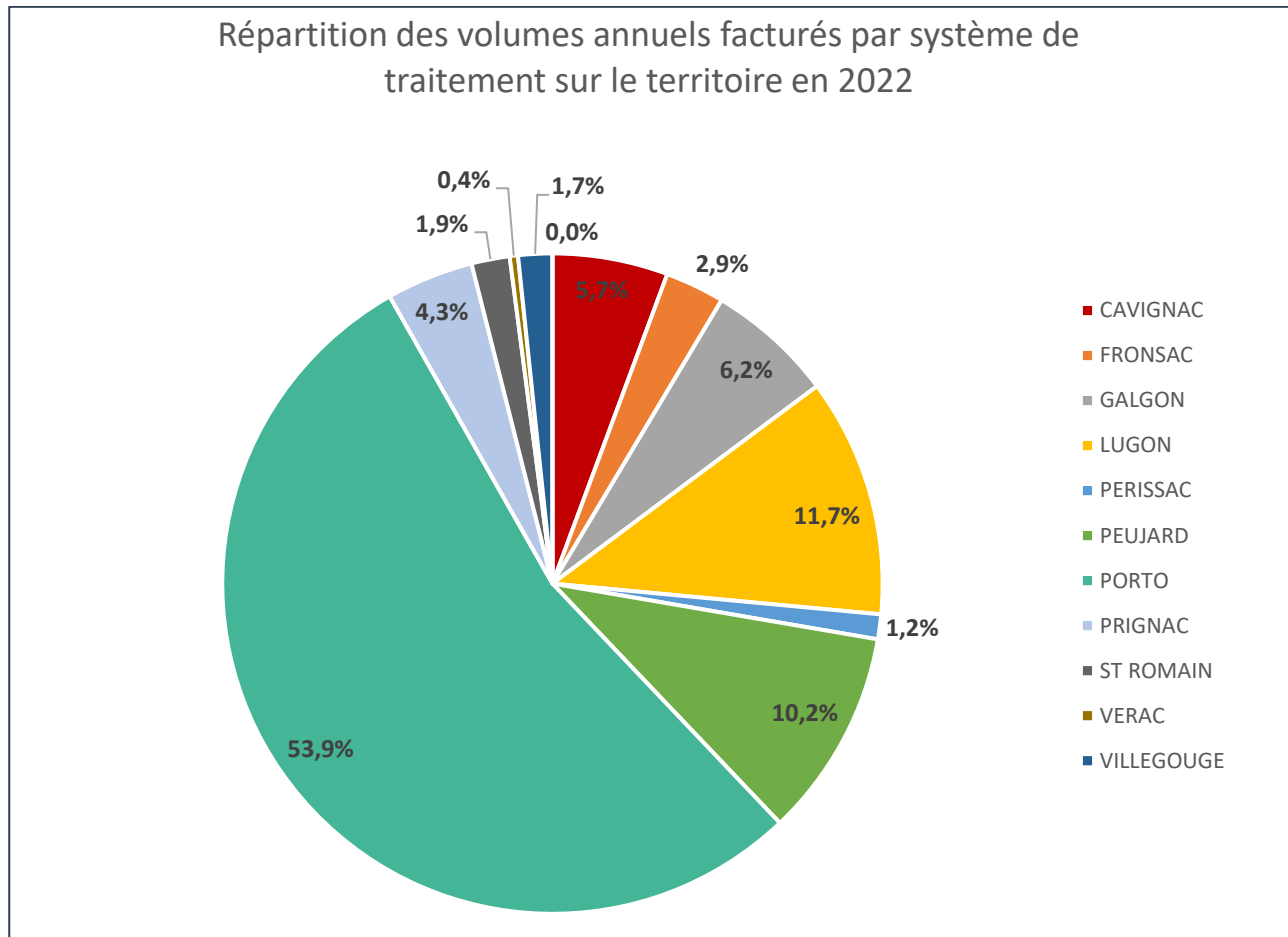
Service de l'Assainissement	QUAN TITE	P.U.			MONTANT HT	
		01/01/22	01/01/23	Ecart %	01/01/22	01/01/23
<b><u>SOGEDO</u></b>						
<b><u>EXPLOITATION</u></b>						
Prime Fixe (année)	1	31.64 €	33.88 €	7%	31.64 €	33.88 €
Consommation (m <sup>3</sup> )	120	0.791 €	0.847 €	7%	94.92 €	101.64 €
<b><u>COLLECTIVITE</u></b>						
Prime Fixe (année)	1	20.40 €	20.40 €		20.400 €	20.400 €
Part Collectivité (m <sup>3</sup> )	120	1.408 €	1.408 €		168.960 €	168.960 €
<b><u>TIERS</u></b>						
Agence de l'Eau Modernisation des réseaux de collecte (m <sup>3</sup> )	120	0.25 €	0.25 €		30.000 €	30.000 €
<b>TVA</b>		10%	10%		34.080 €	35.488 €
<b>MONTANT TTC DE LA FACTURE</b>				2.6 %	<b>380.51 €</b>	<b>390.37 €</b>
<b>MONTANT TTC DU M<sup>3</sup> HORS PRIME FIXE</b>				3.9 %	<b>2.694 €</b>	<b>2.80 €</b>
<b>MONTANT TTC DU M<sup>3</sup> AVEC PRIME FIXE</b>				2.6 %	<b>3.171 €</b>	<b>3.253 €</b>

**SIMULATION DE FACTURE POUR UNE CONSOMMATION ANNUELLE  
DE 109 M<sup>3</sup>**

Service de l'Assainissement	QUAN TITE	P.U.			MONTANT HT	
		01/01/22	01/01/23	Ecart %	01/01/22	01/01/23
<b><u>SOGEDO</u></b>						
<b><u>EXPLOITATION</u></b>						
Prime Fixe (année)	1	31.64 €	33.88 €	7%	31.64 €	33.88 €
Consommation (m <sup>3</sup> )	110	0.791 €	0.847 €	7%	87.01 €	93.17 €
<b><u>COLLECTIVITE</u></b>						
Prime Fixe (année)	1	20.40 €	20.40 €		20.400 €	20.400 €
Part Collectivité (m <sup>3</sup> )	110	1.408 €	1.408 €		154.88 €	154.88 €
<b><u>TIERS</u></b>						
AEAG - Modernisation des réseaux de collecte (m <sup>3</sup> )	110	0.250 €	0.250 €		27.50 €	27.50 €
<b>TVA</b>		10%	10%		32.14 €	32.98 €
<b>MONTANT TTC DE LA FACTURE</b>					<b>353.57 €</b>	<b>362.81 €</b>
<b>MONTANT TTC DU M<sup>3</sup> HORS PRIME FIXE</b>					<b>2.74 €</b>	<b>2.80 €</b>
<b>MONTANT TTC DU M<sup>3</sup> AVEC PRIME FIXE</b>					<b>3.21 €</b>	<b>3.30 €</b>

## 5.2 FACTURATION

Le graphique ci-dessous représente la répartition des volumes annuels facturés par système d'assainissement.



### 5.2.1 TAUX D'IMPAYES

SOGEDO s'emploie à effectuer les démarches nécessaires afin de recouvrir au paiement des factures émises auprès des usagers.

Le tableau suivant est un récapitulatif des créances non soldées au 31 décembre 2022 portant sur l'année précédente :

Exercice précédent	2021	2022
Volumes assainissement facturés (m <sup>3</sup> /an)	1 589 120	1 668 244
Nombre de factures émises au 31/12/N-1 :	32 293	33 562
Nombre de factures non soldées au 31/12/N :	1 462	1 087
Montant facturé l'année précédente (€) :	5 282 868	5 374 884
Montant impayé au 31/12/N (€) :	159 639	150 677
<b>Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente :</b>	<b>3.02 %</b>	<b>2.80 %</b>

### 5.2.2 TAUX DE RECLAMATIONS

En application de l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2007, le taux de réclamations est un **indicateur de performance** défini par le nombre de réclamations écrites reçues par courrier postal au Syndicat, rapporté pour 1000 abonnés.

Taux de réclamations / 1000 abonnés	2022
Nombre de réclamations écrites	3
Nombre d'abonnés	15 064
Taux	0.19

### 5.2.3 ECRETEMENTS ET DEGREVEMENTS

Selon les justifications apportées par les abonnés attestant d'incidents exceptionnels sur leurs installations intérieures, SOGEDO et/ou le SIAEPA ont procédé à des dégrèvements (rabais exceptionnels).

L'écèlement est quant à lui un droit par lequel un abonné peut demander à ce que le montant de sa facture d'eau (part eau potable et/ou assainissement) soit limité à un certain plafond.

Une synthèse de ces dossiers traités en 2022 pour la part Syndicale assainissement est présentée dans le tableau ci-après.

Il est précisé que cette part de dossiers ne reflètent pas la réalité sur la facturation de 2022. En effet, des dossiers liés à la facturation de fin d'année 2022 sont traités en 2023. Les chiffres du tableau ci-après font références aux dossiers traités jusqu'en décembre 2022.

Demandes de dégrèvement et écèlement au 31/12/2022	2021	2022
Nombre de dossiers traités	74	103
Volume total écèlement (m <sup>3</sup> ) :	31 474	47 975

Au 31/12/2022, les volumes dégrévés (part syndicale – assainissement) représentent 60 235 €.

A titre informatif, nombre de dossiers traités au 01/07/2023 sur les factures de 2022 est de 208, représentant un volume total écèlement de 71 121 m<sup>3</sup> et un montant de 100 143 €.

Le détail 2022 des dégrèvements et écèlements est présenté ci-après (au 31/12/2022) :

COMMUNE	Nombre de dossiers	ASST		
		M <sup>3</sup> DEGREVES	PART FERMIERE	PART SYNDICALE
ASQUES	1	491	382,36	691,32
VAL DE VIRVEE	9	4330	2192,7	6096,6
CADILLAC EN FRONSADAIS	2	249	194,14	350,59
CAVIGNAC	5	1394	1087,05	1962,73
CEZAC	3	680	526,5	957,43
CUBNEZAIS	4	2106	1642,79	2965,23
CUBZAC-LES-PONTS	11	2442	1900,59	3438,3
FRONSAC	3	2176	1688,13	3063,8
GALGON	6	1069	841,87	1505,14
GAURIAGUET	2	1743	1350,98	2454,14
LA LANDE DE FRONSAC	2	545	422	767,35
LUGON-ET-ILE-DE-CARNAY	1	68	52,66	95,74
PEUJARD	4	659	511,01	927,86
SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC	37	16202	15890,09	15499,1
SAINT-GERVAIS	3	7367	6000,11	10372,72
SAINT-ROMAIN-LA-VIRVEE	2	1718	1332,19	2418,94
VILLEGOUGE	1	57	45,08	80,25
VIRSAC	3	569	444,97	801,14
PRIGNAC-ET-MARCAMPS	5	4110	3206,45	5786,86
<b>TOTAL</b>	<b>103</b>	<b>47 975</b>	<b>39 711</b>	<b>60 235</b>

### 5.3 REDEVANCES AEAG

Le rapport annuel établi par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour l'année 2022 est présenté en annexe.

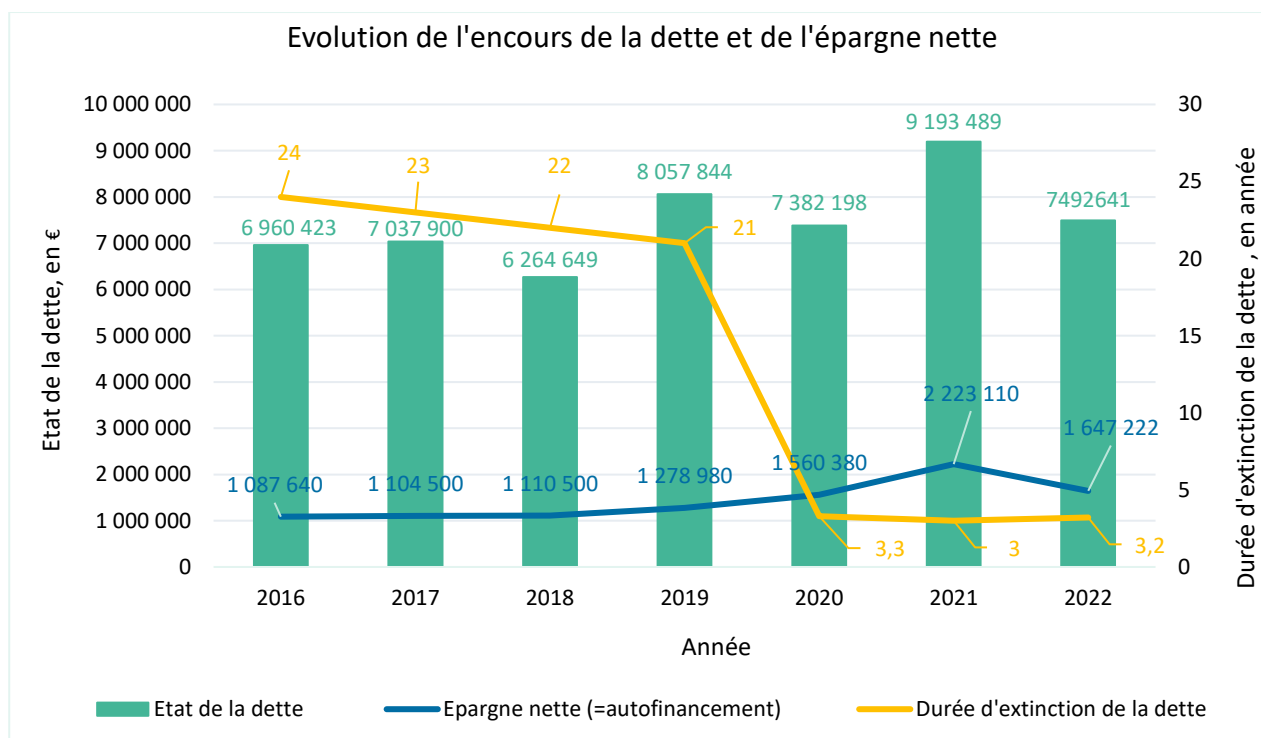
## 6 BILAN FINANCIER ANNUEL SIAEPA

La dette au 31/12/2021 et au 31/12/2022 est présentée fait apparaître les valeurs suivantes :

ASSAINISSEMENT		Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N		4 792 330.02 €	7 492 461.16 €
Montants remboursés	En capital	428 342.55 €	700 847.66 €
	En intérêts	118 730.01 €	170 178.59 €

### 6.1.1 AUTOFINANCEMENT ET CAPACITE D'EMPRUNT

Pour l'exercice 2022, l'autofinancement net est de 1 647 222 €.



### **6.1.2 DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE**

En l'absence de tout nouvel investissement, la durée d'extinction de la dette est d'environ 3,2 ans (3 ans en 2021).

### **6.1.3 INVESTISSEMENTS**

Lors de l'exercice budgétaire 2022, le syndicat a réalisé 2 993 263 € HT d'investissement.

1 354 243 € de subventions ont été perçus.

Les recettes liées au service (redevance assainissement) représentent 2 347 375 €.

Le montant des amortissements réalisés par la Collectivité s'élève à 1 246 622 €.

---

---

## **7 ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE**

---

### **7.1 ABANDON DE CREANCES**

Aucun abandon de créances n'a été réalisé en 2022.

### **7.2 OPERATION DE COOPERATION DECENTRALISEE**

Les collectivités en charge des services publics d'eau potable ou d'assainissement peuvent mener des actions de coopération humanitaire en affectant une partie des ressources à ces actions dans la limite de 1% des recettes annuelles du service considéré.

Dans ce contexte, le SIAEPA est engagé dans deux écoles et finance une aide à hauteur de 4 000 € à l'association Dynam'Eau pour la réalisation de forages profonds et de latrines.



# ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et son décret d'application du 3 juin 1994 donnent des compétences et des obligations nouvelles aux communes en matière d'assainissement non collectif. Depuis cette loi, les communes ont l'obligation de mettre en place un service chargé d'assurer le contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Les 3 Communautés de communes (32 communes) appartenant au Cubzadai-Fronsadai, ne disposant pas, pour la plupart, des moyens humains et techniques pour assurer l'exercice des missions de ce service, ont décidé de transférer cette compétence au SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DU CUBZADAI-FRONSADAI.

Les prestations du S.P.A.N.C. ont donc débuté le 1<sup>er</sup> Janvier 2004 sur l'ensemble du territoire syndical, concernant environ 9.500 installations d'assainissement non collectif.

La nouvelle Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 Décembre 2006 ainsi que l'arrêté du 7 septembre 2009, modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, concernant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 et l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif, renforcent ces missions.

Le service qui est délégué à un prestataire, la SOGEDO, comporte diverses prestations :

- L'instruction des dossiers de permis de construire et de réhabilitation ainsi que le contrôle de conformité des installations neuves,
- Le contrôle périodique des installations existantes d'Assainissement Non Collectif.

# 1 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

COMMUNES	Population totale	ASSAINISSEMENT							
		Collectif				Abonnés Non collectif			
		Abonnés 2021	Abonnés 2022	%	Estimation population raccordée 2022*	Abonnés 2021	Abonnés 2022	%	Estimation population non raccordée 2022*
Asques	460	72	71	-1.39%	139	150	153	2.00%	312
Val de Virvée	3 576	796	811	1.88%	1 313	770	785	1.95%	65
Cadillac en Fronsadais	1 292	576	583	1.22%	1 931	27	27	0.00%	432
Cavignac	2 163	845	852	0.83%	669	176	179	1.70%	2 060
Cézac	2 645	262	259	-1.15%	1 163	797	792	-0.63%	653
Cubnezais	1 591	492	498	1.22%	2 113	273	275	0.73%	484
Cubzac les Ponts	2 516	976	972	-0.41%	585	207	211	1.93%	573
Fronsac	1 182	290	288	-0.69%	1 912	272	274	0.74%	1 263
Galgon	3 055	937	938	0.11%	835	599	608	1.50%	674
Gauriaguet	1 348	330	349	5.76%	1 505	271	278	2.58%	1 191
La Lande de Fronsac	2 500	631	635	0.63%	157	495	495	0.00%	267
La Rivière	428	69	69	0.00%	1 102	113	114	0.88%	301
Lugon et l'île du Carney	1 338	509	519	1.96%	0	135	136	0.74%	836
Marsas	1 235	182	196	7.69%	481	351	324	-7.69%	808
Mouillac	96	0	0		0	43	41	-4.65%	86
Perissac	1 212	173	183	5.78%	414	344	349	1.45%	805
Peujard	2 188	773	780	0.91%	1 926	118	121	2.54%	341
Saillans	401	0	0		963	181	184	1.66%	543
St Aignan	209	0	0		0	181	113	-37.57%	391
St André de Cubzac	12 229	4 724	4 791	1.42%	2	933	933	0.00%	204
St Genès de Fronsac	839	0	0		10 536	369	381	3.25%	2 212
St Germain la Rivière	393	23	24	4.35%	0	143	152	6.29%	940
St Gervais	1 912	634	641	1.10%	54	166	165	-0.60%	354
St Laurent d'Arce	1 489	180	183	1.67%	1 560	462	466	0.87%	423
St Michel de Fronsac	531	80	81	1.25%	434	183	182	-0.55%	1 119
St Romain la Virvée	896	210	211	0.48%	166	191	193	1.05%	383
Tarnes	338	0	0		463	125	144	15.20%	441
Vérac	945	59	61	3.39%	0	318	325	2.20%	384
Villegouge	1 280	237	251	5.91%	1 924	364	368	1.10%	1 887
Virzac	1 107	354	356	0.56%	150	165	160	-3.03%	818
Marcenais	811				528	351	360	2.56%	785
Prignac et Marcamps	1 413	436	459	5.28%	853	253	252	-0.40%	392
<b>TOTAUX</b>	<b>53 618</b>	<b>14 850</b>	<b>15 062</b>	<b>1.43%</b>	<b>33 878</b>	<b>9 526</b>	<b>9 540</b>	<b>0.15%</b>	<b>22 427</b>

\*Le calcul de l'estimation de la population 2022 a été fait à partir des données INSEE 2019 (dernières données disponibles). Le nombre moyen d'habitant par commune a été déterminé avec le ratio population totale / nombre d'abonné.

Pour l'année 2021, la population estimée a été calculée en ajoutant à la population 2020 estimée la différence entre le nombre d'abonnés 2021 et 2020, multiplié par le nombre moyen d'habitant par logement.

Pour l'année 2022, la population estimée a été calculée en ajoutant à la population 2021 estimée la différence entre le nombre d'abonnés 2022 et 2021, multiplié par le nombre moyen d'habitant par logement.

*L'estimation de la population raccordée a été faite en multipliant le nombre d'abonné par le nombre moyen d'occupant par logement sur la commune. L'estimation de la population non raccordée a été faite en soustrayant à la population totale la population raccordée.*

En 2022, **9540 abonnés** sont concernés par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (soit environ 22 427 habitants), contre 9526 en 2021.

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif sur le territoire syndical est de **120** et se décompose comme suit :

- Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération (20 pts) ;
- Application d'un règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif approuvé par une délibération (20 pts) ;
- Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans (30 pts) ;
- Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations (30 pts).
- Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations (20 pts)

Un règlement de service de l'Assainissement Non Collectif est en vigueur et appliqué sur le territoire.

## 2 INDICATEURS DE PERFORMANCE

Le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif pour l'année 2022 est de :

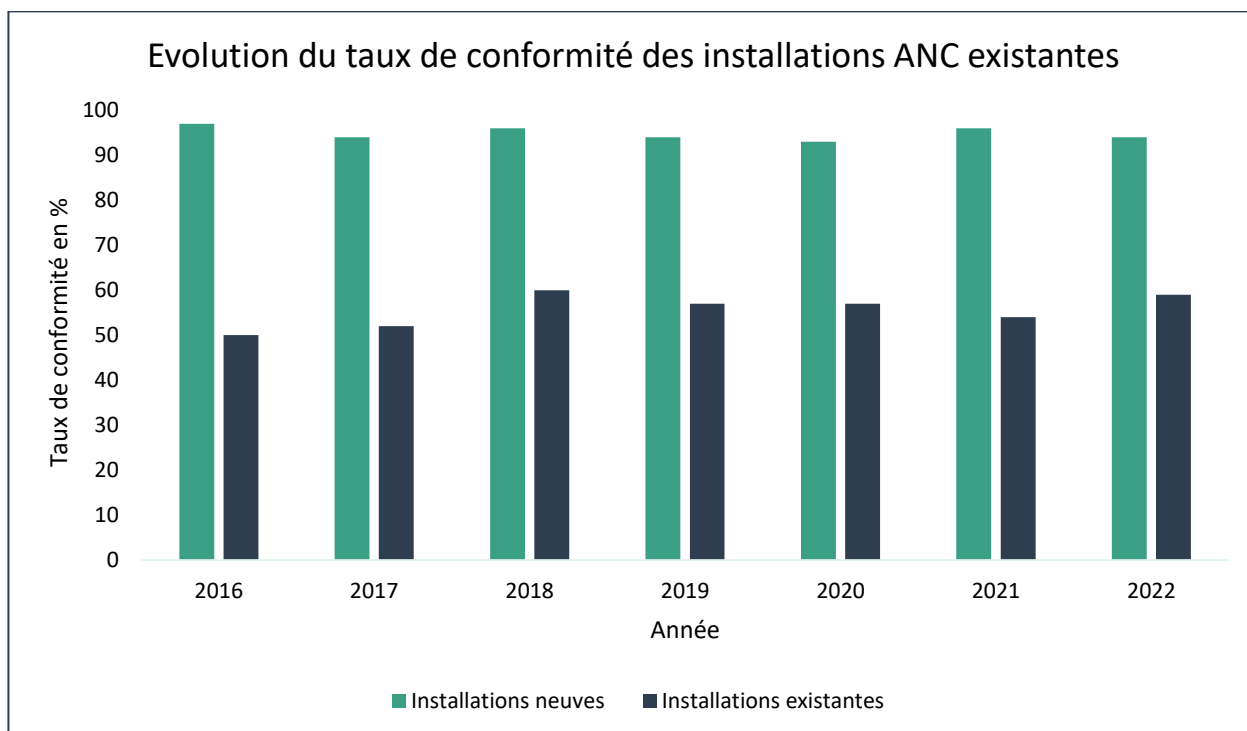
- 96% pour les installations neuves ou réhabilitées ;
- 54% pour les installations existantes.

Le taux de conformité est le pourcentage d'installations contrôlées par le SPANC depuis le début de son activité et considérées comme conformes ou conformes sous réserves de quelques travaux de remises en état ou d'entretien.

TAUX DE CONFORMITE (%)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Installations neuves	97	94	96	94	93*	96	94
Installations existantes	50	52	60	57	57	54	59

Les pourcentages de conformité restent stables.

\* : Les installations neuves non conformes sont principales dues à des filières recouvertes (oubli du propriétaire ou de l'entreprise de prévenir SOGEDO avant de recouvrir le chantier).



### 3 OPERATIONS REALISEES EN 2022

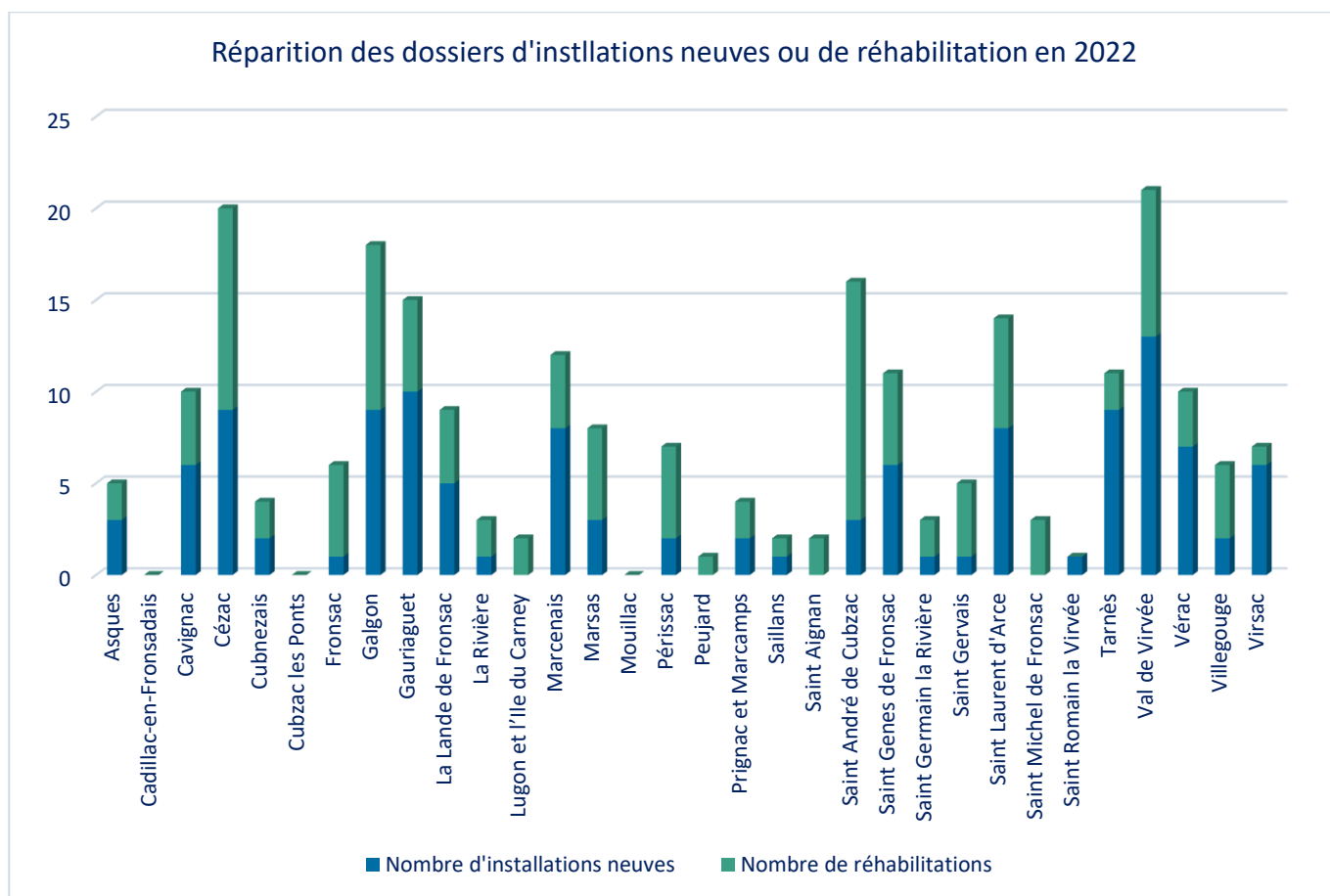
#### 3.1 INSTRUCTIONS DES REALISATIONS ET DES REHABILITATIONS

##### 3.1.1 AVIS SUR LES PROJETS

240 dossiers de réalisation ou de réhabilitation ont été instruits pour l'année 2022.

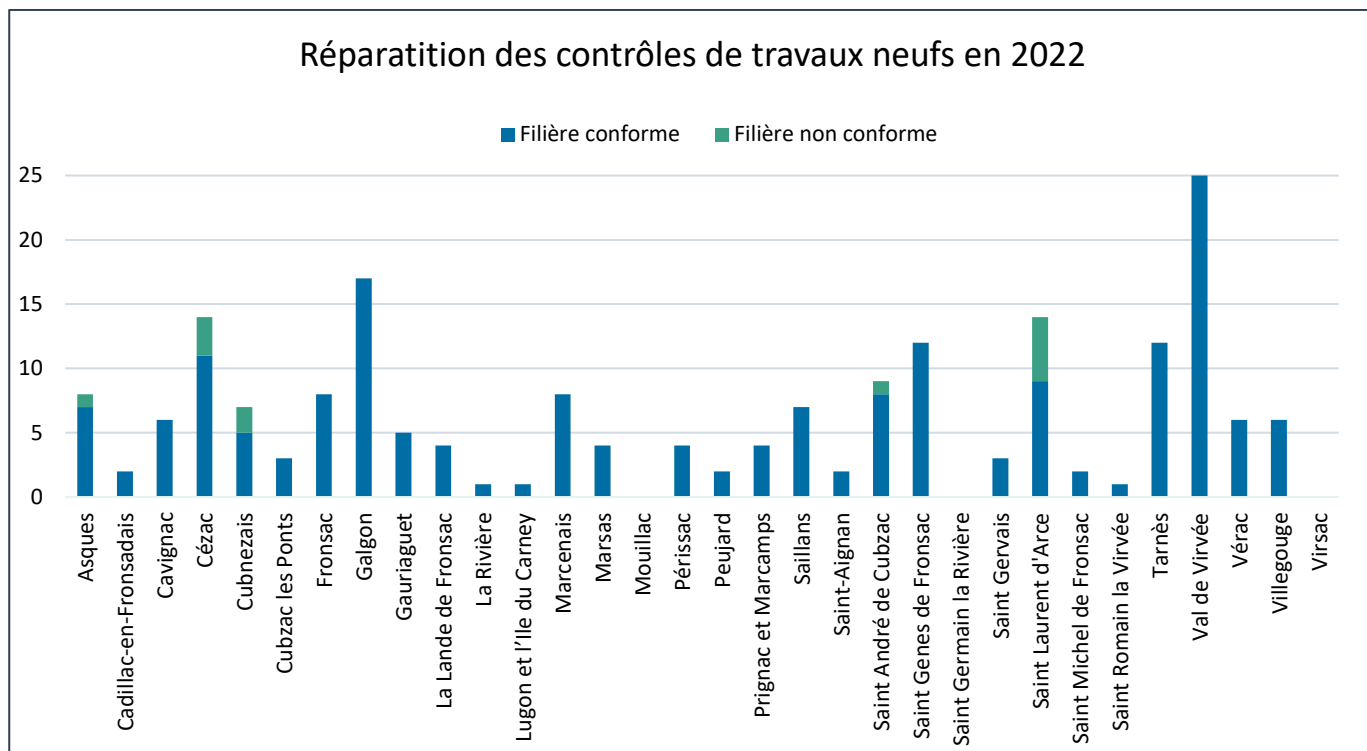
Environ 50% des dossiers sont des réhabilitations.

Le graphique suivant représente la répartition des dossiers :



### 3.1.2 CONTROLES DE CONFORMITE

197 installations ont été contrôlées au cours de l'année 2022, qui se répartissent comme suit :



## 3.2 CONTROLES DE BON FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS EXISTANTES

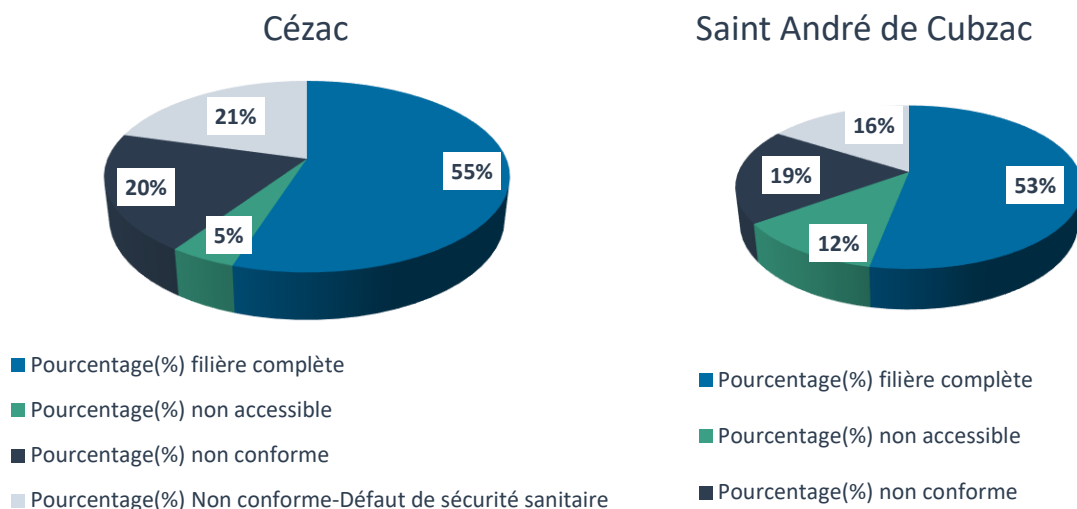
### 3.2.1 COMMUNES FAISANT L'OBJET DE LA CAMPAGNE DE VISITES PERIODIQUES

En 2022, la campagne de contrôle de bon fonctionnement et d'entretien a été menée sur les deux dernières communes du territoire syndical afin de boucler la périodicité de 6 ans

Sur ces communes, **1125 contrôles** d'installations d'Assainissement Non Collectif ont été effectués dans le cadre de visites périodiques. L'état de fonctionnement de ces filières existantes se répartit comme suit :

	Total	Filière complète	Non accessible- Non vérifiable	Non conforme	Non conforme- Défaut de sécurité sanitaire	Pourcentage(%) Non conforme- Défaut de sécurité sanitaire
Cézac	533	293	24	106	110	20%
Saint André de Cubzac	592	314	71	112	95	16%
<b>Total</b>	<b>1125</b>	<b>607</b>	<b>95</b>	<b>218</b>	<b>205</b>	-

Le pourcentage d'installations non conformes présentant des risques sanitaires est important sur les deux communes. Une campagne d'incitation à la réhabilitation menée conjointement avec les mairies concernées sera programmée début 2023.



#### Explication des différents états de **filière** :

- **Filière complète** : L'installation d'assainissement non collectif présentant un traitement primaire et secondaire accessibles et en bon état de fonctionnement.
- **Non accessible / Non vérifiable** : Les éléments présentés lors de la visite de contrôle n'ont pas permis de déterminer la filière d'assainissement en place ni de juger de son taux de conformité.
- **Non conforme** : Une partie au moins de l'installation ne respecte pas toutes les étapes de l'assainissement non collectif. Par exemple si les eaux prétraitées sont rejetées directement au fossé ou bien si les tranchées d'épandage sont connectées à un fossé.
- **Non conforme /Défaut de sécurité sanitaire** : Filière présentant des problèmes majeurs comme des défauts de structure des ouvrages ou des rejets d'eaux non traitées en surface ou en sous-sol (puits perdu), des dysfonctionnements importants entraînant des risques sanitaires et/ou environnementaux.

**NB : 271 installations n'ont pu être contrôlées en raison de l'absence des propriétaires soit 19%. Ces derniers seront relancés ultérieurement.**

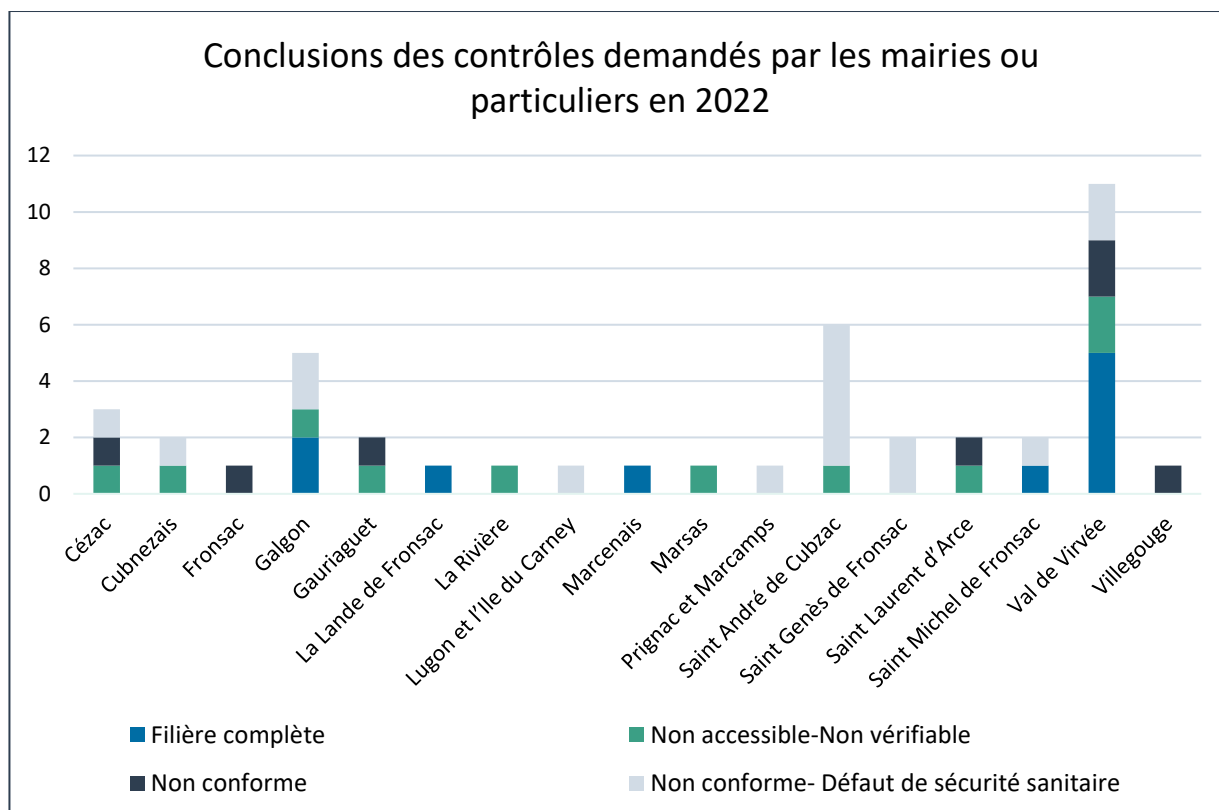


### 3.2.2 PAR LES MAIRIES OU LES PARTICULIERS EN 2022

**43 contrôles ont été demandés dans ce cadre.**

Les demandes des particuliers sont généralement dans le cadre d'une demande d'aide à la réhabilitation auprès du Département de la Gironde (soumis à conditions de ressources). Sur l'année 2022, 6 dossiers ont été subventionnés par le Département de la Gironde.

Les demandes des mairies font souvent suite à une plainte de voisinage.

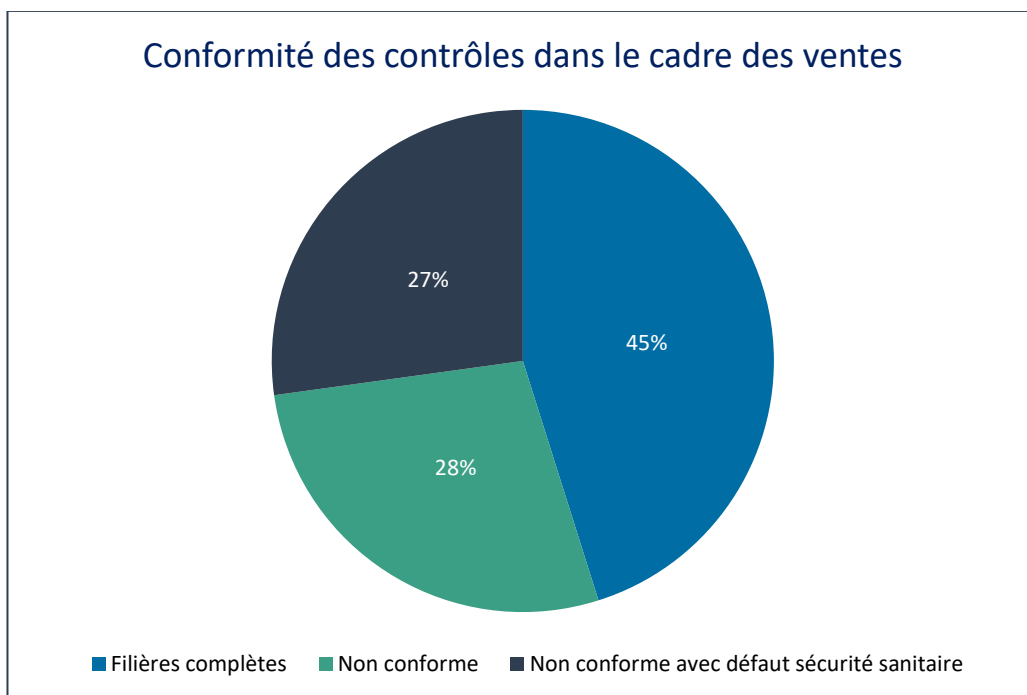


### 3.2.3 DANS LE CADRE DE VENTES IMMOBILIERES

195 contrôles ont été réalisés dans ce cadre.

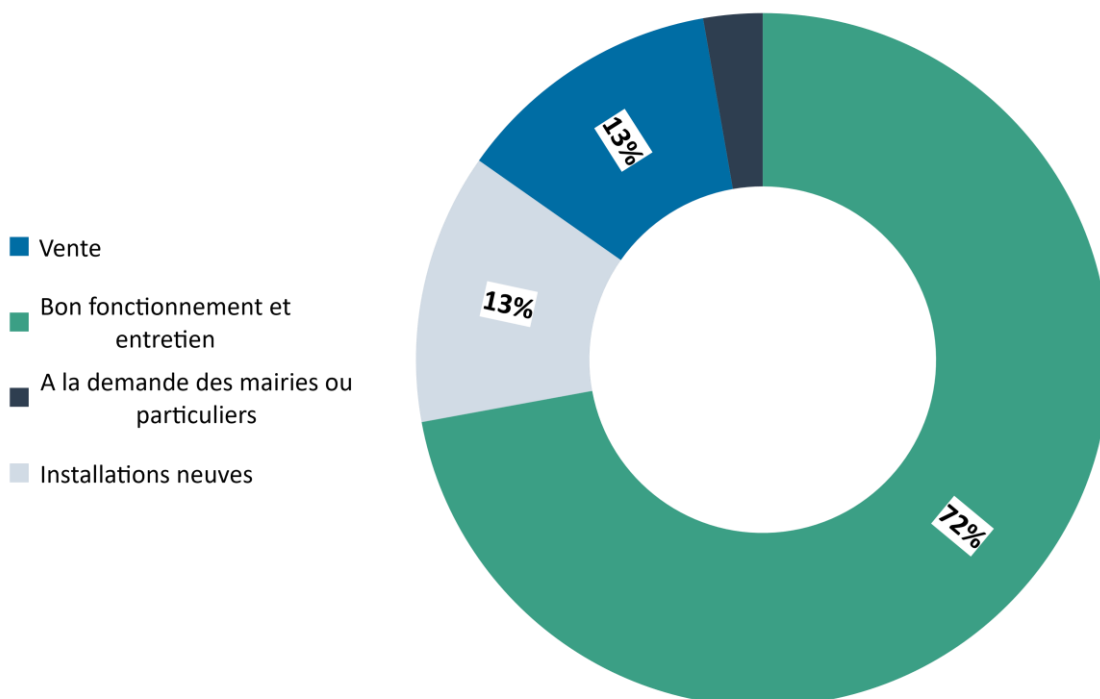
	Total	Filière complète	Non conforme	Non conforme- Défaut de sécurité sanitaire
Asques	5	2		3
Cadillac	1			1
Cavignac	2	1	1	
Cézac	23	10	8	5
Cubnezais	10	4	4	2
Cubzac les Ponts	4	1		3
Fronsac	1	1		
Galgon	21	6	7	8
Gauriaguet	8	6	2	
La Lande de Fronsac	4	1		3
La Rivière	6	2	2	2
Lugon et l'Île du Carney	0		1	
Marcenais	8	4	3	1
Marsas	8	2	3	3
Mouillac	1	1		
Périssac	5	2	2	1
Peujard	4	1	2	1
Prignac et Marcamps	4	1	3	
Saillans	4	1		3
Saint Aignan	1	1		
Saint André de Cubzac	13	7	2	4
Saint Genès de Fronsac	10	6	2	2
Saint Germain la Rivière	3	2	1	
Saint Gervais			1	
Saint Laurent d'Arce	7	4	3	
Saint Michel de Fronsac	6	4		2
Saint Romain la Virvée	2	2		
Tarnès	3	1	2	
Val de Virvée	4		2	2
Vérac	11	7	2	2
Villegouge	13	7	3	3
Virzac	3	1		2
<b>Total</b>	<b>195</b>	<b>88</b>	<b>54</b>	<b>53</b>

Les contrôles de conformité dans le cadre des ventes sont répartis comme suit :



### 3.2.4 SYNTHÈSE DES CONTRÔLES RÉALISÉS EN 2022

Au total, 1560 contrôles ont été effectués sur le territoire syndical en 2022.



---

## 4 OPERATIONS PREVUES POUR 2023

---

### ➤ Dossiers à traiter

En 2023, **200 dossiers** de permis de construire et de réhabilitations et **1500 contrôles** de bon fonctionnement des dispositifs sont prévus.

### ➤ Prestations et tarifs

L'année 2023 sera marquée par le début du nouveau contrat de prestation de services attribué à la SOGEDO pour une période de 6 ans.

Mise en place d'une facturation pour les prestations suivantes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

- Avis de conception : 75 euros HT
- Contrôle travaux : 75 euros HT

Augmentation du tarif pour le diagnostic dans le cadre de vente immobilière. Le nouveau tarif est de 150 euros HT applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

En 2023, la redevance pour le contrôle de l'existant passe de 15 euros à 20 euros par an.

### ➤ Mise en place de pénalités

Afin d'inciter les propriétaires à réaliser les travaux de mise en conformité de l'installation d'Assainissement Non Collectif, il sera proposé aux élus la mise en application de pénalités en cas de non-respect de la réglementation et des délais imposés.

De même, afin d'inciter les occupants à autoriser l'accès aux installations d'Assainissement (Collectif ou Non Collectif), il sera proposé aux élus la mise en application de pénalités en cas d'obstacle mis à l'accomplissement de ces missions.

---

## 5 TARIFICATION ET BILAN FINANCIER DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

---

### 5.1 REDEVANCE

Pour l'année 2022, la redevance Assainissement Non Collectif est de **15,00€ HT par an**.

### 5.2 FACTURATION DANS LE CADRE DE VENTES IMMOBILIERES

Afin de maintenir son équilibre budgétaire, le conseil syndical a décidé de facturer le diagnostic des installations dans le cadre des ventes immobilières au prix de **140 € HT** (*délibération n°2011/13 du 04/02/2011*).

### 5.3 BILAN FINANCIER

Les recettes du service sont présentées ci-après :

Type de recettes	Montant
Recettes liées à la redevance	141 307 €
Recettes liées aux contrôles dans le cadre de vente immobilière	22 960 €
<b>Total</b>	<b>164 267 €</b>